

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-C) - Dépôt le 01/08/2024 - 38267 - 1980 B 06534 - 599 815 073 - AXENS

Comptes consolidés 2023



Axens
Powering integrated solutions

SOMMAIRE

États financiers consolidés au 31 décembre 2023	2
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Notes annexes aux comptes consolidés 2023	6
Faits marquants	14
Notes sur bilan	15
Information sectorielle	26
Notes sur le compte de résultat	28
Notes sur le tableau de flux de trésorerie	32
Autres informations	33

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Bilan consolidé

(milliers d'euros)	Notes	31/12/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles	2	258 833	278 875
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	65 660	74 210
Immobilisations corporelles	4	179 365	203 839
Immobilisations financières	5	33 153	24 450
Titres mis en équivalence	6	2 915	3 900
Actif Immobilisé		474 266	511 064
Stocks et en-cours	7	257 992	291 518
Clients et comptes rattachés	8	296 619	320 413
Autres créances et comptes de régularisation	9 & 10	90 041	91 469
Valeurs mobilières de placement	11	8 198	4 037
Disponibilités	11	119 876	119 432
Actif Circulant		772 726	826 869
ACTIF		1 246 992	1 337 933

(milliers d'euros)		31/12/23	31/12/22
Capital	12	163 318	161 417
Primes		81 235	74 826
Réserves et résultat consolidés		370 644	354 226
Autres		3 749	12 195
Capitaux Propres Part du Groupe		618 946	602 664
Intérêts minoritaires		12 393	12 038
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		631 339	614 702
Autres fonds propres		2 779	2 779
Provisions	13 & 14	40 270	34 316
Emprunts et dettes financières	15	14 546	57 093
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	184 336	201 763
Autres dettes et comptes de régularisation	10 & 17	373 722	427 280
Dettes		572 604	686 136
PASSIF		1 246 992	1 337 933

Compte de résultat consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	18 & 19	1 076 519	876 964
Autres produits d'exploitation	20	38 244	158 747
Achats consommés	21	(456 516)	(362 268)
Charges de personnel	22	(223 618)	(217 113)
Autres charges d'exploitation	23	(269 424)	(288 570)
Impôts et taxes	24	(13 297)	(10 916)
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	25	(74 516)	(78 455)
Résultat d'exploitation avant amort. des écarts d'acquisition	18	77 392	78 389
Dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	2	(9 317)	(9 354)
Résultat d'exploitation après amort. des écarts d'acquisition		68 075	69 035
Résultat financier	26	110	11 372
Résultat exceptionnel	27	(1 427)	(3 110)
Impôts sur les résultats	28	(8 694)	(18 483)
Résultat net des entités intégrées		58 064	58 814
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	6	(11)	398
Résultat net de l'ensemble consolidé		58 053	59 212
dont Intérêts minoritaires		1 082	1 866
dont résultat net part du Groupe		56 971	57 346
Résultat par action		23.93	24.37
Résultat par action dilué		23.93	24.37

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Résultat net des entités intégrées		58 064	58 814
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		66 835	42 369
Plus et moins-values de cession	27	2 482	415
Impôts différés	10	(4 141)	(446)
Change latent et intérêts courus sur emprunt		(145)	150
Autres produits / charges calculés		321	513
QP Subventions virée au résultat		(5 213)	(1 723)
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées		118 203	100 092
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6		276
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾		2 648	(44 033)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	29	120 851	56 335
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(35 837)	(25 736)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	27	177	103
Acquisition et cession d'immobilisations financières		(1 727)	484
Subventions reçues		706	583
Incidence des variations de périmètre		(6 566)	(17 884)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)	30	(43 247)	(42 450)
Augmentation de capital	12	8 499	
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	12	(35 761)	(35 307)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(300)	(651)
Variation des autres fonds propres			391
Emissions d'emprunts	15	5 000	20 000
Remboursement d'emprunts	15	(30 426)	(16 755)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	31	(52 988)	(32 322)
Variation de trésorerie (A+B+C)		24 616	(18 437)
Trésorerie à l'ouverture	11	106 818	121 450
Incidence des variations de taux de change		(3 947)	3 805
Trésorerie à la clôture	11	127 487	106 818
⁽¹⁾ Dont			
Variation de stocks		28 687	(53 111)
Variations des créances clients et dettes fournisseurs		6 119	(33 501)
Variation dette licence cadre IFP Energies nouvelles		(16 141)	(21 358)
Variation avances et acomptes		(33 426)	26 374
Variation des autres dettes et créances		17 409	37 563

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023

(milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Total capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres 2021 (décembre)	156 286	49 687	266 734	53 915	3 747	530 369	10 217	540 586
Affectation résultat			53 915	(53 915)				
Résultat consolidé				57 346		57 346	1 866	59 212
Dividendes distribués			(35 307)			(35 307)	(509)	(35 816)
Variation des écarts de conversion			1 286		8 448	9 734	450	10 184
Subventions d'investissement			10 252			10 252	14	10 266
Augmentation de capital	5 131	25 139				30 270		30 270
Capitaux propres 2022 (décembre)	161 417	74 826	296 880	57 346	12 195	602 664	12 038	614 702
Affectation résultat			57 346	(57 346)				
Résultat consolidé				56 971		56 971	1 082	58 053
Dividendes distribués			(35 761)			(35 761)	(227)	(35 988)
Variation des écarts de conversion			(475)		(8 446)	(8 921)	(498)	(9 419)
Subventions d'investissement			(4 506)			(4 506)	(2)	(4 508)
Augmentation de capital	1 901	6 409	189			8 499		8 499
Capitaux propres 2023 (décembre)	163 318	81 235	313 673	56 971	3 749	618 946	12 393	631 339

Les réserves consolidées incluent 5.2m€ de subventions d'investissement au 31 décembre 2023.

Notes annexes aux comptes consolidés 2023

Le Groupe Axens propose une gamme complète de solutions pour la conversion du pétrole et de la biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, les options de traitement et de conversion du gaz naturel, le traitement de l'eau et le captage du carbone.

Axens est consolidée par le Groupe IFPEN dont elle est une filiale détenue à 98.8%.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont établis selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Comparabilité des exercices

Ces comptes sont établis selon les mêmes règles et principes comptables utilisés pour les comptes consolidés des exercices précédents.

Règles de consolidation

Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrés globalement. Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont intégrés proportionnellement. Les titres des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire supérieure ou égale à 20 % ou exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Date d'arrêt des comptes

La consolidation des sociétés du groupe Axens est établie à partir des comptes établis au 31 décembre 2023.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- À l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les taux de change utilisés sont les suivants :

	€/BHD	€/CAD	€/CNY	€/INR	€/JPY	€/MYR	€/RON	€/RUB	€/SAR	€/USD	€/KRW
Taux de clôture 2023	0.42	1.46	7.85	91.90	156.33	5.08	4.98	101.75	4.17	1.11	1433.66
Taux moyen 2023	0.41	1.46	7.66	89.32	151.94	4.93	4.95	92.63	4.07	1.08	1413.26
Taux de clôture 2022	0.40	1.44	7.36	88.17	140.66	4.70	4.95	72.62	3.99	1.07	1344.09
Taux moyen 2022	0.40	1.37	7.08	82.71	138.01	4.63	4.93	69.97	3.94	1.05	1358.07

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ».

Ce compte transitoire figure :

- à l'actif lorsqu'il s'agit d'une perte latente,
- au passif lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Dans le cas d'une perte latente de change, une provision pour risque de change est constituée.

Les différences de change constatées lors de la réévaluation des comptes bancaires en devises, sont directement comptabilisées en résultat financier.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère et qui sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2015-05 « relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs financiers sont comptabilisés en résultat financier tandis que les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs opérationnels sont reconnus au résultat d'exploitation (autres produits et autres charges d'exploitation). Les effets des couvertures de composantes de l'activité courante sont enregistrés au compte de résultat d'exploitation.

Note 1. Méthodes et règles d'évaluation

Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition de titres ou d'activités et la quote-part de la société Axens dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à la date d'acquisition à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation et à leur valeur de marché pour les autres, est inscrite sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu'elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans. L'analyse de la durée d'utilisation est faite écart d'acquisition par écart d'acquisition. Les écarts sans durée de vie limitée font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les écarts d'acquisition acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2015-07 (Hydrocat, CSA, Eurecat et Heurtey Petrochem) sont amortis sur une durée comprise entre 10 et 15 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Par exception, la licence d'exploitation

IFP Énergies nouvelles fait l'objet d'une évaluation basée sur les flux futurs de trésorerie.

Les règles d'amortissement par type d'immobilisation sont détaillées ci-après :

▪ Frais de développement	5 à 10 ans	linéaire
▪ Savoir-faire industriel	8 ans	linéaire
▪ Carnet de commande	2 ans	linéaire
▪ Licence de fabrication de gel d'alumine	10 ans	linéaire
▪ Marques	- -	non amortie
▪ Licence d'exploitation des brevets IFP Énergies nouvelles	10 ans	Amortie concomitamment aux ventes éligibles

Les frais de développement immobilisés correspondent à des frais d'industrialisation des produits et procédés, à des frais de normalisation et à des frais de conception de nouveaux programmes. Les projets retenus sont ceux qui satisfont aux 6 conditions suivantes :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Durées usuelles d'amortissement :

▪ Constructions industrielles	10 à 30 ans	linéaire
▪ Agencements	10 à 15 ans	linéaire
▪ Installations, matériel et outillage industriel	8 à 20 ans	linéaire
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire

Dépréciation des actifs immobilisés

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Niveau de réalisation du test de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs

actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

Titres des sociétés mis en équivalence

Les titres des sociétés mis en équivalence figurent au bilan pour la quote-part de situation nette détenue par le Groupe Axens dans chacune des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une provision pour charge est constituée dans le cas où cette quote-part de situation nette devient négative et où le Groupe a l'obligation ou l'intention de ne pas se désengager financièrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur historique. Elles font l'objet de dépréciations si leur juste valeur s'avère être inférieure à leur valeur historique.

Stocks

Les stocks de catalyseurs sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et les stocks industriels selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production incluant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur de réalisation estimée des stocks est inférieure au coût de revient, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Par ailleurs, une provision à 100 % est constituée pour les matières ou produits :

- Non conformes,
- Agés de plus de 4 ans,
- Ou sortis du catalogue commercial
- Une provision pour dépréciation des fournitures industrielles est aussi enregistrée pour 100 % de la valeur des fournitures âgées de plus de 10 ans.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Lorsqu'une créance est définitivement irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation

pour les titres non cotés.

Impôts différés

La méthode de traitement des impôts différés est celle du report variable. Les impôts différés sont calculés sur l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable consolidée des actifs et des passifs et portent notamment sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable des entités composant le groupe de consolidation. Ils apparaissent au bilan pour leur valeur nette calculée par entité légale à l'actif en « autres créances et comptes de régularisation » et au passif en « provision pour charge ».

Le cas échéant, les déficits fiscaux donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur des IDP qui se reverseront sur la même période ou, à défaut, lorsque l'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est probable.

Subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement ou d'équipement, sont inscrites en capitaux propres. Les produits afférents sont reconnus en tant que produits d'exploitation.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées relatives aux amortissements dérogatoires, ainsi que les provisions pour hausse des prix, dont les constitutions ne répondent pas à l'application d'un principe économique, ont été éliminées du bilan consolidé et du résultat de l'exercice le cas échéant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations existants à la clôture et dont il est probable qu'elles génèrent des sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes et, pour les provisions pour garanties clients en prenant le plus souvent de 50 à 100 % des garanties contractuelles.

Provisions sur obligations liées aux contrats de construction (fours et modules) :

Les obligations liées aux contrats de construction en cours d'exécution sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts en particulier celles existant dans le cadre des garanties légales et/ou contractuelles concernant les chantiers livrés.

Engagement de retraite, gratification d'ancienneté, autre passif social

Le coût des indemnités de départ à la retraite ainsi que les autres éléments constitutifs du passif social, est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, de l'âge de départ et les tables de mortalité Hommes / Femmes les plus récentes. Les engagements acquis par les salariés sont couverts pour partie par des cotisations auprès d'assurances externes et pour le solde par des provisions comptables portées dans la rubrique « provisions pour passif social ». Un impôt différé est calculé sur le montant brut de la provision déterminée.

Pour la France, les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- **Indemnités de départ à la retraite**

	31/12/23	31/12/22
Age du départ	Taux plein sécurité sociale à 100% sur le volontariat	
Turnover siège	Par tranche d'âge	
Turnover Salindres		
Taux de progression des salaires	2.25% à 2.5%	2.25% à 2.5%
Taux d'actualisation annuel	3.15%	3.75%
Tables de mortalité	TGH/TGF 2005	

A noter que le 5 novembre 2021, l'ANC a introduit un choix de méthodes comptables pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, consistant :

- Soit à maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié de sa date d'embauche à la date estimée de son départ en retraite ;
- Soit à adopter la méthode consistant à constater l'engagement sur les dernières années précédant immédiatement l'âge de retraite et qui lui permettent d'atteindre le montant maximal plafonné.

Le groupe a opté pour maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié pour les comptes clos au 31 décembre 2023.

- **Les Gratifications d'Ancienneté et les congés de fin de carrières** sont comptabilisées selon les mêmes principes que les engagements de retraite en application de la recommandation 2003 – R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les congés de fin de carrières représentent le droit à 15 jours de congés dont bénéficient les salariés à compter de l'âge de 59 ans.

Pour les autres filiales, l'engagement de retraite est externalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance à cotisation définie et / ou fait l'objet de programmes pris en charge par les États. Seule la dette nette est constatée au bilan.

Prestations réciproques

Conformément aux principes généraux, les opérations réciproques et les marges associées entre les sociétés du groupe sont éliminées du bilan et du compte de résultat consolidés.

Contrat de location financement

Il n'existe pas de contrat de location financement significatif dans le groupe.

Chiffre d'affaires

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Ventes de produits :

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'expédition.

Les ventes de métaux précieux réalisées dans le cadre de contrats d'achat revente pour compte des clients sont déclarées en chiffre d'affaires. Des stocks de métaux sont ainsi détenus pour leur compte, ce qui crée

pour Axens une obligation de restitution.

À l'inverse, les ventes de métaux précieux effectuées dans le cadre d'un contrat de mandats ne sont reconnues au compte de résultat que pour la part des commissions perçues à cette occasion.

- Ventes d'équipements :

Les ventes d'équipements font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement technique des travaux. Les factures fournisseurs en excès par rapport à l'avancement effectif sont reconnues en stocks.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée pour son montant total.

- Ventes de services :

Les ventes au forfait font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. En application du principe de prudence dans l'estimation du résultat à terminaison, les produits sont pris en compte dans la limite des coûts correspondants jusqu'à ce que l'avancement technique atteignent 25%. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée.

Les ventes de prestations en régie sont enregistrées au même rythme que les prestations sont fournies.

- Redevances :

Le Groupe sous licence à ses clients le droit d'utiliser des procédés de raffinage ou de pétrochimie et perçoit à ce titre des redevances.

Celles-ci sont enregistrées en résultat au fur et à mesure des facturations prévues contractuellement.

- Contrats de construction (fours et modules) :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont reconnus sur la base d'un avancement physique pour l'ensemble des affaires.

L'avancement physique est mesuré en fonction de l'avancement prorata temporis des différentes étapes de la réalisation du projet. L'avancement ainsi mesuré sur chacune de ces étapes est ensuite pondéré par les coûts attachés à chaque étape pour donner l'avancement global de l'affaire.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend :

- Le prix de vente initial ;
- Les avenants, réclamations, incitations et modifications au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et dès lors qu'ils sont acceptés par les clients ;

Le coût à terminaison estimé des contrats est essentiellement constitué :

- Des achats de matériels, et autres prestations nécessaires à la réalisation des contrats ;
- Des coûts des heures de personnel directement affectés au contrat, y compris les charges sociales;
- Le cas échéant, des autres coûts spécifiquement refacturables aux clients tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Le montant du chiffre d'affaires et des charges prévues au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation du Management des avantages et obligations futures attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles évaluées pour chaque contrat.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour perte à terminaison est systématiquement constituée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Une provision pour garantie est constituée pour chaque projet en cours d'exécution dans le coût à terminaison.

L'excédent des facturations émises sur les encaissements reçus figure en créances clients.

Le stade de 100% d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée des réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques. Le

solde de la provision non utilisée est repris à l'issue de la période de garantie

Autres produits

Le poste principal, « production immobilisée », inclut les dépenses industrielles immobilisées ainsi que le retraitement de consolidation des frais de développement.

Charges de personnel

La participation des salariés et l'intéressement sont présentés dans le poste charges de personnel.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances à reverser sur les revenus du Groupe pour ses activités de ventes de produits et de procédés.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il n'existe pas à ce jour d'instruments dilutifs.

Information sectorielle

L'information sectorielle est fournie de la manière suivante :

Le niveau primaire est l'activité. Ainsi, les trois secteurs définis sont « Produits », « Licences » et « Equipements ». Cette segmentation est conforme à celle qui prévaut en matière d'organisation interne du groupe.

Le niveau secondaire correspond aux zones géographiques. Le chiffre d'affaires est présenté par zone géographique de vente, tandis que les actifs et investissements sectoriels sont présentés par zone géographique de production.

Les produits, charges, actifs et passifs sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et transactions intragroupe, sauf si ces soldes et transactions intragroupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Les actifs sectoriels comprennent :

- Écarts acquisition
- Immobilisations corporelles et incorporelles nettes
- Stocks nets,
- Clients nets,
- Autres actifs circulants à l'exclusion des créances d'impôt société et des actifs d'impôts différés

Les actifs à caractère financier ne sont pas inclus dans les actifs et passifs sectoriels.

Faits marquants

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Une augmentation de capital d'Axens SA a été réalisée le 29 décembre 2023 au profit de ses salariés.

27 700 actions nouvelles ont été souscrites, soit 1% du capital, pour un montant de 8.5m€ (dont 1.9m€ de capital social et 6.6m€ de prime d'émission).

PERIMETRE

EURECAT

Pour la gestion de leur budget, les agences de l'état ont demandé à leurs participations, dont le groupe IFPEN, de réduire les délais des remontées financières. En tant que filiale du groupe IFPEN, les délais de clôture du groupe Axens ont par conséquent également été contraints.

Afin de sécuriser sa capacité à respecter ces délais, le groupe Axens a effectué une revue de son périmètre pour en exclure les sociétés administrativement lourdes à gérer sans être pour autant significativement contributrices.

En raison de leur complexité les groupes de sociétés Tricat (3 sociétés) et Petroval (4 sociétés) ainsi que la participation de 30% dans AL Bilad Catalyst ont été déconsolidés au 1er janvier 2023.

L'ensemble des sociétés déconsolidées représente :

- 1% du chiffre d'affaires 2022 du groupe Axens
- 2% du résultat net 2022 du groupe Axens
- 1% de l'actif total du groupe Axens au 31 décembre 2022

Conformément au Règl. ANC 2020-01 art. 242-11 :

- Les titres sont repris et figés à l'actif du bilan consolidé pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent à la date de déconsolidation, augmentée de l'écart d'acquisition résiduel ;
- L'opération de déconsolidation n'entraîne en elle-même ni plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres.

La déconsolidation de ces participations a généré une hausse des titres de participation pour 4m€ (cf note 5).

HP RUSSIE

Suite à la crise Ukrainienne et à la limitation des mouvements de capitaux avec la Russie, une analyse du contrôle des filiales Russes a été nécessaire.

HP Russie est une filiale de fabrication et de vente de fours pour le marché russe. La société sous traitait historiquement sa fabrication à la filiale roumaine HP Manufacturing et dorénavant à des fournisseurs russes. Etant donné que :

- La filiale est en cours de cession à son management (opération soumise à une autorisation de l'administration Russe),
- Son directeur n'a plus de rattachement hiérarchique direct dans l'organigramme du groupe,
- L'activité de la filiale est uniquement en provenance et à destination de clients russes,
- La filiale est autonome dans ses relations avec les tiers,
- Il n'y a plus de transactions financières ni commerciales possibles avec le reste du groupe.

En conclusion, les restrictions sévères en Russie ont remis substantiellement en cause le contrôle et l'influence exercés par le groupe sur cette entité.

En conséquence, la filiale est déconsolidée sans plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres au 1er janvier 2023, jusqu'à la finalisation de la cession.

Les titres ont été reconnus pour 1.6m€ puis intégralement dépréciés.

Notes sur bilan

Note 2. Immobilisations incorporelles

(milliers d'euros)	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2022	122 266	44 422	247 142	21 716	435 546
Augmentations	25 582	8 511	179	545	34 817
Diminutions		(2 736)	(438)	(4)	(3 178)
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			774	(649)	125
Écarts de change	469		1 114	788	2 371
Valeur brute au 31 décembre 2022	148 317	50 197	248 771	22 396	469 681
Augmentations	1 122	9 479	522	536	11 659
Diminutions		(3 030)	(466)	(30)	(3 526)
Mouvement de périmètre	(1 124)		(349)	(1)	(1 474)
Reclass, transfert, mise en service			250	(552)	(302)
Écarts de change	(279)		(751)	(489)	(1 519)
Valeur brute au 31 décembre 2023	148 036	56 646	247 977	21 860	474 519
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	(64 370)	(21 714)	(61 945)	(12 839)	(160 868)
Augmentations	(9 354)	(6 306)	(15 403)	(406)	(31 469)
Diminutions		2 736	438	3	3 177
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			(216)	243	27
Écarts de change	(382)	(10)	(642)	(639)	(1 673)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 106)	(25 294)	(77 768)	(13 638)	(190 806)
Augmentations	(9 317)	(7 090)	(13 158)	(1 084)	(30 649)
Diminutions		2 880	466	30	3 376
Mouvement de périmètre	807			26	833
Reclass, transfert, mise en service			243	182	425
Écarts de change	240	6	495	394	1 135
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(82 376)	(29 498)	(89 722)	(14 090)	(215 686)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	74 211	24 903	171 003	8 758	278 875
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	65 660	27 148	158 255	7 770	258 833

- Les écarts d'acquisition sont détaillés à la note 3.
- Les concessions, brevets et licences s'élevant à la valeur nette de 158,3m€ comprennent :

(milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Savoir-faire industriel	15 016	15 016	
Licence cadre IFP Energies nouvelles	180 596	39 244	141 352
Droit d'utilisation et brevets	12 739	9 814	2 925
Logiciels et autres	39 626	25 648	13 978
Total concession brevets et licences	247 977	89 722	158 255

- Le renouvellement de la convention de licence cadre avec IFP Energies nouvelles couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 a été reconnue pour 181m€ sur la base des flux financiers futurs en 2021. L'actif incorporel a été amorti pour 11,5m€ au cours de la période.
 - Droits d'utilisation et brevets : Le droit d'exploiter sur sol d'autrui acquis pour 10 m\$ soit 9,5m€ porte sur une durée de 20 ans (jusqu'au 31 décembre 2030) et concerne le site de Savannah aux États-Unis.
 - Le poste « logiciels et autres » comprend les logiciels, les marques, brevets et actifs incorporels acquis.
- Les autres immobilisations incorporelles (net : 7,8m€) comprennent, à hauteur de 3m€ la clientèle acquise auprès de Rhodia et de IFP Énergies nouvelles en 1996 et le droit d'exploitation d'AdvAmine identifié à l'occasion de la prise de contrôle du Groupe Heurtey pour 2,6m€.

Note 3. Écarts d'acquisition

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Au 1er janvier		
Valeur brute	148 317	122 266
Amortissements et dépréciations cumulés	(74 107)	(64 371)
Valeur nette	74 210	57 895
Variations		
Variation de périmètre *	806	25 582
Amortissement et dépréciation	(9 317)	(9 354)
Ecarts de conversion	(39)	87
Total des variations de la période	(8 550)	16 315
A la clôture		
Valeur brute	148 036	148 317
Amortissements et dépréciations cumulés	(82 376)	(74 107)
Valeur nette	65 660	74 210

* Les 0.8m€ de variation de périmètre correspondent :

- À la réévaluation de l'écart d'acquisition d'HydroThane pour +1.1m€
- A la sortie des paliers Tricat et Petroval pour -0.3m€

Les écarts d'acquisition sont les suivants :

(milliers d'euros)	Durée d'amortissement	31/12/23			31/12/22
		Valeurs Brutes	Amort et dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
L'activité reforming de Criterion (Axens NA)	10 ans	4 910	(4 910)		
Hydrocat (Axens North America)	10 ans	1 212	(969)	243	376
CSA	15 ans	6 521	(5 760)	761	1 196
FlowVision	Illimité	3 582		3 582	3 582
Eurecat	10 ans	1 646	(906)	740	1 169
Eurecat US	Illimité	7 607		7 607	7 607
HydroThane	Illimité	26 704		26 704	25 582
Heurtey Petrochem	10 ans	95 854	(69 831)	26 023	34 698
Total		148 036	(82 376)	65 660	74 210

Le groupe a réalisé un test de dépréciation sur l'écart d'acquisition du groupe Heurtey Petrochem, matérialisé par une partie de l'activité Equipements au 31 décembre 2023.

Les principales caractéristiques étant :

- Un plan d'activité sur 5 ans de 2024 à 2028
- Une croissance à l'infini de 1,5%
- Un taux d'actualisation de 10,8%
- Un taux d'imposition de 24%
- Un test de sensibilité du taux d'actualisation de +/- 1 point
- Un test de sensibilité des revenus de -10%

Ce test a permis de conclure à une valeur des actifs supérieure à leur valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été réalisée.

Sensibilité :

- Un taux d'actualisation de 11,8% n'aurait pas conduit à une dépréciation
- Une baisse des revenus de 10% n'aurait pas conduit à une dépréciation

Note 4. Immobilisations Corporelles

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations tech, mat et outillages	Autres	En cours et avances versées	Total immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2022	126 469	269 931	35 781	52 289	484 470
Augmentations	892	4 638	487	20 127	26 144
Diminutions	(42)	(295)	(2 124)		(2 461)
Mouvement de périmètre		170	182		352
Reclass, transfert, mise en service	17 579	25 741	250	(43 683)	(113)
Ecart de change	1 783	4 807	681	475	7 746
Valeur brute au 31 décembre 2022	146 681	304 992	35 257	29 208	516 138
Augmentations	2 164	5 350	1 525	6 860	15 899
Diminutions	(498)	(2 534)	(4 572)	(15)	(7 619)
Mouvement de périmètre	(2 897)	(17 550)	(1 239)	(438)	(22 124)
Reclass, transfert, mise en service	2 519	16 262	1 238	(19 717)	302
Ecart de change	(1 654)	(3 541)	(611)	(244)	(6 050)
Valeur brute au 31 décembre 2023	146 315	302 979	31 598	15 654	496 546
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	(67 742)	(191 033)	(26 131)		(284 906)
Augmentations	(5 643)	(16 333)	(2 926)		(24 902)
Diminutions	97	231	2 020		2 348
Mouvement de périmètre		(106)	(109)		(215)
Reclass, transfert, mise en service	(10)	(15)	(4)		(29)
Ecart de change	(1 050)	(2 952)	(593)		(4 595)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 348)	(210 208)	(27 743)		(312 299)
Augmentations	(6 029)	(22 843)	(3 404)		(32 276)
Diminutions	495	2 348	4 560		7 403
Mouvement de périmètre	2 314	12 950	1 031		16 295
Reclass, transfert, mise en service	(111)		(30)		(141)
Ecart de change	874	2 467	496		3 837
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(76 805)	(215 286)	(25 090)		(317 181)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	72 333	94 784	7 514	29 208	203 839
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	69 510	87 693	6 508	15 654	179 365

Les mouvements de périmètres sont relatifs aux sorties des paliers Tricat et Petroval.

Note 5. Immobilisations Financières

(milliers d'euros)	Titres de participation non consolidés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total immobilisations financières
Valeur brute au 1er janvier 2022	25 523	1 463	2 330	29 316
Augmentations	682		104	786
Diminutions	(325)	(18)	(1 310)	(1 653)
Reclassement	34			34
Ecart de change	7	13	(18)	2
Valeur brute au 31 décembre 2022	25 921	1 458	1 106	28 485
Augmentations	1 337		140	1 477
Diminutions	(2 230)	302	(66)	(1 994)
Mouvement de périmètre	7 651	3 363	(42)	10 972
Ecart de change	(13)	(57)	(42)	(112)
Valeur brute au 31 décembre 2023	32 666	5 066	1 097	38 829
Dépréciations au 1er janvier 2022	(3 876)	(506)	(26)	(4 408)
Augmentations				
Diminutions	451	56		507
Reclassement	(125)			(125)
Ecart de change	(10)			(10)
Dépréciations au 31 décembre 2022	(3 560)	(450)	(26)	(4 036)
Augmentations	(14)			(14)
Diminutions	2 230			2 230
Mouvement de périmètre	(3 862)			(3 862)
Ecart de change	6			6
Dépréciations au 31 décembre 2023	(5 200)	(450)	(26)	(5 676)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	22 361	1 008	1 081	24 450
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	27 466	4 616	1 071	33 153

Les titres non consolidés correspondent principalement à des participations dans :

- Arol Energy (1m€)
- Plastic Energy (20.2m€)
- Petroval et Tricat (4m€)

Les participations dans Petroval et Tricat ont été valorisées à leur quote-part dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022.

Les dépréciations de titres non consolidés concernent principalement la société sans activité ITS GmbH et HP Russie.

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend principalement des dépôts.

Note 6. Titres des sociétés mises en équivalence

(milliers d'euros)	2023			2022		
	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés
G.I.E. Chimie Salindres	2 985	2 926	59	2 928	2 814	114
Nacre	(70)		(70)			
Al Bilad Catalyst Co Ltd				972	688	284
Total	2 915	2 926	(11)	3 900	3 502	398

Note 7. Stocks et en-cours

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Matières premières	74 430	75 505
Produits finis et intermédiaires	157 461	183 979
Marchandises	38 320	45 802
Valeur brute des stocks	270 211	305 286
Matières premières	(1 464)	(2 380)
Produits finis et intermédiaires	(9 640)	(11 008)
Marchandises	(1 115)	(380)
Dépréciations des stocks	(12 219)	(13 768)
Valeur nette	257 992	291 518

Note 8. Clients et comptes rattachés

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Valeur brute des créances clients	334 340	356 683
Provision pour dépréciation des clients	(37 721)	(36 270)
Valeur nette	296 619	320 413

Note 9. Autres créances et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/23			31/12/22
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Avances versées	11 043		11 043	9 612
Créances sociales	263		263	56
Créances fiscales	42 807		42 807	49 081
Débiteurs divers	5 258	(320)	4 938	7 323
Créances fiscales IS	20 760		20 760	16 046
Charges constatées d'avance	7 047		7 047	6 037
Compte courant (MEE, IP et IFPEN)	180		180	192
Impôt différé actif	3 003		3 003	3 122
Total autres créances	90 361	(320)	90 041	91 469

Les créances fiscales sont essentiellement des créances de TVA. Elles incluent la TVA relative à la dette pour la licence cadre vis-à-vis d'IFP Énergies nouvelles pour 29,9m€ au 31 décembre 2023 (32,6m€ fin 2022).

Les créances fiscales IS sont pour l'essentiel constituées des créances de CIR et d'acomptes d'impôts versés.

Note 10. Analyse des impôts différés

(milliers d'euros)	31/12/22	Impact résultat (charge) produit	Ecart de conversion et autre	31/12/23
Engagements de retraite	2 874	664	(59)	3 479
Participation des salariés	458	(382)		76
Stocks	2 617	(454)	(63)	2 100
Pertes reportables	2 465	(379)	(410)	1 676
Provisions réglementées	(6 140)	(87)		(6 227)
Frais de R&D	(6 667)	(772)		(7 439)
Immobilisations	(12 909)	4 385	395	(8 129)
Autres différences temporaires	3 881	1 166	(541)	4 506
Impôt différé net	(13 421)	4 141	(678)	(9 958)
Impôt différé actif	3 122			3 003
Impôt différé passif	(16 543)			(12 961)
Taux d'impôt retenu chez la société mère	25.83%			25.83%

Le montant total des déficits non activés s'élève à 18,9m€ (principalement en Inde).

Note 11. Trésorerie nette

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Valeurs mobilières de placement à court terme	8 198	4 037
Disponibilités	119 876	119 432
Trésorerie active	128 074	123 469
Concours bancaires courants	(587)	(16 651)
Total trésorerie nette	127 487	106 818

Les placements effectués par le Groupe sont de plusieurs ordres :

- En Euros, sur des comptes rémunérés, dans des fonds communs de placement (FCP) monétaires de trésorerie, ou dans des dépôts à terme auprès de banques de premier rang,
- En US Dollars, par des comptes rémunérés et des FCP à des taux proches de ceux du marché monétaire,
- Dans les autres monnaies, en comptes bancaires bloqués (dont le blocage ne remet pas en cause le caractère disponible)

Note 12. Capitaux propres

Nombre d'actions composant le capital social :

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions composant le capital social de la société Axens est de 2 380 380 actions d'un montant nominal de 68,61 €. Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions et s'élève à 163 317 872 €.

Une augmentation de capital de 27 700 actions nouvelles a été réalisée le 29 décembre 2023 au bénéfice des salariés pour un montant de 8.5m€ (dont 1.9m€ de capital social).

Dividendes à verser :

Sur décision de l'assemblée générale, le montant des dividendes versé aux actionnaires au cours de l'exercice 2023 a été de 35 760 736€. Ce montant a été payé au second semestre.

Note 13. Provisions

(milliers d'euros)	Litiges	Garanties données	Perte à terminaison	Passif social	Autres charges	Total
Provisions pour risques et charges au 1er janvier 2022	1 667	20 396	1 026	20 553	4 784	48 426
Dotation	355	13 215	1 515	213	800	16 098
Reprise utilisée	(47)	(12 855)	(1 410)	(5 019)	(2 504)	(21 835)
Reprise non utilisée		(8 031)				(8 031)
Autres variations						
Ecart de change	93	84	70	(620)	31	(342)
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022	2 068	12 809	1 201	15 127	3 111	34 316
Dotation	2 312	2 973	919	3 939	2 756	12 899
Reprise utilisée	(1 008)	(2 098)	(806)	(963)	(1 089)	(5 964)
Reprise non utilisée	(39)	(31)	(185)		(553)	(808)
Autres variations	(60)	(104)			(136)	(300)
Ecart de change	(93)	(30)	(23)	301	(28)	127
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023	3 180	13 519	1 106	18 404	4 061	40 270

Note 14. Passifs sociaux

(milliers d'euros)	Indemnité départ à la retraite nette	Gratifications d'ancienneté	Total
Engagements sociaux au 1er janvier 2022	12 973	7 580	20 553
Dotation	213		213
Reprise	(3 815)	(1 204)	(5 019)
Change et/ou autres variations	(620)		(620)
Engagements sociaux au 31 décembre 2022	8 751	6 376	15 127
Dotation	3 391	548	3 939
Reprise	(844)	(119)	(963)
Change et/ou autres variations	301		301
Engagements sociaux au 31 décembre 2023	11 599	6 805	18 404

(milliers d'euros)	Retraite	Ancienneté	Fonds retraite	Total
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2022	14 665	6 376	(5 914)	15 127
Prestations	(756)	(301)	571	(486)
Droits acquis	968	452	(297)	1 123
Ecart actuariels (expérience)	752	(378)		374
Ecart actuariels (financier)	1 246	425	27	1 698
Coût financier de l'exercice	506	231	(177)	559
Change et/ou autres variations	(146)		155	9
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2023	17 234	6 805	(5 635)	18 404

Note 15. Emprunts et dettes financières

(milliers d'euros)	31/12/22	Souscription	Remboursement	Ecarts de change	Autres variations	31/12/23
Emprunts auprès des établissements de crédit	40 261	5 000	(30 426)	(4)	(926)	13 905
Dettes financières diverses	134				(134)	
Intérêts courus non échus	47			(1)	8	54
Concours bancaires courants	16 651			(95)	(15 969)	587
Total emprunts et dettes financières	57 093	5 000	(30 426)	(100)	(17 021)	14 546

Le groupe a souscrit en janvier 2017 un emprunt de 65m€ pour une durée de 7 ans afin de financer l'acquisition et le développement du Groupe Heurtey Petrochem. Le taux est variable sur la période et la dette afférente s'élève à 7m€ à la clôture. Cet emprunt est soumis à des covenants qui sont remplis au 31/12/2023. L'échéance du prêt est en mai 2024.

En 2020, Eurecat a eu recours au dispositif français du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour une valeur de 3,7m€. L'ensemble des PGE a été remboursé au 31/12/2023.

En décembre 2023, Eurecat a souscrit un prêt participatif Relance (PPR) pour 5m€ afin de financer ses projets de diversification. Ce prêt est remboursable en 4 ans à compter de 2028.

Échéancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 339	1 817	3 750
Dettes financières diverses			
Intérêts courus non échus	54		
Concours bancaires courants	587		
Total emprunts et dettes financières	8 980	1 817	3 750

Analyse des dettes par devise

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Dettes libellées en Euros	13 959	50 656
Dettes libellées en US Dollars		303
Dettes libellées dans d'autres devises	587	6 134
Total emprunts et dettes financières	14 546	57 093

Analyse des dettes par nature de taux

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Dettes à taux fixe		
Dettes à taux variable	14 546	57 093
Total emprunts et dettes financières	14 546	57 093

Une hausse de l'Euribor 3 mois de 1% serait sans impact significatif sur le coût de la dette.

Note 16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs présentent une échéance inférieure à un an.

Note 17. Autres dettes et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Dettes sociales	50 551	50 642
Dettes fiscales (hors impôt société)	9 671	5 591
Dettes d'impôt société	6 831	7 082
Avances et acomptes reçus	25 767	59 896
Dettes licence cadre	179 216	195 357
Fournisseurs d'immobilisations	9 814	21 856
Dettes diverses	9 919	18 369
Impôts différés passifs	12 961	16 543
Produits constatés d'avance	68 992	51 944
Total autres dettes	373 722	427 280

Échéancier

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes sociales	50 551		
Dettes fiscales (hors impôt société)	9 671		
Dettes d'impôt société	6 831		
Avances et acomptes reçus	25 767		
Dettes licence cadre	25 602	102 409	51 205
Fournisseurs d'immobilisations	5 378	4 436	
Dettes diverses	9 919		
Impôts différés passifs	12 961		
Produits constatés d'avance	68 843	149	
Total autres dettes	215 523	106 994	51 205

La dette sur licence cadre est une dette vis-à-vis d'IFPEN qui se décrémente au fil des années sur la période 2021 – 2030.

Information sectorielle

Les segments d'activité constituent le premier niveau d'information sectorielle du Groupe. Le second niveau d'information sectorielle suit un découpage par grandes zones géographiques.

Note 18. Chiffre d'affaires et résultat exploitation par secteur d'activité

Les segments d'activité ont été définis comme une composante distincte d'une entité qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou d'un groupe de services liés qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente.

Afin d'améliorer le suivi des performances de ses activités, le Groupe a organisé le reporting de ses performances opérationnelles selon trois segments :

- Le segment Produits
- Le segment Licences
- Le segment Equipements

Le résultat sectoriel utilisé par le groupe Axens dans ses présentations par segment d'activité est le résultat d'exploitation.

Ventilation du **Chiffre d'affaires** par activité

(milliers d'euros)	2023	2022	var.% 2023/2022
Produits	727 307	516 392	41%
Licences	123 158	129 870	-5%
Equipements	226 054	230 702	-2%
Chiffre d'affaires de gestion et consolidé	1 076 519	876 964	23%

Analyse du **résultat d'exploitation** par activité

(milliers d'euros)	2023	2022	var.% 2023/2022
Produits	78 004	48 772	60%
Licences	(10 940)	4 207	N/A
Equipements	10 655	26 079	-59%
Résultat d'exploitation de gestion	77 719	79 058	-2%
Amortissement des actifs réévalués (PPA)	(327)	(669)	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	77 392	78 389	-1%
Résultat en % du chiffre d'affaires consolidé	7.2%	8.9%	

Note 19. Secteurs géographiques

Le chiffre d'affaires est présenté par zone de vente tandis que les actifs et investissements sont présentés par zone de production :

(milliers d'euros)	2023				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	309 545	313 374	283 687	169 913	1 076 519
Actifs sectoriels	803 933	232 499	26 589	19 829	1 082 850
Investissements actifs sectoriels	(29 005)	(6 155)	(537)	(140)	(35 837)

(milliers d'euros)	2022				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	226 984	261 971	268 178	119 831	876 964
Actifs sectoriels	881 609	237 447	46 567	20 491	1 186 114
Investissements actifs sectoriels	(21 307)	(3 797)	(555)	(78)	(25 737)

Notes sur le compte de résultat

Note 20. Autres produits d'exploitation

(milliers d'euros)	2023	2022
Production stockée	(21 051)	33 634
Production immobilisée	24 956	31 505
Reprises d'amortissements et provisions	13 906	65 341
Gains de change d'exploitation	4 649	10 311
Autres	15 784	17 956
Total autres produits d'exploitation	38 244	158 747

Note 21. Achats consommés

(milliers d'euros)	2023	2022
Achats de marchandises	(129 919)	(105 069)
Achats de matières	(213 495)	(175 480)
Variations de stocks	(8 933)	23 116
Achats de sous-traitance	(43 545)	(32 229)
Achats non stockés	(60 624)	(72 606)
Total achats consommés	(456 516)	(362 268)

Note 22. Charges de personnel

(milliers d'euros)	2023	2022
Salaires	(157 966)	(153 050)
Charges sociales	(63 691)	(59 429)
Intéressement	(1 749)	(2 854)
Participation	(212)	(1 780)
Total charges de personnel	(223 618)	(217 113)

Note 23. Autres charges d'exploitation

(milliers d'euros)	2023	2022
Autres charges externes	(129 995)	(122 957)
Services extérieurs	(85 441)	(83 899)
Redevances	(44 415)	(33 992)
Pertes de change d'exploitation	(6 333)	(7 371)
Autres charges d'exploitation	(3 240)	(40 351)
Total autres charges d'exploitation	(269 424)	(288 570)

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les pertes sur créances irrécouvrables et les indemnités commerciales versées aux clients dans le cadre des garanties données. Le cas échéant, les reprises de provisions ont été effectuées.

Note 24. Impôts et taxes

(milliers d'euros)	2023	2022
Taxes sur les salaires	(3 035)	(2 981)
CVAE, CFE, Taxe foncière	(3 737)	(4 373)
Autres impôt et taxes	(6 525)	(3 562)
Total impôts et taxes	(13 297)	(10 916)

Note 25. Dotations aux amortissements et provisions

(milliers d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortissements	(52 482)	(46 342)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(9 735)	(19 166)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(8 360)	(12 734)
Dotation aux provisions pour passif social	(3 939)	(213)
Total dotation aux amortissements et provisions	(74 516)	(78 455)
Reprises de provisions pour dépréciation	8 215	39 070
Reprise de provisions pour risques et charges	4 728	21 252
Reprises de provisions pour passif social	963	5 019
Total reprises de provisions	13 906	65 341

Les dotations aux amortissements concernent notamment la licence cadre (11.5m€ en 2023 et 27.8m€ en 2022).

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent principalement les provisions pour garanties (Note 13).

Note 26. Résultat financier

(milliers d'euros)	2023	2022
Produits des équivalents de trésorerie	661	306
Charges d'intérêts	(2 282)	(1 426)
Coût de la dette	(1 621)	(1 120)
Résultat de change à caractère financier	778	(2 181)
Autres produits financiers	1 461	15 742
Autres charges financières	(508)	(1 069)
Résultat financier	110	11 372

Le Groupe place exclusivement ses disponibilités sur des horizons court terme.

Le résultat de change à caractère financier correspond aux pertes nettes dégagées sur les actifs et passifs financiers.

Note 27. Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2023	2022
Prix de cession	177	103
Valeur nette comptable des actifs cédés ou rebutés	(2 659)	(518)
Résultat sur sortie d'éléments d'actifs	(2 482)	(415)
Autres produits exceptionnels	2 752	545
Reprise exceptionnelle autres provisions pour risques et charges	569	379
Dotations exceptionnelles aux amortissements de l'actif immobilisé	(1 178)	(1 163)
Dotations exceptionnelles aux provisions pour risques et charges	(100)	(100)
Autres charges exceptionnelles	(988)	(2 356)
Autres produits et charges exceptionnels	1 055	(2 695)
Résultat exceptionnel	(1 427)	(3 110)

Le résultat exceptionnel correspond principalement à une provision pour remise en état du siège en France étalée sur la durée résiduelle du bail.

Note 28. Preuve d'impôt

(milliers d'euros)	2023	2022
Résultat courant avant impôt	77 392	78 389
Résultat financier	110	11 372
Résultat exceptionnel	(1 427)	(3 110)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	76 075	86 651
Taux d'imposition de la mère	25.83%	25.83%
Impôt théorique (1)	19 650	22 382
Impôt sur les résultats courant	12 835	18 929
Charge (Produit) d'impôt différé	(4 141)	(446)
Total impôt constaté (2)	8 694	18 483
Taux d'impôt constaté	11.43%	21.33%
Ecart (1) - (2) à expliquer : produit (charge)	10 956	3 899
Incidence des différences permanentes (dividendes)	(193)	(570)
Déficits non activés et dépréciations d'actifs d'impôts différés	1 037	(556)
Crédit d'impôt (recherche notamment)	7 306	4 169
Différence avec les taux d'imposition étrangers	2 514	1 312
Retenues à la source non utilisées	(2 501)	
Autres	2 793	(456)
Total expliqué : produit (charge)	10 956	3 899

Notes sur le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette du groupe qui s'élève à 127,5m€ est en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (106.8m€).

Note 29. Flux de trésorerie générés par l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement est positive de 2.6m€ en 2023, contre une variation négative de (44,0)m€ en 2022.

Note 30. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 35,8m€, en hausse par rapport à 2022 (25,7m€), réparties en :

- Actifs incorporels (dont R&D) 10,5m€
- Actifs corporels 25,3m€

L'incidence des variations de périmètre comprend principalement :

- le montant décaissé pour l'earn out d'acquisition d'HydroThane de 3.3m€,
- la trésorerie des sociétés déconsolidées pour 3.2m€

Note 31. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le groupe a remboursé 30,4m€ de dettes auprès des établissements de crédit au cours de l'exercice 2023 et souscrit un nouvel emprunt à hauteur de 5m€ (PPR souscrit par Eurecat).

Autres informations

Note 32. Effectif moyen du groupe

Effectif équivalent temps plein	2023	2022
Salariés du groupe	2 034	2 177
Intérimaires et détachés	146	139
Total	2 181	2 316
Charges de personnel (en milliers d'euros)	223 618	217 113

Les effectifs ont sensiblement diminué, notamment en raison :

- De la fermeture de la filiale HPM en Roumanie (145 personnes en 2022),
- De la sortie du périmètre des entités Tricat et Petroval (91 personnes en 2022),
- De la sortie du périmètre de la filiale HP Russie (37 personnes en 2022).

Note 33. Recherche et développement

Le Groupe a comptabilisé 25.4m€ en développement et en industrialisation de procédés et de produits pour 2023 (2.4% du chiffre d'affaires), contre 18.1m€ en 2022.

Note 34. Engagements hors bilan

Engagements donnés	(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
	Cautions en douane	239	75
Garanties bancaires	Garanties Seveso	11 718	10 519
	Garanties données aux clients	185 184	163 278
	Garanties données aux fournisseurs	1 209	1 209
Instruments financiers	Engagement d'achats de titres	3 967	4 338
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Retraite, gratifications d'ancienneté	3 697
Loyers restants à payer	Locaux	26 665	32 535
Contrat de liquidité FCPE	Engagement de rachat d'actions Axens	10 978	
Autres engagements	Garanties données à des tiers pour le compte des filiales	61 446	64 865
Total des engagements donnés		294 124	280 461

Engagements reçus	(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Garanties bancaires	Cautions en douane		
	Garanties reçues des clients	33 251	20 960
	Garanties reçues des fournisseurs	7 577	4 249
Instruments financiers	Lignes de crédit non utilisées	75 000	63 934
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Etablissements financiers	3 697
Autres engagements			
Total des engagements reçus		119 525	92 785

Note 35. Rémunération allouée aux organes de direction

Cette information n'est pas donnée car elle conduit à communiquer des rémunérations individuelles.

Note 36. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des auditeurs, est présenté ci-après :

(milliers d'euros)	Total		Deloitte		Grant Thornton		Autres	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit (Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)								
Emetteur	334	381	166	174	153	207	15	
Filiales intégrées (IG et IP)	287	234	73	76	207	144	7	14
Total	621	615	239	250	360	351	22	14

Note 37. Société consolidant les comptes du Groupe Axens

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont eux-mêmes consolidés par intégration globale par IFP Énergies nouvelles, maison mère d'Axens, enregistrée sous le code S.I.R.E.T. numéro 775 729 155 00017. Son siège social est établi au 4, avenue de bois Préau à Rueil-Malmaison.

Note 38. Parties liées

L'ensemble des transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

Note 39. Événements post clôture

Sans objet

Note 40. Passifs éventuels

Sans objet.

Note 41. Périmètre de consolidation

Entreprises consolidées

Entreprises consolidées	Siège social	31/12/23		31/12/22	
		% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
Axens	Rueil-Malmaison, France	100%	IG	100%	IG
Axens (Beijing) Trading Co Ltd.	Pékin, Rép. Pop. de Chine	100%	IG	100%	IG
Axens Canada Specialty Aluminas Inc	Brockville, Ontario, Canada	100%	IG	100%	IG
Axens Catalyst Arabia Ltd	Kobhar, Arabie Saoudite	75%	IG	75%	IG
Axens Far East	Tokyo 106, Japon	100%	IG	100%	IG
Axens India PLC	New Delhi, Inde	100%	IG	100%	IG
Axens Middle East SPC	Manama, Bahrein	100%	IG	100%	IG
Axens North America Inc	Princeton, New Jersey, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Hydrocarbon Technology and Innovation (HTI)	Laurenceville, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Axens South East Asia	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	IG	100%	IG
Axens Vostok	Moscou, Russie	100%	IG	100%	IG
GIE Chimie Salindres	Salindres, France	50%	MEE	50%	MEE
Axens LATAM	Rio de Janeiro, Brésil	100%	IG	100%	IG
Heurtey Petrochem India PrivLtd	Mumbai, Inde	100%	IG	100%	IG
PetroChem Korea Co Ltd	Séoul, Corée	95%	IG	95%	IG
Prosernat Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie		N/C	100%	IG
Heurtey Petrochem Manufacturing	Buzau, Roumanie	100%	IG	100%	IG
LLC Heurtey Petrochem Russia	St Petersburg, Russie		N/C	100%	IG
PetroChem Development CoInc	New-York USA, Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Engineering	Los Angeles, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Technologies LLC	Wilmington, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Flowvision	Odense, Danemark	100%	IG	100%	IG
HydroThane Holding B.V.	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG	100%	IG
HydroThane STP B.V	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG	100%	IG
Nacre	Pau, France	23%	MEE		
Nectis	Rueil-Malmaison, France	51%	IP		
Tricat Management GmbH	Bitterferld, Allemagne		N/C	50%	IP
Tricat Catalysts Services GmbH	Hemslingen, Allemagne		N/C	50%	IP
Eurecat SA	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Eurecat France SAS	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Petroval SA	St Romain de Colbosc, France		N/C	30%	IP
Eurecat India Catalyst Services Pvt Ltd	Jhagadia, Inde	50%	IP	50%	IP
Eco-Rigen SRL	Gela, Italie	35%	IP	35%	IP
Tricat Europe SA	Luxembourg, Luxembourg		N/C	50%	IP
Al Bilad Catalyst Co Ltd	Jubail Industrial City, Saudi Arabia		N/C	15%	MEE
Petroval Asie Pacifique	Singapour		N/C	30%	IP
Eurecat US	Houston, USA	43%	IP	43%	IP
Petroval INC	Houston TX, Etats-Unis		N/C	30%	IP
Eurecat Services Inc	New-York NY, Etats-Unis	50%	IP	50%	IP
Eurecat Services AP Pte Ltd_USD	Singapour	50%	IP	50%	IP
Petroval Middle East	Manama, Barhein		N/C	30%	IP


Nota : IG, IP, MEE et NC signifient respectivement intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence et non consolidé

Entreprises non consolidées

Axens détient des participations de :

- 2,9 % dans la société Bionext, créée en décembre 2009 pour développer un processus de fabrication de carburant de 2ème génération issu de la biomasse.
- 31.63% dans la société Française Arol Energy dont l'objet est la conception, la réalisation et la maintenance d'installations de traitement et de valorisation énergétique des gaz de biomasse et du

- biogaz en particulier.
- 2,4% dans la société Plastic Energy spécialisée dans le recyclage du plastique.
 - Une participation dans un fonds commun de placements à risques, « Circular Innovation Fund ». Le montant souscrit à fin décembre 2023 s'élève à 1.1k€ et s'élèvera au maximum à 5m€.
 - Une participation dans les sociétés du projet Biotjet

DocuSigned by:

6B00FBCEB740432...

AXENS
Société anonyme au capital de 163 317 871,80 euros
Siège social : 89, Boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison
599 815 073 R.C.S. Nanterre

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de l'activité d'Axens durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice ainsi qu'une délégation de compétence au Conseil d'administration en vue du rachat par la société de ses propres actions et de la réduction du capital social par voie d'annulation d'actions.

1	Informations financières et juridiques	3
1.1	Faits marquants 2023	3
1.2	Présentation des comptes consolidés.....	4
1.3	Perspectives 2024	5
1.4	Information sur la gestion des risques technologiques	5
1.5	Présentation des comptes d'Axens SA et des principales filiales	5
1.5.1	Axens SA	5
1.5.2	Axens NA	6
1.5.3	Axens CSA.....	6
1.5.4	Axens Catalyst Arabia.....	6
1.5.5	Groupe Eurecat.....	7
1.5.6	PetroChem Development Co Inc.....	7
1.6	Autres informations financières ou juridiques	7
1.6.1	Évènements postérieurs à la clôture.....	7
1.6.2	Activités en matière de recherche et développement	7
1.6.3	Dettes fournisseurs et créances clients par échéance.....	7
1.6.4	Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI.....	7
1.6.5	Répartition du capital d'Axens SA :	8
1.6.6	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	8
1.6.7	Information sur les salariés actionnaires.....	10
1.6.8	Dividendes antérieurement distribués.....	10
1.6.9	Proposition d'affectation du résultat :	100
1.6.10	Rémunération des membres du Conseil d'administration.....	11
2	Informations sociales, environnementales et sociétales.....	12
2.1	Introduction	12
2.1.1	Description du Business Model d'Axens.....	13
2.1.2	Périmètre de reporting.....	14
2.1.3	La gouvernance de la RSE.....	14
2.2	Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité.....	15
2.2.1	Cartographie des risques RSE	15

2.2.2	Analyse de la matérialité.....	16
2.2.3	Engagements Pacte mondial et Objectifs de Développement Durable de l'ONU.....	16
2.3	Santé et sécurité.....	17
2.3.1	Politique santé, sécurité et sureté au travail du groupe Axens.....	17
2.3.2	Sécurité sur les sites Axens.....	18
2.3.3	Sécurité sur les sites des clients.....	18
2.3.4	Santé des collaborateurs.....	18
2.4	Impacts environnementaux.....	19
2.4.1	Politique environnementale du groupe Axens.....	19
2.4.2	Performance environnementale interne : les sites d'Axens, performance et intégration dans leur environnement.....	20
2.4.2.1	Périmètre et poids des sites.....	20
2.4.2.2	Évènements marquants.....	20
2.4.2.3	Stratégie Climat Scopes 1 & 2.....	20
2.4.2.4	L'optimisation des consommations de ressources naturelles.....	21
2.4.2.5	La limitation des impacts environnementaux des sites.....	24
2.4.2.6	Les sites et leurs parties prenantes.....	25
2.4.3	Performance environnementale externe : l'impact de l'utilisation des produits Axens.....	26
2.5	Les équipes, la première richesse d'Axens.....	29
2.5.1	Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail.....	29
2.5.2	Équité et Inclusion.....	30
2.5.3	Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs.....	32
2.6	Gouvernance et transparence.....	33
2.6.1	Anti-corruption.....	33
2.6.2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques.....	33
2.6.3	Sécurité de l'information.....	34
2.6.4	Système de gestion de crise et d'intervention d'urgence.....	34

1 INFORMATIONS FINANCIERES ET JURIDIQUES

Les comptes consolidés et les comptes sociaux d'Axens qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

1.1 Faits marquants 2023

Axens - augmentation de capital – actionnariat salarié

En date des 28 juin 2023 et 29 septembre 2023, le Conseil d'administration d'Axens a décidé la mise en œuvre d'une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise d'Axens par l'émission d'actions ordinaires nouvelles, sur délégation des actionnaires de la Société. Par décision en date du 29 décembre 2023, le Président – Directeur Général a constaté la souscription de 27 700 actions ordinaires nouvelles de la Société par le FCPE « AXENS ACTIONNARIAT SALARIE » et a décidé d'augmenter le capital d'Axens de 1 900 497 Euros par émission de 27 700 actions ordinaires nouvelles.

AROL ENERGY

Par acte en date du 27 octobre 2023, Axens a acquis 16 953 actions de la société AROL ENERGY pour un montant total de 627 261 Euros, suite à la réalisation de la condition suspensive prévue par un protocole de cession conclu entre les parties le 24 août 2023.

Heurtey Petrochem Manufacturing

Au cours du premier trimestre 2023, le site de l'usine de Buzau (Roumanie) a été fermé et la société a été mise en liquidation.

NACRE

Le 26 septembre 2023, la société NACRE a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pau. AXENS détient une participation de 23% du capital de cette société ayant pour objet de développer, concevoir, construire, financer et exploiter une unité de production d'éthanol avancé ainsi que divers sous-produits (lignine, CO2, biogaz...), et de commercialiser ces produits et sous-produits.

NECTIS

Le 20 octobre 2023, la société NECTIS a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre. Cette société, détenue à 51% par Axens et à 49% par la société chinoise Zhenhai Petrochemical Jianan Engineering Co., Ltd., a pour objet de commercialiser, directement ou indirectement, des échangeurs thermiques spiralés en France et à l'étranger.

Etablissement secondaire de Nantes

Axens a ouvert un établissement secondaire à Nantes, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes en date du 15 novembre 2023.

Activité

En 2023 le groupe a réalisé une belle progression par rapport à 2022 (+ 23%) grâce à une année record dans son activité produits et a continué ses investissements vers les métiers d'avenir, notamment à travers :

- Le démarrage de l'unité de démonstration du recyclage chimique Rewind PET en septembre

- La constitution de sociétés de projet :
 - o Nacre pour le développement puis l'exploitation d'une unité de production de bioéthanol,
 - o BioTjet pour la construction d'une unité de production de biokérosène en utilisant la technologie BioTfuel,
- Une augmentation de 40% des frais de développement par rapport à 2022.

1.2 Présentation des comptes consolidés

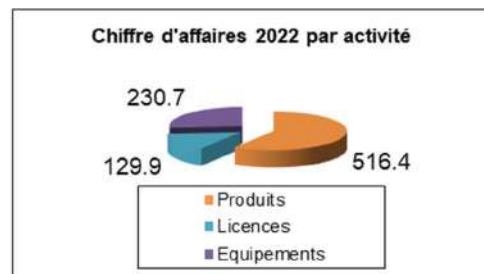
Les principaux indicateurs financiers consolidés sont résumés dans le tableau ci-après :

(Millions d'euros)	2023	2022	2021	var % 2023/2022
Chiffre d'affaires reporting	1 076.5	877.0	866.3	22.8%
Chiffre d'affaires consolidé	1 076.5	877.0	866.3	22.8%
Résultat d'exploitation	77.4	78.4	65.3	-1.3%
Résultat net de l'ensemble consolidé	58.1	59.2	33.2	-2.0%

Le chiffre d'affaires a augmenté de 22,8% en 2023 par rapport à 2022. Par activité, les variations sont les suivantes :

- Produits : 41 %
- Licences : (5) %
- Equipements : (2) %

Les graphiques ci-dessous montrent les valeurs absolues du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par année :



Le résultat d'exploitation avant écarts d'acquisition diminue de <1,3> % à 77,4 millions d'euros, contre 78,4 millions d'euros en 2022.

Le résultat d'exploitation avant écarts d'acquisition représente 7,2 % du chiffre d'affaires économique contre 8,9 % en 2022.

Le résultat financier est un gain de 0,1 million d'euros contre 11,4 millions d'euros en 2022 (dont 14,6 millions de plus-value sur les titres Technip). Le résultat de change financier est de 0,8 million d'euros contre <2,2> millions d'euros en 2022. L'évolution résulte de celle des taux de change et s'applique également au résultat de change d'exploitation :

(millions EUR)	2023	2022
Résultat de change opérationnel	(2,80)	2,52
Résultat de change financier	0,78	(2,18)
Total résultat de change	(2,02)	0,34

Le résultat financier intègre également une charge d'intérêt de <2,3> millions d'euros contre <1,4> million d'euros pour 2022 et la désactualisation du complément de prix d'acquisition de HTI pour <0,3> million (étalement de la charge financière évaluée au moment de l'acquisition représentant la différence entre la valeur actualisée et la valeur décaissée du prix d'acquisition).

Le résultat exceptionnel est une perte de <1,4> millions d'euros quand il était une perte de <3,1> millions d'euros en 2022. Il comprend principalement une provision pour remise en état du siège en France étalée sur la durée résiduelle du bail .

La charge d'impôt totale s'élève à <8,7> millions d'euros contre <18,4> millions d'euros en 2022. Le taux d'imposition apparent est de 11,4 % en baisse par rapport à l'exercice 2022 (21,3 %) du fait de la baisse du taux en France notamment.

Le résultat net d'ensemble s'établit à 58,1 millions d'euros contre 59,2 millions d'euros l'année précédente et représente 7,2 % du chiffre d'affaires consolidé contre 8,9 % en 2022.

1.3 Perspectives 2024

Le budget de l'exercice 2024 prévoit un chiffre d'affaires économique de 1 016,2 millions d'euros, inférieur de 6 % par rapport au réalisé de l'exercice 2023.

Nos hypothèses tablent sur une parité EUR / USD de 1,15 et sur un contexte de marchés en continuité pour toutes nos activités.

1.4 Information sur la gestion des risques technologiques

Axens renouvelle chaque année ses polices d'assurance, notamment en responsabilité civile, que ce soit du fait des produits qu'elle vend, de son exploitation sur ses sites industriels ou de ses conceptions pour les unités concédées sous licence. Ces polices sont d'un niveau compatible avec les enjeux présumés.

1.5 Présentation des comptes d'Axens SA et des principales filiales

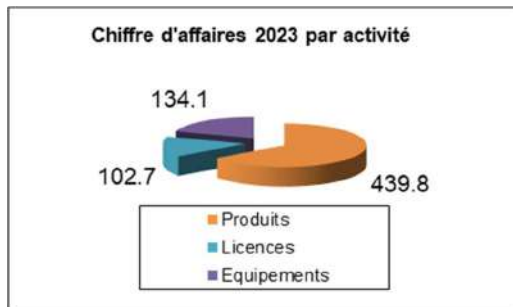
1.5.1 Axens SA

Le chiffre d'affaires reporting de l'exercice 2023 s'est élevé à 676,6 millions d'euros, à comparer à 537,6 millions d'euros en 2022, ce qui représente une hausse de 25,9 %. Le passage du chiffre d'affaires économique au chiffre d'affaires social est expliqué dans les notes de l'annexe aux comptes annuels (cf. note 15 A).

Voici les principaux indicateurs de gestion :

(Millions d'euros)	2023	2022	2021	var % 2023/2022
Chiffre d'affaires reporting	676.6	537.6	493.8	25.9%
Chiffre d'affaires social	672.8	513.9	465.4	30.9%
Résultat d'exploitation	2.2	31.9	40.2	-93.0%
Résultat net	27.3	42.5	46.9	-35.9%

Le détail du chiffre d'affaires par activité et par année est indiqué ci-dessous :



Par activité, l'évolution du chiffre d'affaires économique est la suivante :

Produits 50,6 %, Licences <11,0> %, Equipements 3,1 %. Le chiffre d'affaires 2023 à l'exportation représente 96 % des ventes totales.

Le résultat d'exploitation (après participation des salariés) a diminué de 93,0 % en 2023, à 2,2 millions d'euros, contre 31,9 millions d'euros en 2022.

Le résultat financier s'établit à 22,5 millions d'euros contre 46,8 millions d'euros en 2022. Le résultat de change est un gain de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,4 million en 2022. Notons que la société a reçu 27,2 millions d'euros de dividendes de ses filiales, contre 38,0 millions d'euros en 2022.

Le résultat courant avant impôt se situe à 24,8 millions d'euros, à comparer à 78,7 millions d'euros en 2022.

Le résultat exceptionnel est positif de 0.6 million d'euros. Il est principalement composé du transfert au résultat de subventions d'investissement et de provisions règlementées pour hausse des prix.

L'impôt société est de <1,8> millions d'euros (représentant <7,1> % du résultat avant impôt) à comparer à 7,9 millions d'euros en 2022 (15,2 % du résultat avant impôt). Le taux d'imposition est inférieur au taux courant de 25.9 %. Cela provient notamment des dividendes reçus, du crédit d'impôt-recherche et de l'imputation des retenues à la source.

Le résultat net s'établit à 27,3 millions d'euros contre 42,5 millions d'euros en 2022 et représente respectivement 4,0 % et 7,9 % du chiffre d'affaires économique des exercices 2023 et 2022.

1.5.2 Axens NA

La filiale américaine, Axens North America, a réalisé un chiffre d'affaires de 303,5 millions de dollars, en augmentation de 36.2 % par rapport à 2022 (222,9 millions de dollars) pour un résultat net de 32,0 millions de dollars contre 17,0 millions de dollars en 2022.

1.5.3 Axens CSA

Axens Canada Specialty Aluminas Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 52,6 millions de dollars canadiens en augmentation de 30.1 % par rapport à 2022 (40,4 millions de dollars canadiens) et un résultat net de 7,6 millions de dollars canadiens, contre 5,2 millions en 2022.

1.5.4 Axens Catalyst Arabia

Axens Catalyst Arabia Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 168,9 millions de riyals saoudiens, en diminution de 3,4% par rapport à l'exercice précédent de 174,9 millions de riyals saoudiens et un résultat net de 8,5 millions de riyals saoudiens, contre 13,2 millions de riyals saoudiens en 2022.

1.5.5 Groupe Eurecat

Le groupe Eurecat a réalisé un chiffre d'affaires de 142,8 millions d'euros en hausse par rapport à 2022 (127,2 millions d'euros) et un résultat net d'ensemble de 13,5 millions d'euros, contre 12,7 millions d'euros en 2022. Rappelons que ces chiffres sont consolidés à 50%.

1.5.6 PetroChem Development Co Inc

PetroChem Development Co Inc a réalisé un chiffre d'affaires de 43,4 millions de dollars en 2023 en baisse de 12,6 % par rapport à 2022 (49,6 millions de dollars) et un résultat net de <14,0> millions de dollars, contre <1,5> millions de dollars en 2022.

1.6 Autres informations financières ou juridiques

1.6.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant

1.6.2 Activités en matière de recherche et développement

Veillez noter que les frais de développement et d'industrialisation se sont élevés respectivement à 26,2 millions d'euros et à 18,7 millions d'euros en 2023 et en 2022.

1.6.3 Dettes fournisseurs et créances clients par échéance

Annexe 4-1 à l'article A 441-1-1

Facture reçues et émises à la date du 31 12 2023 dont le terme est échu.
(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Article D.441 I-1* : factures reçues non réglées à la date du 31 12 2023 dont le terme est échu						Article D.441 I-2* : factures émises non réglées à la date du 31 12 2023 dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement	nota : Les factures intercos ne sont pas prises en compte						nota : Les factures intercos ne sont pas prises en compte					
Nombre de factures concernées						70						234
Montant total TTC des factures concernées	33 015	413 189	249 097	58 662	881 895	1 635 858	2 031 679	10 722 066	7 329 465	5 969 644	10 953 745	37 006 599
% du montant total TTC des factures des achats de l'exercice	0.01%	0.11%	0.07%	0.02%	0.23%	0.43%						
% du montant total TTC du chiffre d'affaires de l'exercice							0.29%	1.50%	1.03%	0.84%	1.54%	5.19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0	0	0	12	12	12	15	13	4	4	36	72
Montant total des factures exclues	0	0	0	102 804	102 804	102 804	123 330	-1 492 302	-731 487	-356 757	-950 862	-3 408 077
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : maximum 60 jours date de facture pour les fournisseurs. Pour les partenaires et agents les factures sont par défaut bloquées, le règlement de la commission ou de la redevance étant subordonnée à l'encaissement de la facture client ayant générée la dette.						Délais contractuels prévus avec le client					

*ACHATS 2023 381 321 365

**CA 2023 712 673 000

1.6.4 Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI

	Montants en Euros
▪ Rémunérations directes ou indirectes versées aux personnes les mieux rémunérées	0,00
▪ Frais de voyages et déplacements	0,00
▪ Dépenses et charges afférentes aux véhicules	55 692,15
▪ Cadeaux de toute nature	0,00
▪ Frais de réception	0,00

1.6.5 Répartition du capital d'Axens SA

Au 31 décembre 2023, le capital d'Axens était détenu par IFP Energies nouvelles à hauteur de 82,74%, par IFP Investissements à hauteur de 16,09%, et par le FCPE « AXENS ACTIONNARIAT SALARIE » à hauteur de 1,17%.

Il est composé de 2 380 380 actions d'une valeur nominale de 68,61 Euros, représentant un montant global de 163 317 871, 80 Euros.

1.6.6 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

– Modalités d'exercice de la Direction Générale

La direction générale d'Axens est exercée par le Directeur Général depuis le 12 février 2024. Elle était auparavant exercée par le Président du Conseil d'administration et sera à nouveau exercée par le Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} juillet 2024.

– Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a pas été conclu de convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

– Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration disposait d'une délégation de compétence d'une durée de vingt-six mois, accordée par l'Assemblée Générale en date du 16 décembre 2022, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe AXENS.

L'Assemblée Générale du 17 juillet 2023 a accordé une délégation de douze mois au Conseil d'administration, en vue de l'achat par Axens de ses propres actions, et en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de cette autorisation de rachat d'actions.

– Mandats sociaux et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux en 2023 :

Jean SENTENAC	AXENS : Président - Directeur Général et Administrateur AXENS BEIJING TRADING CO., LTD. : Président du Board et Administrateur depuis le 20 novembre 2023 AXENS CATALYST ARABIA LIMITED : Président du Board et administrateur AXENS MIDDLE EAST SPC : Président et Administrateur EURECAT S.A. : Administrateur NACRE SAS : Président depuis le 11 septembre 2023
------------------	--

Nathalie ALAZARD-TOUX	<p>AXENS : Administrateur BEICIP FRANLAB, : Vice-Présidente et Membre du Conseil de surveillance Beicip Inc : Director COFIP : Représentante permanente d'IFPEN au Comité d'administration Easily : Représentante d'IFP Investissements au Comité d'administration jusqu'au 23 janvier 2023 GreenWITS : Membre du Comité d'administration depuis le 21 juin 2023 GreenWITS : Membre du Comité de rémunération depuis le 26 juin 2023 IFPEN : Directrice du Centre de Résultats Développement Industriel IFP Investissements, : Présidente Directrice Générale et Administrateur IFP Mec, : Director IFP Technologies Canada Inc. : Administrateur IFP Training, : Vice-Présidente et Membre du Conseil de surveillance IFP Training & Consulting Middle East, : Administrateur K-RYOLE : Représentante d'IFP Investissements au Comité d'Administration PROCETHOL 2G : Présidente</p>
Cécile BARRERE-TRICCA	<p>AXENS : Administrateur Centre de Résultats Chimie pour l'industrie : Directrice depuis le 1^{er} janvier 2023</p>
Florence DELPRAT-JANNAUD	<p>AXENS : Administrateur BIONEXT : Représentant d'IFPEN au Comité Stratégique depuis le 12 janvier 2023 Centre de Résultats Produits énergétiques : Directrice depuis le 1^{er} janvier 2023 PROCETHOL 2G : Représentant d'IFPEN au Comité Stratégique</p>
Jacques DEYIRMENDJIAN	<p>AXENS : Administrateur DEYNERGIES. : Président et administrateur</p>
Coralie HEBRARD	<p>AXENS : Administrateur AXENS : salariée</p>
IFP Energies nouvelles (IFPEN)	<p>AXENS : Administrateur BIONEXT : Membre du Comité Stratégique COFIP. : Membre du Comité d'administration IFP INVESTISSEMENTS : Administrateur PROCETHOL 2G : Membre du Comité Stratégique TECH' ADVANTAGE : Administrateur</p>
Éric LAFARGUE	<p>AXENS : Représentant permanent d'IFPEN au Conseil d'administration BEICIP FRANLAB, : Président et Membre du Conseil de surveillance IFPEN : Directeur Général Adjoint IFP INVESTISSEMENTS : Représentant permanent d'IFPEN au Conseil d'administration IFP TECHNOLOGIES CANADA INC. : Président et Administrateur IFP Training : Président et Membre du Conseil de surveillance</p>
Elodie LETOURMY	<p>AXENS : Administrateur AXENS : salariée</p>
Elisabeth MERLEN	<p>AXENS : Administrateur IFPEN : Directrice de la Direction Audit Interne et Risques</p>

Isabelle MULLER	AXENS : Administrateur Centrale Supelec Alumni : Administrateur Collège d'experts des énergies : Membre de la Commission d'enrichissement de la langue française
Catherine RIVIERE	AXENS : Administrateur BEICIP FRANLAB : Membre du Conseil de surveillance IFPEN : Directrice Générale Adjointe IFP Technologies Canada : Administrateur
Philippe SAUQUET	AXENS : Administrateur Arkema, : Administrateur Blue Elephant Energy : Administrateur KRéVal : Président
Eric TOCQUE	AXENS : Administrateur d'AXENS AXENS : salarié

1.6.7 Information sur les salariés actionnaires

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2023, la part du capital d'Axens détenue par les salariés et anciens salariés d'Axens par l'intermédiaire du FCPE « AXENS ACTIONNARIAT SALARIE » était de 1,17%.

1.6.8 Dividendes antérieurement distribués

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué, les dividendes suivants :

- au titre de l'exercice 2020, la somme globale de 30 068 082,00 €, soit un dividende net de 13,20 € par action. Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiait aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France;
- au titre de l'exercice 2021, la somme globale de 35 307 217,50 €, soit un dividende net de 15,50 € par action. Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiait aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France;
- au titre de l'exercice 2022, la somme globale de 35 760 736,00 €, soit un dividende net de 15,20 € par action. Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiait aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France.

1.6.9 Proposition d'affectation du résultat

Si vous voulez bien approuver les comptes qui viennent de vous être présentés, le Conseil vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

	Montants en Euros
▪ Report à nouveau antérieur	103 558 989 €
▪ Bénéfice net	27 271 632 €
▪ Bénéfice distribuable	130 830 621 €
▪ Dotation à la réserve légale	0 €
▪ Dividende	31 897 092 €
▪ Solde reporté à nouveau	98 933 529 €

Il serait ainsi distribué un dividende unitaire 13,40 euros par action.

Ce dividende pourra être mis en paiement à partir de juillet 2024 et au plus tard au 30 septembre 2024. Il sera éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code général des impôts et bénéficiera aux seules personnes physiques actionnaires imposables à l'impôt sur le revenu en France.

1.6.10 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Nous vous proposons d'attribuer, à titre de jetons de présence, un montant de 56 000 € ; leur répartition sera décidée lors de la prochaine réunion de Conseil d'administration.

2 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce. Il a pour objet de présenter le modèle d'affaires, les principaux risques liés aux activités du groupe, les politiques et les diligences mises en œuvre et les résultats, incluant la présentation d'indicateurs clés de performance au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les éléments constitutifs de la déclaration de performance ci-après montrent que la démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe est intégrée dans sa stratégie globale et couvre l'ensemble de ses situations géographiques, de ses métiers et de ses produits. Elle se traduit par la mise en œuvre d'un ensemble de bonnes pratiques visant à réduire les impacts environnementaux de ses activités et ainsi lui permettre de contribuer aux transitions écologique et énergétique nécessaires.

2.1 Introduction

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de la stratégie d'Axens

L'atteinte des objectifs stratégiques d'Axens nécessite de relever un quadruple défi : technologique, industriel, environnemental et humain.

La raréfaction des ressources, le changement climatique, l'accroissement de la population mais aussi l'aspiration de l'homme au progrès et à l'amélioration de ses conditions de vie sont les enjeux **environnementaux** et **sociétaux** qui définissent le contexte de transition dans lequel va s'effectuer le développement d'Axens. L'innovation au bénéfice de la transition énergétique est d'ailleurs un objectif qui se décline dans l'ensemble du Groupe IFPEN. Ce contexte incite Axens à mettre à disposition de ses clients :

- Des **technologies et fours** toujours plus éco-efficients conciliant environnement et compétitivité,
- Des produits associés aux technologies, catalyseurs et adsorbants, dont l'impact environnemental aura été limité depuis leur production, sur ses propres **sites industriels**, jusqu'à leur fin de vie.

Cela est possible grâce au support R&D de la maison mère IFPEN et aux équipes innovantes d'Axens vivant leur métier avec passion, responsables et motivées par un dialogue social constructif et garant de leur formation.

Les trois piliers du Développement Durable (social, économique, environnemental) sont ancrés dans les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Gagner et conserver la confiance de nos clients, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs et partenaires est une priorité quotidienne pour Axens. Afin d'instaurer la confiance, Axens s'engage pleinement à assurer à toutes nos parties intéressées :

- Opérations et conditions de travail sûres et sécurisées
- Technologies, équipements, produits et services hautement performants et éco-efficaces
- Protection de l'environnement et prévention de la pollution
- Respect de toutes les réglementations applicables
- Promotion d'une culture de transparence, d'éthique et d'amélioration continue, en mettant l'accent sur le développement durable

Nos politiques reflètent notre engagement fort et nous aident à viser l'excellence, à travers nos activités quotidiennes reflétées par notre système de management intégré certifié (Qualité ISO 9001:2015, Sécurité, ISO 45001:2018, Environnement ISO14001:2015 et Énergie ISO50001:2018)

Jean Sentenac, Président

2.1.1 Description du Business Model d'Axens

Axens est un groupe fournissant une gamme complète de solutions pour la conversion de pétrole et de biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, toutes les options de traitement de de conversion de gaz naturel ainsi que traitement de l'eau et captage du carbone.

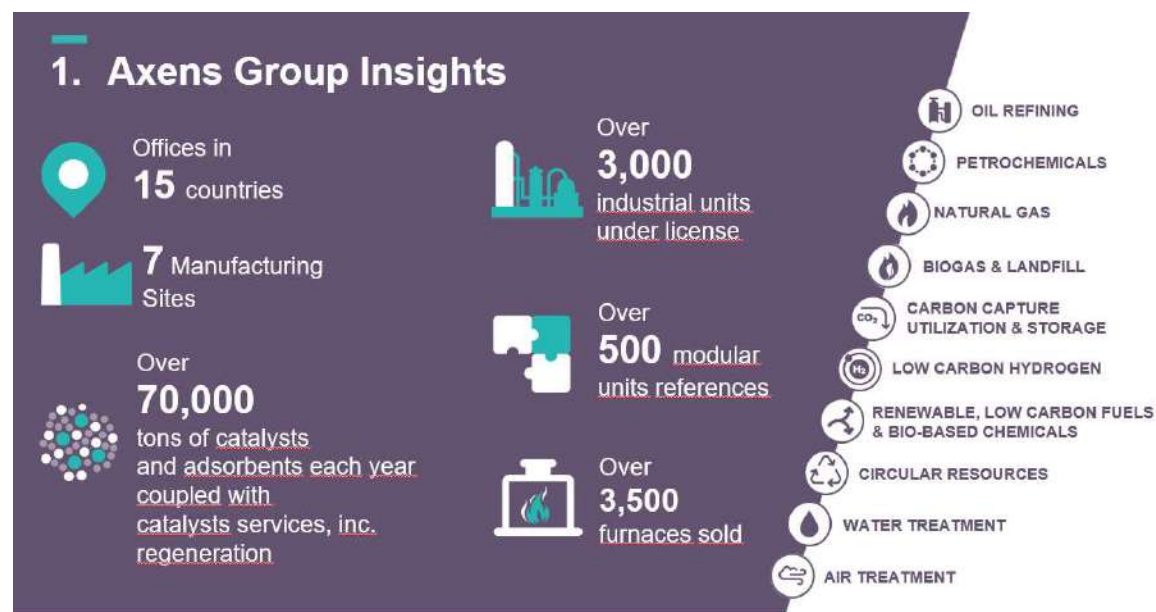
L'offre inclut des technologies, des équipements, des fours, des unités modulaires, des catalyseurs, des adsorbants et les services associés.

Axens est idéalement positionné pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, du concept à la construction, au démarrage de l'usine, et à l'optimisation et au démarrage de l'exploitation, des études de faisabilité au démarrage et au suivi de l'unité, tout au long de son cycle de vie, de la conception d'une unité nouvelle à l'amélioration d'une unité existante (revamping).

Cet ensemble unique de solutions garantit des performances optimales avec une empreinte écologique réduite. L'offre globale d'Axens repose sur un personnel hautement qualifié, des sites de production modernes et un réseau mondial étendu de services industriels, commerciaux et de support technique.

Une version synthétique du modèle d'affaires Axens est présentée ci-après.

Ce dont nous dépendons	Comment nous créons de la valeur ?	La valeur que nous créons
<p>Ressources humaines (plus de 2000 employés)</p> <p>Ressources naturelles (matières premières non renouvelables et renouvelables)</p> <p>Immobilisations incorporelles (moyens R&D, propriété intellectuelle, brevets, marques, savoir-faire)</p> <p>Immobilisations corporelles (dont 15 sites tertiaires, 7 sites de production)</p> <p>Parties prenantes et partenaires</p>	<p>Notre Mission Offrir à nos clients des solutions innovantes et durables pour la production d'intermédiaires chimiques, le traitement du gaz naturel et des effluents industriels, une mobilité toujours plus propre, et les aider à relever leurs défis liés à la protection de l'environnement et à la transition énergétique.</p> <p>Notre Vision Dans un monde en pleine mutation, toujours plus connecté, avec une conscience environnementale sans cesse grandissante, les industries de l'énergie et de la chimie se doivent d'innover pour contribuer à une meilleure qualité de vie et à la préservation de la planète.</p> <p>Notre Ambition Être sur nos marchés le partenaire préféré, en proposant une offre intégrée multi-spécialistes, et en inventant et fournissant des solutions toujours plus évoluées et efficaces pour au final contribuer à un monde meilleur.</p> <p>Notre Stratégie</p> <ul style="list-style-type: none">• Consolider et renforcer notre offre dans les domaines dans lesquels nous sommes reconnus• Développer nos portefeuilles de procédés pétrochimiques, gaz, biocarburants, biochimiques, l'économie circulaire, tout en devenant une entreprise tirant le plein potentiel du digital• Préparer notre offre pour un futur à faible empreinte carbone, en investissant de nouveaux domaines. <p>Stratégie supportée par cinq Business Divisions (Commercial, Industrial Operations, New Development and Transformation, Project Operations, Technology and Technical Support)</p>	<p>Solutions innovantes pour relever les défis de demain et limiter l'impact environnemental de nos activités chez nos clients (d'une part) et de nos sites en favorisant leur intégration locale (d'autre part)</p> <ul style="list-style-type: none">- Optimiser les consommations de ressources naturelles- Réduire les émissions de gaz à effet de serre- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau <p>Assurance de santé et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les sites d'Axens- sur les sites de nos clients <p>Culture de valeurs humaines</p> <ul style="list-style-type: none">- Equité et égalité- Développement et valorisation des compétences des collaborateurs



2.1.2 Périmètre de reporting

Le présent document fait état de la démarche RSE du Groupe Axens. Il est à noter que le périmètre de reporting de cette DPEF ne comprend pas la société Eurecat (joint-venture détenue à 50 % par Axens) en raison du mode de consolidation financière de cette entité (intégration proportionnelle).

Axens est organisé en 5 Business Divisions : Commercial (BD CIAL), Technology & Technical Support (BD TTS), Industrial Operations (BD IOP), Project Operations (BD POP) et New Development & Transformation (BD NDT). La BD IOP héberge les usines de production de catalyseurs et d'adsorbants, et la BD POP le site de fabrication des fours industriels. Axens SA France héberge la majorité des opérations (60% de la production IOP) et les salariés (67 % des effectifs du groupe).

Le périmètre (Groupe Axens, Axens SA France, périmètre industriel BD IOP et BD POP) peut varier en fonction des indicateurs. Dans ce cas, une mention est faite au niveau du paragraphe correspondant ou dans la note méthodologique.

2.1.3 La gouvernance de la RSE

Le **Conseil d'administration** (Board of Directors) approuve le plan stratégique avec les objectifs de développement durable avec le Comité Exécutif (ExCo). Le Conseil d'Administration nomme le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations/Nominations.

Le **Comité Exécutif** prend en compte des exigences des parties intéressées et veille au développement de la société et à l'amélioration durable de la performance, propose et valide les politiques Sécurité et Environnement, promeut par l'exemple et s'assure du respect des valeurs du Groupe. Le PDG valide le reporting RSE du Groupe. Pour s'assurer que l'offre d'Axens est bien alignée avec les enjeux environnementaux de ses clients, Axens héberge des actions comprenant les aspects Business et réglementaires dans le Programme ASAP (Axens Sustainable Activity Program).

Le Comité ASAP (COMASAP) pilote le Programme ASAP et il est composé d'un représentant de chaque entité Business du Groupe ainsi que de représentants des Business Partners concernés. Le plan d'actions est validé annuellement par le PDG.

Le **Leader du programme ASAP** pilote et anime le programme, est également en charge de coordonner l'ensemble des actions RSE comprenant les aspects Business et réglementaires du Groupe Axens.

2.2 Cartographie des risques RSE et analyse de la matérialité

2.2.1 Cartographie des risques RSE

Le tableau ci-après synthétise le travail d'analyse et de cartographie des risques RSE du Groupe Axens. La méthodologie suivie a consisté à exploiter l'analyse de la matérialité alors en vigueur sous l'angle des risques. Cette analyse a été conduite fin 2018 dans le cadre d'un groupe de travail pluridisciplinaire et représentatif des principaux métiers du Groupe Axens avec un support méthodologique d'un expert de l'année 2018. Elle a été ensuite revue et validée par le Comité ASAP (voir paragraphe 2.1.3) en charge de plusieurs actions RSE de la société. Certains éléments de cette cartographie proviennent aussi de documents préparés en 2018 dans le cadre de la certification ISO 14001 version 2015 d'Axens SA (dans son périmètre historique). Une mise à jour a été réalisée en 2020. Cette cartographie des risques est à considérer uniquement sous l'angle RSE.

Thématiques	Risques	Niveau d'exposition aux risques (élevé, modéré ou faible)	Indicateur de pilotage	Paragraphe référence dans le document
Ressources humaines	Atteinte à l'intégrité physique ou morale des équipes	Élevé	Taux de fréquence et taux de gravité	2.3.2
	Insuffisance et perte de compétences	Modéré à élevé sur certaines spécialités	Nombre d'heures de formation Nombre de personnes formées	2.5.4
	Fuite du savoir	Modéré	Turnover	2.5.1
	Dégradation du climat social	Modéré	Égalité H/F	2.5.2
Protection de l'environnement	Raréfaction des ressources (utilisation)	Élevé	Consommation d'eau (m ³) par tonnes produites sur les sites industriels	2.4.2.4
		Modéré	- Ratio entre les achats de la matière première principale et les tonnes de produits finis produites (périmètre usines BD IOP pour production de catalyseurs et adsorbants) - Consommation d'acier dans les (périmètre usines BD POP pour fabrication de fours et modules)	2.4.2.4
	Raréfaction des ressources (fin de vie et recyclage)	Modéré	Quantité de déchets générés	2.4.2.4
	Changement climatique	Élevé	- Consommation d'énergie par tonnes produites sur les sites industriels - Émissions de GES liées à la consommation d'utilités sur les usines Axens (scope 1 et 2)	2.4.2.4
	Réduction de production et arrêt d'exploitation	Élevé	Nombre de mises en demeure par les autorités locales	2.4.2.2
Produits (Catalyseurs et adsorbants / Procédés, équipements et services)	Perte de marché (Innovation et R&D)	Élevé	Amélioration continue de l'efficacité Énergétique de notre portefeuille de procédés	2.4.2.4
	Raréfaction des ressources	Modéré	- Ratio entre les achats de la matière première principale et les tonnes de produits finis produites (périmètre usines BD IOP pour production de catalyseurs et adsorbants) - Consommation d'acier dans les (périmètre usines BD POP pour fabrication de fours et modules)	2.4.2.4
	Changement climatique	Élevé	Émissions GES	2.4.2.3, 2.4.3.1
	Perte de marché (Utilisation)	Élevé	Part du CA Axens associée à des offres limitant l'impact environnemental	2.4.3
		Élevé	Nombre d'accidents ou incidents majeurs déclarés	2.4.3
		Élevé	- Évolution du nombre de projets gagnés intégrant des études d'efficacité énergétique - Process book (intégration progressive du calcul des émissions de GES sur la base des consommations d'utilités)	2.4.3
Raréfaction des ressources (fin de vie et recyclage)	Modéré	Offre de produits (catalyseurs, adsorbants sur l'ensemble du cycle de vie	2.4.3	
Partenaires	Perte de marché (Innovation et R&D)	Élevé	- Part du budget de R&D de IFPEN dédiée aux énergies nouvelles	2.4.3
	Rupture d'approvisionnement et gouvernance fournisseurs	Élevé	Plateforme évaluation des fournisseurs (ECOVADIS et objectifs d'évaluation)	2.4.2.6
	Atteinte à l'intégrité physique ou morale des sous-traitants	Élevé	Adhésion des sous-traitants à la charte santé et sécurité au travail du groupe Axens	2.3

2.2.2 Analyse de la matérialité

L'analyse de la matérialité menée en 2022 a permis d'identifier cinq enjeux prioritaires à la fois pour Axens et ses parties prenantes. Les enjeux ont été identifiés au travers d'entretiens en interne et avec des parties prenantes, à qui on a demandé de prioriser les enjeux correspondant aux standards de la GRI. Ces entretiens ont été complétés par un benchmark de l'industrie. Ces 5 enjeux, repris ci-après, sont bien en phase avec l'analyse des risques RSE et sont traités dans le corps du document

- Énergie et changement climatique (paragraphe 2.4.2 et 2.4.3)
- Santé et sécurité (paragraphe 2.3)
- Conformité environnementale ; émissions, effluents et déchets (paragraphe 2.4)
- Emploi (paragraphe 2.5)
- Anti-corruption (paragraphe 2.6.1)

2.2.3 Engagements Pacte mondial et Objectifs de Développement Durable de l'ONU

Axens est signataire, et s'engage en faveur de l'initiative de responsabilité d'entreprise du Pacte mondial des Nations Unies et de ses principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nos objectifs de développement durable soutiennent les progrès des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Parmi les 17 objectifs fixés par l'ONU, nous avons priorisé sept objectifs sur lesquels nous avons le plus d'influence par nos propres actions.

5. Égalité entre les sexes	Minimum 40% de femmes au sein du Comité exécutif au 1er mars 2029 (2023 : 20%) Minimum 30% de femmes dans la Leadership Team au 1er mars 2029 (2023 : environ 20%)
6. Eau propre et assainissement	-20% de consommation d'eau des sites industriels opérés par Axens d'ici 2030 (année de référence 2019)
7. Énergie propre et d'un cout abordable	Atteindre plus de 30 % de part d'énergies bas carbone (renouvelables et nucléaires) dans les sites industriels du Groupe d'ici 2030 (environ 20 % en 2019)
8. Travail décent et croissance économique	Zéro blessure ou maladie professionnelle grave ou mortelle de manière durable
9. Industrie, innovation et infrastructure	Homologation et commercialisation d'au moins 5 technologies dans le domaine de bas carbone d'ici 2030
12. Consommation et production responsables	-40% de déchets provenant des sites industriels opérés par Axens d'ici 2030 (année de référence 2019)
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Scopes 1 & 2 : -30% d'ici 2030 Scope 3 : en cours de définition (Année de référence : 2019)

2.3 Santé et sécurité

2.3.1 Politique santé, sécurité et sûreté au travail du groupe Axens

Sont repris ci-après les éléments clés de la politique santé, sécurité et sûreté d'Axens « *La santé la sécurité la sûreté des personnes, une priorité au quotidien* »

Assurer la santé, la sécurité et la sûreté au travail (SSST) de nos équipes et de nos partenaires n'est pas seulement une obligation morale mais aussi un gage de performance. Grâce à ce pilier, nous construisons une base solide pour permettre un avenir durable tourné vers le bien-être physique, psychologique et social du personnel concerné par nos activités.

Cet objectif se traduit en préoccupations quotidiennes et concerne également l'amélioration de l'impact de nos procédés, produits et services sur la santé et la sécurité.

Nous avons une démarche de progrès basée sur l'identification, la remontée, la prévention et l'élimination de toute situation à risque de manière positive et proactive.

NOS OBJECTIFS

Les objectifs du personnel Axens et de ses sous-traitants sont définis à partir de deux axes :

- La santé, la sécurité et la sûreté liés aux conditions de travail sur les sites Axens et en mission
- La santé et la sécurité sur les sites des fournisseurs et des clients d'Axens lié à nos procédés, produits, et services

NOS ENGAGEMENTS

Pour atteindre ses objectifs, Axens s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Satisfaire aux exigences légales en matière de santé, sécurité et santé,
- Créer un cadre qui assure une bonne qualité de vie et des bonnes conditions de travail.
- Déterminer des objectifs et des indicateurs clairs et pertinents
- Définir les rôles et responsabilités des managers en termes de Santé, Sécurité et Sûreté,
- Impliquer les parties prenantes, y compris le personnel non encadrant, pour analyser les risques associés à notre activité, à nos procédés et produits, participer aux analyses de presque accidents et accidents en identifiant toutes les causes qu'elles soient techniques, organisationnelles ou humaines,
- Promouvoir la diffusion et le partage des bonnes pratiques et l'utilisation du retour d'expérience comme éléments fondamentaux de l'amélioration du système,
- Assurer la formation nécessaire à la maîtrise des risques et des situations accidentelles pour l'ensemble des employés selon leur niveau de responsabilité et vérifier le niveau de formation des sous-traitants.
- Encourager par des actions de communication et formation le comportement individuel favorisant l'interdépendance et prendre soins des uns des autres
- Mettre en œuvre et faire vivre un ensemble de règles simples, inviolables, qui permettront d'éviter les accidents graves et irréversibles.
- Réaliser des audits réguliers pour s'assurer de la maîtrise opérationnelle du système de management Santé, Sécurité, Sûreté au Travail.
- Adapter, en continu, les mesures de prévention et de protection adéquates pour les salariés et les parties prenantes en réponse au contexte sanitaire, géopolitique international.

2.3.2 Sécurité sur les sites Axens

Afin d'améliorer de manière continue la performance en matière de sécurité sur ses sites d'Axens, plusieurs indicateurs sont suivis dans le Tableau de Bord de la société, et les données associées sont analysées trimestriellement. L'objectif d'Axens est d'atteindre le zéro accident, blessure ou maladie grave ou mortelle liée au travail de manière durable.

L'indicateur clé suivi est le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de travail, ou TRIR, exprimé en nombre d'accidents pour 200 000 heures travaillées. Le TRIR Groupe s'établit en 2023 à 0,60, avec une nette amélioration par rapport à 2022. L'objectif pour 2024 est de 0.45, vs 0.50 de 2023. On considère que les turbulences causées par la crise COVID-19 et les adaptations majeures associées, ont été absorbées par l'organisation. Toutefois, il reste nécessaire poursuivre nos efforts pour continuer d'améliorer de la culture sécurité du groupe.

Axens suit également le Taux de Gravité (nombre total de jours d'incapacité x 1 000) / nombre d'heures travaillées). Les deux indicateurs sont calculés au niveau Groupe, en prenant en compte les heures travaillées du personnel Axens, des intérimaires (catégorie 1) + sous-traitants (catégorie 2). La méthode de calcul du taux de gravité a été modifiée en 2023, et comptabilise les jours d'arrêt de tous les incidents y compris ceux des années précédentes qui font encore l'objet d'un arrêt dans l'année en cours :

	2021	2022	2023
TRIR Groupe	0,55	0,99	0,60
TG Groupe	Non disponible	Non disponible	0,344

Afin d'impulser un changement positif de manière durable, l'entreprise a décidé de démarrer une initiative autour de la transformation culturelle Sécurité du personnel, intitulée Safety Starts with Me.

2.3.3 Sécurité sur les sites des clients

Axens poursuit le chantier « Secur'Ax » qui a pour mission de renforcer la sécurité du personnel Axens en intervention sur les sites de ses clients (missions de démarrage et d'assistance technique). Ce chantier passe notamment par l'optimisation de la préparation et de la réalisation des activités les plus à risques en collaborant étroitement avec les clients et les sous-traitants. Cela se traduit par un plan de formation renforcé (cf. paragraphe 2.5.4), des consignes de sécurité révisées, l'organisation des retours d'expérience projets (REX), l'analyse des accidents/incidents afin de mettre en place des actions pour que les accidents/incidents ne se reproduisent plus ou encore une réorganisation de la gestion des équipements de protection individuelle (EPI). Cela passe également par l'évaluation et la collaboration avec des partenaires de sûreté internationaux implantés dans les pays de nos clients. Ces actions d'amélioration ont été entreprises par la Task Force « The Shield » conjointement entre les équipes HSE groupe, et les équipes de démarrage et de tech services.

2.3.4 Santé des collaborateurs

Tous les salariés du Groupe Axens en France bénéficient d'un suivi médical adapté en fonction de leur poste. Axens s'est engagé à étendre ce dispositif à l'ensemble de ses filiales, même si aucune disposition réglementaire obligatoire n'est applicable dans les pays considérés.

Des formations sur la prévention et la gestion des situations sensibles sont déployées à destination des managers au niveau de la France, pour qu'ils disposent des outils nécessaires pour une meilleure détection et une gestion appropriée des risques psychosociaux de leurs équipes.

Les salariés du Siège bénéficient d'un service de santé au travail renforcé car dédié et complété d'un Espace d'Écoute et d'une assistance sociale au bénéfice de toutes celles et ceux qui en exprimeraient le besoin. Plusieurs actions et initiatives autour de la Qualité de Vie au travail ont été menées.

2.4 Impacts environnementaux

2.4.1 Politique environnementale du groupe Axens

Sont repris ci-après les éléments clés de la politique environnementale d'Axens

Axens s'engage à promouvoir des pratiques plus durables et à minimiser l'impact environnemental de ses activités. Cela implique pour nous de mettre en place des actions pour une gestion plus responsable des ressources naturelles, d'agir pour la réduction de la pollution, et pour une amélioration continue de notre performance environnementale.

Conformité : Nous nous engageons à respecter les législations, réglementations et normes environnementales pertinentes dans les pays où nous exerçons nos activités, y compris le règlement REACH. Nous nous efforcerons de dépasser ces exigences dans la mesure du possible.

Climat : Nous nous engageons à promouvoir la durabilité tout au long de notre chaîne de valeur. Nous travaillerons au développement et à la fourniture de solutions innovantes qui contribuent à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à la stratégie climat d'Axens. Nous nous engageons à aider nos clients à atteindre leurs objectifs climatiques et donc réduire leur empreinte carbone avec l'appui des solutions d'Axens.

Prévention de la pollution : Nous nous engageons à prévenir la pollution en partageant et en adoptant les meilleures pratiques et technologies qui minimisent le rejet de polluants dans l'air, l'eau et le sol.

Efficacité des ressources : Nous nous efforcerons d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles, y compris l'eau, l'énergie et les matières premières, dans nos opérations. Nous chercherons activement des occasions de minimiser la production de déchets et de promouvoir le recyclage et la réutilisation.

Engagement des parties prenantes : Nous nous engagerons et collaborerons avec nos employés, nos fournisseurs, nos clients, les communautés locales, les organismes de réglementation et d'autres parties prenantes pour nous assurer que nos objectifs environnementaux correspondent à leurs préoccupations et à leurs attentes.

Amélioration continue : Nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue de notre Plan d'Actions Environnemental, en nous appuyant sur nos enjeux internes et externes pour concrétiser les axes d'amélioration identifiés sur les sites d'Axens, et dans une perspective de cycle de vie.

Sensibilisation et formation des employés : Nous nous assurons de posséder les compétences et les connaissances adéquates pour assumer nos responsabilités environnementales. Nous fournissons à nos employés la formation de sensibilisation nécessaire liée à nos politiques et pratiques environnementales ainsi qu'aux risques d'accident en fonction du périmètre de leur travail et de leur niveau de responsabilité.

Gouvernance et transparence : Nous nous engageons à mettre en place un système de gouvernance pour piloter la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Grâce à une surveillance, une évaluation et des rapports réguliers, nous établissons et examinerons des objectifs visant à réduire notre empreinte environnementale et communiquerons les résultats.

Préparation aux situations d'urgence : Nous établissons et tiendrons à jour des plans d'intervention d'urgence efficaces afin d'atténuer et de gérer les incidents environnementaux potentiels. Une cellule de crise dédiée, dotée d'une expertise opérationnelle globale, est activée à tout moment pour répondre aux incidents. Notre objectif est de minimiser l'impact de tout accident sur l'environnement et les communautés locales.

Audits : Nous effectuerons des audits périodiques pour nous assurer de la connaissance opérationnelle du système de management environnemental.

Objectifs de développement durable des Nations Unies : En tant que signataire du Pacte mondial, nous contribuerons aux ODD des Nations Unies et rendrons compte de nos progrès dans leur réalisation.

En adhérant à ces principes, nous visons à créer un impact positif sur l'environnement et à contribuer à l'atteinte collective de la neutralité carbone d'ici 2050.

2.4.2 Performance environnementale interne : les sites d'Axens, performance et intégration dans leur environnement

Pour définir le périmètre du reporting environnemental, il est à noter que l'impact des sites tertiaires est faible comparativement à celui des sites de production ; en effet, la nature chimique et industrielle des activités de production d'Axens permet d'identifier ses sites de production de catalyseurs et adsorbants comme l'impact direct principal d'Axens vis-à-vis de l'environnement.

2.4.2.1 Périmètre et poids des sites

Les immobilisations corporelles du groupe Axens consistent de 15 sites tertiaires et 7 sites de production de catalyseurs et d'adsorbants (Salindres à France, Brockville au Canada, Calvert City, Savannah, St Louis et Willow Island aux États-Unis et Dammam en Arabie Saoudite).

En 2023, les émissions de GES associées aux sites de production de catalyseurs et adsorbants représentent plus de 95 % des émissions des scopes 1 et 2, et le site de Salindres seul contribue à 37% des émissions. La contribution consolidée de tous les sites tertiaires du Groupe est quant à elle inférieure à 3 % des émissions de GES des scopes 1 et 2.

La majorité des indicateurs présentés dans cette section provient de la section HSE du tableau de bord industriel qui concerne tous les sites de production d'Axens de la BD IOP, fabrication de catalyseurs et adsorbants. La définition des indicateurs pour ce reporting a été menée en 2012-2013 et le premier tableau de bord a été publié au 1^{er} trimestre 2014 avec l'ensemble des données pour l'année 2013. Ce tableau est depuis actualisé tous les trimestres.

Le reporting environnemental intègre aussi dans son périmètre le site industriel de Vadodara de la BD POP (fabrication de fours industriels) mais le reporting est fait de façon dissociée car les enjeux environnementaux ne sont pas du même ordre de grandeur.

2.4.2.2 Évènements marquants

Il y a eu en 2019, un changement de dogme au niveau du Ministère de la Transition Écologique. Tout écart à un texte réglementaire (décret, arrêté ministériel, arrêté préfectoral) se traduit désormais par une mise en demeure. En 2021, l'usine de Salindres a reçu une mise en demeure à la suite d'une inspection de la DREAL en novembre 2020. Des travaux ont été réalisés en 2021-2023, et la mise en demeure a été levée en mai 2023. Une nouvelle mise en demeure a été reçue en novembre 2023 à la suite d'une nouvelle visite d'inspection de la DREAL en octobre 2023. Des actions sont en cours en 2024 pour lever la non-conformité.

L'activité de fabrication des modules de Heurtey Petrochem Manufacturing sur le site de Buzau à Roumanie a été arrêté à la fin de l'année 2022, et les autres activités ont été arrêtés au cours de l'année 2023 dans le cadre de la liquidation de la société.

2.4.2.3 Stratégie Climat Scopes 1 & 2

Axens a lancé, début 2021, un projet pour élaborer sa Stratégie Climat. Ce projet vise à établir les ambitions du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique. La Stratégie Climat qui a été définie s'appuie sur 2 piliers (ici nommés pilier 1 et pilier 2) qui constituent des engagements complémentaires :

- Pilier 1 : réduire l'empreinte carbone du Groupe ; c'est-à-dire réduire les émissions de GES liées directement ou indirectement aux activités d'Axens (activités incluses dans les scopes 1, 2 et 3 tels que définis par le GHG Protocol Corporate Standard)
- Pilier 2 : aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone grâce aux solutions Axens. Cela implique donc que le Groupe Axens élargisse son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone. Cet engagement repose sur le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre évitées du fait du déploiement et de la mise en œuvre des technologies et solutions Axens.

Les engagements sur le pilier 1 (empreinte carbone Axens) portent sur la réduction des émissions de GES en valeur absolue ; sur les scopes 1 et 2 d'une part et sur le scope 3 d'autre part. L'objectif fixé pour 2030 pour les scopes 1+2 est aligné avec la trajectoire « well-below 2°C » de la Science Based Target Initiative ou SBTi ; Le choix a été fait de suivre une approche en lien avec la SBTi même si aujourd'hui Axens ne peut s'engager dans cette démarche en raison d'un critère d'éligibilité à la SBTi non rempli (part du chiffre d'affaires liée à l'industrie pétrole et gaz).

Au sujet de la performance environnementale interne, ce sont les scopes 1 et 2 de l'empreinte carbone Axens auxquels il convient de s'intéresser.

L'objectif à 2030 sera de réduire de 30 % les émissions en valeur absolue des scopes 1 et 2 ; c'est à dire les émissions directes de GES des sites Axens ainsi que les émissions indirectes liées aux consommations d'énergie de ces sites (industriels comme tertiaires). Cet objectif est exprimé par rapport à l'année de référence 2019 ; année pour laquelle les émissions des scopes 1 et 2 ont été évaluées à environ 87,4 milliers de tonnes de CO2 équivalent pour l'ensemble du Groupe.

Dans le tableau ci-dessous, les émissions de GES sur les scopes 1 et 2 entre 2019 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions Scopes 1 et 2, en milliers de tonnes équivalent CO ₂	87,4	80,0	76,6	78,6	83,2

Il est important de noter que la baisse observée sur la période 2020-2022 était liée à un niveau de production dans nos usines qui a été inférieur à celui de l'année de référence (2019). En 2023, le niveau de production est nettement remonté.

Dans le paragraphe « Performance environnementale externe », quelques détails sur les émissions scope 3 sont donnés notamment pour notre activité de fabrication et de vente de catalyseurs et adsorbants.

2.4.2.4 L'optimisation des consommations de ressources naturelles

Les résultats de la cartographie des risques RSE (cf. paragraphe 2.2.1) ont démontré que la consommation des ressources naturelles est un enjeu prioritaire pour l'entreprise. Cette thématique se décline en trois aspects : matières premières, énergie et eau.

- La réduction de la consommation de matières premières et la réduction de déchets

Au sein des sites de production de la BD IOP, la réduction de la consommation de matières premières est un enjeu économique et environnemental fort. À ce titre, depuis 2013, sur son principal site de production à Salindres, Axens a mis en place un monitoring sur les ateliers de mise en forme. Lorsque les produits issus de ces ateliers ne répondent pas aux spécifications, ils peuvent être :

- Recyclés pour être valorisés et ainsi optimiser notre consommation de matières premières.
- Considérés comme déchets et auquel cas ils rentrent dans le système global de traitement des déchets

Pour suivre la réduction de sa consommation de matières premières Axens suit un indicateur sur le rendement de la production. Le périmètre de cet indicateur (base 100 en 2019) concerne aujourd'hui le site de Salindres. L'objectif est d'étendre dans le futur le périmètre de cet indicateur à d'autres sites de la BD IOP. L'indice est quasi-constant par rapport au 2022 avec un progrès continu sur la Mise en forme dont le rendement matière est passé de 75.5% en 2019 à 91.4% en 2023 (meilleur niveau atteint).

	Tendance d'amélioration	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de consommation de matières premières	L'indice doit baisser	100	101,8	102,1	95,1	95,2

Axens suit également un indice mesurant la quantité de déchets par tonne produite agrégeant les données des principaux sites de production (quatre sites sont concernés : Salindres, Brockville, Willow Island, Dammam). Pour

avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2016. En 2022, Axens a ajouté un indice en base 100 pour suivre l'évolution des déchets dangereux.

	Tendance d'amélioration	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de génération de déchets	L'indice doit baisser	100	162,2	132,5	121,5	168,6	118,3	98,8	88,8
Indice de génération de déchets dangereux (Site de Salindres)		-	-	-	-	-	-	100	100

En 2023, Axens s'est fixé un objectif de réduction de 40% des déchets provenant des sites industriels IOP exploités par Axens d'ici 2030.

Un projet est conduit depuis 2022 pour accroître la valorisation des déchets par notre filière interne de traitement (société EURECAT- 50% Axens) en standardisant le tri par familles et concentrations métalliques (cartographie analytique par produit, adaptation des nettoyages intercampagne, création d'étiquette pour flashage des déchets, standardisation des procédures de tri). Depuis mi-2023, le chantier les nouvelles règles de tri des déchets métalliques sont en place et permettent d'acheminer les déchets métalliques auprès de notre filiale EURECAT localisée à 130 km de l'usine plutôt que le prestataire historique éloigné de 1050 km. L'opération apporte une réduction de 40 t CO2 eq /an pour un volume total de 550 Tonne de déchets métalliques et ouvre un horizon sur une meilleure valorisation.

Pour le périmètre industriel de la BD POP (fabrication de fours), l'impact environnemental lié à la consommation de matières premières et à la génération de déchets concerne de façon très majoritaire l'acier. Un indice en base 100 en 2016 a été construit pour mesurer le ratio entre l'acier consommé et les déchets d'acier. En 2023, l'indice est à 393,8. Le changement important de l'indicateur est lié à la fermeture de l'usine en Roumanie cf. chapitre 2.4.2.2 Évènements marquants.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
(1) : Consommation d'acier dans les usines BD POP (Roumanie* et Inde) (en tonnes)	5226	5545	3084	3321	1749	2293	1562	1220
(2) Déchets d'acier (recyclés) dans les usines BD POP (Roumanie* et Inde) (en tonnes)	424	606	327	489	245	214,7	499	37
Ratio (2) / (1) pour les usines BD POP (Roumanie* et Inde)	8,1 %	10,9 %	10,6 %	14,7 %	14,0 %	9,4 %	31,9%	3%
Indice base 100 2016 Ratio (2) / (1) dans les usines BD POP (Roumanie* et Inde)	100	134,7	130,7	181,5	172,7	116,0	393,8	37,4

*2023 seulement Inde à cause de la fermeture du site de Roumanie cf. 2.4.2.2 Évènements marquants

- Site de Salindres

L'Usine de Salindres, situé dans le Gard, est la plus grande des usines de production de catalyseurs et d'adsorbants du groupe Axens et est classée ICPE et Seveso. Les activités de l'usine vont de la production et du contrôle qualité des catalyseurs et adsorbants au développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies de production. Les installations d'Axens sont implantées sur environ 18 ha au sein de la plateforme chimique de Salindres et emploient environ 400 personnes.

- L'amélioration de l'efficacité énergétique

En 2023, Axens a fixé l'objectif d'atteindre plus de 30 % de part d'énergies bas carbone (renouvelables et nucléaires) dans les sites industriels du Groupe d'ici 2030 par rapport à environ 20 % en 2019. Pour améliorer l'efficacité énergétique de ses sites industriels de la BD IOP, Axens suit un indice qui mesure les consommations énergétiques (vapeur, électricité et gaz naturel) par tonne produite. Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2014. En 2023, l'indice s'améliore par rapport à 2022 (97,5) pour s'établir à 94,7.

	Tendance d'amélioration	2019	2020	2021	2022	2023
Indice d'efficacité énergétique	L'indice doit baisser	97,7	108,2	103,8	97,5	94,7

Il faut garder en tête que la définition de cet indice est très dépendante du mix produit. Aussi, sur le site principal de Salindres, certifié ISO 50001 en 2022, un indicateur plus précis et indépendant du mix produit a été mis en place pour un meilleur contrôle. Cet indicateur opérationnel, qui surveille l'efficacité énergétique et la consommation d'eau est intégré dans le calcul de l'intéressement d'Axens SA pour la période 2022-2024.

En 2023, la consommation énergétique totale des sites industriels de IOP s'élève à 422 210 MWh.

Pour le périmètre industriel de la BD POP, l'impact environnemental lié à la consommation d'énergie sur les sites industriels est bien moindre que pour les sites industriels Axens car la consommation énergétique est très majoritairement de la consommation d'électricité.

En 2023, la consommation électrique a été d'environ 348 MWh soit une baisse de 68 % par rapport à 2022 à cause de la fermeture de l'atelier en Roumanie

- La réduction de la consommation en eau

Veiller à diminuer la consommation des ressources naturelles, cela signifie bien évidemment veiller à limiter sa consommation d'eau. En 2023, Axens a conduit une évaluation du stress hydrique pour les sites de production d'Axens ; le seul site qui se trouve dans une zone de stress hydrique élevé / très élevé est le site de Dammam situé en Arabie Saoudite.

Dans le même esprit que pour les consommations énergétiques, Axens suit un indice qui mesure les consommations d'eau par tonne produite. Pour avoir une vision d'ensemble, un indice en base 100 a été construit avec les données de l'année 2014.

Entre 2019 et 2023, la consommation totale en eau des sites opérés par AXENS a été réduite de plus de 20%, porté par les efforts du site de Salindres mais également des autres sites. La consommation d'eau rapportée à la tonne de catalyseur produite a elle diminué de 24% au globale et de 19% à Salindres. L'objectif est de maintenir la réduction de 20% de consommation d'eau des sites industriels opérés par Axens d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 en prenant en compte toute future expansion des outils de production.

La consommation totale d'eau est de 242 475 m3 en 2023, et l'index a baissé de 61,7 en 2022 à 58,9 ce qui montre une progression.

	Tendance d'amélioration	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de consommation d'eau	L'indice doit baisser	62,1	62,3	62,7	61,7	58,9

Pour le périmètre industriel de la BD POP, l'impact environnemental lié à la consommation d'eau sur les sites industriels est moindre que pour les sites industriels Axens. En 2023, cette consommation était d'environ 1 609 m³

soit une baisse de près de 89 % par rapport à 2022. La forte baisse de consommation d'eau s'explique par la fermeture du site en Roumanie.

2.4.2.5 La limitation des impacts environnementaux des sites

- La réduction des émissions atmosphériques des sites

Dans le cadre du Plan Environnement I (n°1) de Salindres qui couvrait la période 2004-2011, un des principaux objectifs était de diminuer les émissions de NOx et réduire les émissions de poussières via une rénovation et l'installation de filtres. Grâce à ce programme intensif d'investissements, des améliorations notables ont été observées sur la qualité des émissions dans l'atmosphère. Par exemple, les émissions de poussières ont diminué de plus de 75 % en 2018 versus 2004. Des solutions de Dé NOx ont été mises en place sur des ateliers d'imprégnation et un atelier de mise en forme. Ces investissements combinés avec l'utilisation de solutions sans azote ont permis de réduire de 75 % les émissions de NOx / NH₃ en 2018 versus 2004.

Cette dynamique perdure et 2023 a été marquée par le démarrage de l'atelier CEVEN, un atelier de production innovant (capacité de production de 6000 t/an de catalyseurs) et la modernisation environnementale de la plateforme existante (PTF A) – à laquelle a été relié le nouvel atelier. Ce projet a obtenu un financement dans le cadre du programme France Relance à hauteur de 10% du capital investi compte tenu de sa contribution à l'Autonomie Stratégique dans un Développement Durable en renforçant sa capacité de production de composés de pointe pour la production de carburants propres, la synthèse d'intrants essentiels – pétro ou biosourcés – ou encore la purification des gaz ou le traitement de l'eau.

- Le nouvel atelier CEVEN est doté de la meilleure technologie pour traiter les émissions de NOx et les émissions organiques
- L'atelier SPC de la plateforme A est depuis fin avril raccordé à un nouveau filtre et au DENOX de l'unité CATA 5.
 - Le filtre de technologie innovante permet un abattement de 98% à 99% des poussières (350mg/Nm³ => ~ 5mg/Nm³) bien meilleur que l'exigence réglementaire
 - Le raccordement au DENOX permet d'amener la concentration en NOx au niveau réglementaire attendu (> 250 ppm). Ce système va permettre un abattement de 40t/an de NOx, soit ¼ des émissions

Un projet de DENOX Haute Température est d'ores et déjà lancé pour anticiper la Réglementation de 2027.

- La maîtrise des effluents et de leurs impacts, notamment sur la biodiversité

Toujours dans le cadre du Plan Environnement de Salindres, Axens possède depuis 2011 une station biologique permettant de traiter une partie de ses eaux usées, avec pour objectifs de réduire drastiquement la DCO (Demande Chimique en Oxygène), les rejets d'azote nitrique et ammoniacal et la quantité de MES (Matières En Suspension). Une partie de l'investissement nécessaire pour la construction de STABLO avait été financée par l'Agence de l'Eau.

En 2015, Axens a démarré une nouvelle station d'épuration nommée PRESTO qui permet d'atteindre un niveau d'épuration inégalé des eaux rejetées en rivière et d'en recycler une grande partie en interne. Cette station complète et améliore le dispositif de traitement biologique des eaux (STABLO). Cet équipement de haute performance assure la conformité de l'usine avec les dernières exigences réglementaires en matière environnementale.

En 2019, une nouvelle capacité de traitement des effluents avec récupération de métaux précieux a été démarré qui apporte une réduction de 20% de la consommation en eau du site et répond aux nouvelles exigences sur la teneur en phosphore (ozonation).

Une étude d'IEM (Interprétation de l'État des Milieux) a été réalisée de 2011 à 2013 sur l'état des milieux aux alentours du site de Salindres de manière à juger l'impact des activités historiques de la plateforme. Le diagnostic de cette étude a recensé 6 zones protégées dans un rayon de 10 km autour du site de différents types : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique, Zone Natura 2000 et Zones Importantes pour la

Conservation des Oiseaux. L'étude conclut que la qualité des sols et de l'air n'est pas affectée par les activités industrielles du site.

2.4.2.6 Les sites et leurs parties prenantes

- Relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs sont des partenaires clés. La part significative des achats dans le chiffre d'affaires d'Axens, les objectifs de gains économiques et de maîtrise des risques appellent une démarche Achats performante, incluant des aspects HSE et de responsabilité sociale décrits dans la Politique Achats du Groupe.

Spécifiquement, la prise en compte des aspects sociaux, RSE et de compliance (sanctions, embargos, fraudes, etc.) progresse régulièrement en s'appuyant sur des partenaires externes (e-Attestations, EcoVadis, ADIT, E&Y, etc.) et des relations équilibrées avec les fournisseurs. Ces éléments sont progressivement intégrés dans la gestion et l'évaluation des fournisseurs les plus concernés et/ou importants. Un indicateur est suivi sur le pourcentage des fournisseurs les plus concernés et/ou importants qui sont évalués par la plateforme EcoVadis ; en 2023, cet indicateur était à 38%.

	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de fournisseurs stratégiques et sensibles, qualifiés, déjà évalués par EcoVadis	24%	28%	31%	38%

Des avancées spécifiques en cours et à venir sont à relever :

- Adhésion en 2023 d'Axens au Responsible Minerals Initiative pour assurer notre conformité à la législation, évaluer les risques dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et développer des bonnes pratiques alignées sur les standards internationaux
- Déploiement et collecte de l'adhésion formelle des fournisseurs à un code de conduite en 2023 (attentes d'Axens vis-à-vis des fournisseurs en termes de droit du travail, d'éthique, de sécurité et d'environnement) : 69 fournisseurs Stratégiques et Sensibles qualifiés sur 173 (soit 39,9%) ont formalisé leur acceptation du code de conduite d'Axens en 2023. Il s'agit de la première année de déploiement, en 2022, il n'y avait aucun code de conduite accepté.
- Calcul de l'empreinte carbone pour tous les achats du groupe Axens. Les valeurs sont intégrées aux émissions Scopes 1+2+3 de l'activité « Catalyseurs et adsorbants » qui sont détaillées dans ce document dans le paragraphe sur la Stratégie Climat du groupe Axens.
- Rédaction d'une procédure de qualification des fournisseurs au niveau du groupe Axens incluant des critères de RSE, de compliance, etc. Une version de base de cette procédure a été créée, elle doit être ajustée et validée en 2024 puis entrer en application.

Par ailleurs, l'intégration des activités d'Axens dans ses territoires passe notamment par des relations de confiance entre l'entreprise et ses fournisseurs locaux et nationaux. Globalement, la démarche d'évaluation des fournisseurs les plus critiques est suivie trimestriellement dans le cadre du Processus Achats.

- L'intégration des sites dans leur territoire

Axens est engagé dans l'intégration environnementale et sociétale de ses sites dans leur territoire. Cette intégration passe tout d'abord par l'emploi local, l'entreprise est le troisième employeur du bassin alésien ; mais aussi à travers la participation des communautés locales à des programmes développés par Axens. Dans une démarche participative, les riverains du site de Salindres sont régulièrement sollicités pour être acteurs de la surveillance environnementale notamment sur les thématiques de nuisances olfactives et auditives.

- Implication des salariés

Les équipes qui ont participé au programme ASAP (cf chapitre 2.1.3 La gouvernance de la RSE), et dans une moindre mesure les collaborateurs qui ont été informés des principales avancées de ce programme, ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux. Le défi environnemental est mondial du fait de l'accroissement de la population, du changement climatique, de la raréfaction des ressources fossiles et minérales et de l'environnement à préserver (gestion des déchets, les ressources en eau, etc.). C'est la prise en compte de ces enjeux qui nous

permet de détecter des opportunités de nouvelles offres qui peuvent avoir un effet bénéfique très significatif sur la préservation de l'environnement.

En 2020, le réseau interne professionnel PlaNet' a été lancé. Sponsorisé par des membres de l'ExCo de l'entreprise, ce réseau s'appuie sur des salariés qui souhaitent s'investir dans des actions relatives aux enjeux environnementaux. Le réseau compte à ce jour plus de 400 membres. Le réseau PlaNet' propose des conférences pédagogiques à tous les salariés du groupe Axens et se propose de soutenir/participer à des actions environnementales sur les sites où naissent des initiatives. Depuis sa création, le réseau compte déjà un nombre important de réalisations effectives de ce type sur le site de Rueil-Malmaison :

- Incitation à la mobilité douce avec l'achat groupé de vélos et vélos électriques et plusieurs ateliers thématiques d'entretien et de réparation,
- Organisation d'actions de sensibilisation (premières fresques du climat Axens, atelier 2tonnes, projections de documentaires),
- Organisation d'ateliers collaboratifs (ateliers flexitarien / végétarien, potager partagé, vide-placard...)
- Maintenance et enrichissement du fonds PlaNet' de la médiathèque.

2.4.3 Performance environnementale externe : l'impact de l'utilisation des produits Axens

Pour relever les défis environnementaux (pollution, changement climatique) le principal levier d'action repose sur l'éco-efficience des produits (procédés, catalyseurs et adsorbants, fours industriels) et services vendus et qui sont mis en œuvre par ses clients.

Axens, sur son périmètre historique, contribue depuis de nombreuses années à la protection de l'environnement via la vente de catalyseurs et de technologies pour la production de carburants plus propres, qui permettent la réduction des émissions de polluants de diverses natures. Axens est notamment reconnu comme le leader mondial dans les procédés de production de carburants à très basse teneur en soufre. Dans ce cadre, en 2023 Axens s'est fixé un objectif d'homologation et de commercialisation d'au moins 5 nouvelles technologies dans les domaines bas carbone d'ici 2030.

Par ailleurs, Axens a engagé des actions de maîtrise des émissions de GES au-delà du périmètre de ses activités, conscient que la société peut influencer sur les émissions de certaines parties prenantes (clients, fournisseurs par exemple). Cela se matérialise notamment par l'optimisation énergétique qui est faite dans le cadre du dimensionnement des procédés licenciés par Axens ; démarche générant in fine une diminution de l'impact environnemental chez le client qui opérera cette technologie. De fait, le stade où Axens intervient (ingénierie de base) est le meilleur moment pour faire des choix qui seront déterminants pour l'impact environnemental de l'unité. Souhaitant poursuivre dans cette voie et élargir autant que faire se peut la maîtrise des impacts environnementaux liés à ses produits (procédés mais aussi catalyseurs / adsorbants), Axens a entamé en 2017 une analyse environnementale de ses activités fondée sur une perspective cycle de vie. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la certification ISO 14001 version 2015 d'Axens SA et, au-delà, répond à une volonté de mieux appréhender les enjeux environnementaux liés au Groupe Axens (incluant donc les activités des branches à l'international). À l'issue de ce travail, une cartographie a été établie pour analyser puis hiérarchiser les contributions aux impacts des différents acteurs des chaînes de valeurs (Axens, fournisseurs, prestataires, clients et intermédiaires etc.). Cette cartographie préparée dans le cadre de norme ISO 14001 version 2015 a été un élément utilisé pour établir la cartographie des risques RSE présentée dans le paragraphe 2.2.1 de ce document. Les résultats de cette cartographie permettent de définir un plan d'actions en priorisant des mesures réalistes et efficaces, c'est-à-dire en ciblant des activités sur lesquelles Axens peut avoir une influence et des actions pour lesquelles les diminutions de l'impact environnemental (notamment émissions de GES) seraient les plus importantes. À titre indicatif, une unité de raffinage de taille moyenne émettrait environ 2 fois plus d'émissions de GES que l'ensemble des sites industriels Axens.

- Stratégie Climat Scope 3

Au sujet de la performance environnementale externe, il convient de s'intéresser au scope 3 de l'empreinte carbone Axens ainsi qu'au pilier B.

- Pilier 1 - Scope 3 (émissions indirectes liées aux activités en amont et en aval des sites Axens)

Axens a la volonté de calculer les émissions scope 3 pour toutes ses activités. Ce travail est achevé pour l'activité de production et de vente de catalyseurs et adsorbants (résultats ci-après). Le travail est en cours pour l'activité de fabrication et de vente d'équipements et pour l'activité de bailleur de licences de procédés. Pour ces deux activités, les calculs en cours portent sur Les calculs d'empreinte carbone complète sont en cours de la catégorie 11 du scope 3 telle que décrite dans le GHG Protocol Corporate Standard ; catégorie relative à l'utilisation des produits vendus. Les émissions reportées dans cette catégorie correspondent concrètement aux émissions liées aux opérations et à la mise en œuvre des technologies et équipements vendus par Axens. Or, la règle de calcul qui s'applique aux fournisseurs de technologies et équipements est de comptabiliser sur une seule année (l'année de vente) toutes les émissions liées à l'usage de ces technologies sur l'ensemble de la durée de vie. L'impact sur les résultats est donc très fort quand sont considérés des produits technologiques avec une longue durée de vie (fours, équipements, licences) ; considérée à 25 ans dans les calculs d'empreinte carbone Axens. Cette catégorie 11 du scope 3 sera donc largement prépondérante.

Pour les quatorze autres catégories du scope 3, l'évaluation a été faite. Les catégories 8, 13 et 14 du Scope 3 se sont avérées non pertinentes pour Axens. Pour l'année 2019 de référence, le total des émissions Scope 3 (hors catégorie 11) s'élève à 723 milliers de tonnes de CO₂ équivalent.

Pour l'activité de fabrication et de vente de catalyseurs et adsorbants, le total des émissions Scopes 1+2+3 est présenté dans le tableau ci-après pour les années 2019 à 2022. Pour l'année 2023, les calculs sont en cours. Pour cette activité, la catégorie 1 du Scope 3 liée aux achats de biens et de services est prépondérante. Les tendances observées suivent l'évolution des tonnages produits dans les usines du Groupe Axens.

Fabrication et vente de catalyseurs et adsorbants	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions Scopes 1+2+3, en milliers de tonnes équivalent CO ₂	778,3	668,8	594,4	656,9	En cours de calcul

Les ambitions à 2030 sur la réduction des émissions scope 3 seront communiquées lorsque les calculs sur la catégorie 11 seront disponibles.

- Pilier 2

Le second pilier 2 de la Stratégie Climat Axens consiste à aider les clients à atteindre leurs objectifs climat ; et donc à réduire leur empreinte carbone. Cela implique donc que le Groupe Axens élargisse son champ d'actions et s'engage à décarboner son écosystème au-delà du périmètre de sa propre empreinte carbone.

Dans le portefeuille technologique d'Axens, il y a de nombreuses solutions dont les bénéfices en matière d'émissions de GES prennent majoritairement effet dans le scope 3 de l'empreinte carbone des clients. Ces réductions d'émissions sont en dehors du périmètre de l'empreinte carbone Axens. C'est le cas notamment des technologies renouvelables de conversion de la biomasse, des technologies de recyclage (notamment de plastiques) ou encore de la capture de CO₂. Prochainement, les émissions de GES évitées liées au déploiement des technologies Axens seront évaluées et reportées sur une base annuelle pour tous les projets concernés. Les réductions d'émissions calculées reflètent le cumul des contributions d'Axens et des autres parties prenantes des chaînes de valeur considérées ; puisque ces évaluations intègrent toutes les étapes du cycle de vie.

Au sein du portefeuille d'Axens, de nombreuses solutions (procédés sous licence, équipements, catalyseurs et adsorbants, ...) peuvent contribuer à éviter des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie des projets où elles sont mises en œuvre. Nous n'avons pas évalué ces émissions évitées de manière exhaustive, mais nous avons commencé par une sélection de projets pour lesquels Axens a été sélectionné comme bailleur de licence de procédés en 2022. Si l'on considère que tous ces projets seront réalisés, le total des émissions évitées associées s'élève à 33,7 millions de tonnes de CO₂ équivalent grâce à toutes les parties prenantes du projet. Les émissions évitées ont été calculées en comparant les émissions de gaz à effet de serre des projets d'Axens à des équivalents fossiles, sur l'ensemble de leur cycle de vie et pendant 25 ans d'exploitation.

Par ailleurs, un autre indicateur est calculé annuellement pour suivre l'amélioration continue de l'efficacité énergétique du portefeuille de procédés d'Axens. L'indicateur suit le nombre d'améliorations d'efficacité énergétique qui sont proposées chaque année avec la prise en compte de facteurs multiplicatifs selon l'impact de l'amélioration et l'intérêt stratégique du procédé. La valeur cible minimale à atteindre chaque année est 27 et en 2022, l'indicateur a atteint la valeur de 27.5, identique à 2021.

En ce qui concerne les catalyseurs et adsorbants, Axens propose des solutions innovantes de prise en charge des catalyseurs et adsorbants tout au long de leur cycle de vie. Ainsi, certains catalyseurs, via des étapes de régénération notamment, peuvent être réutilisés pour une même application ou bien pour des applications différentes, tout ceci permet un impact environnemental moindre en limitant la consommation de ressources naturelles.

Dans le cadre de son activité de conception, de fabrication et d'installation d'unités industrielles, la BD POP se conforme aux exigences de ses clients ainsi qu'aux normes environnementales imposées par la réglementation locale, et cherche à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Via l'amélioration permanente du rendement de ses équipements, qui a pour conséquence de minimiser leurs rejets atmosphériques, Axens contribue activement à réduire l'impact environnemental de ses clients, les compagnies pétrolières et gazières. En effet, opérant dans un secteur où les enjeux environnementaux sont fondamentaux, Axens cherche en permanence à offrir des technologies toujours plus éco-efficientes et conciliant environnement et compétitivité. En 2022, il n'y a eu aucun accident ou incident majeurs liés à l'utilisation de produits Axens chez ses clients.

2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens

2.5.1 Généralités : Effectifs / Recrutement / Organisation du temps de travail

Les équipes engagées constituent le premier facteur de performance d'Axens, elles en font l'excellence. La politique Ressources Humaines est centrée sur le développement durable des compétences nécessaires pour exercer ses activités actuelles et futures et s'adapter aux enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques. Grandir et Grandir ensemble sont la colonne vertébrale des actions entreprises.

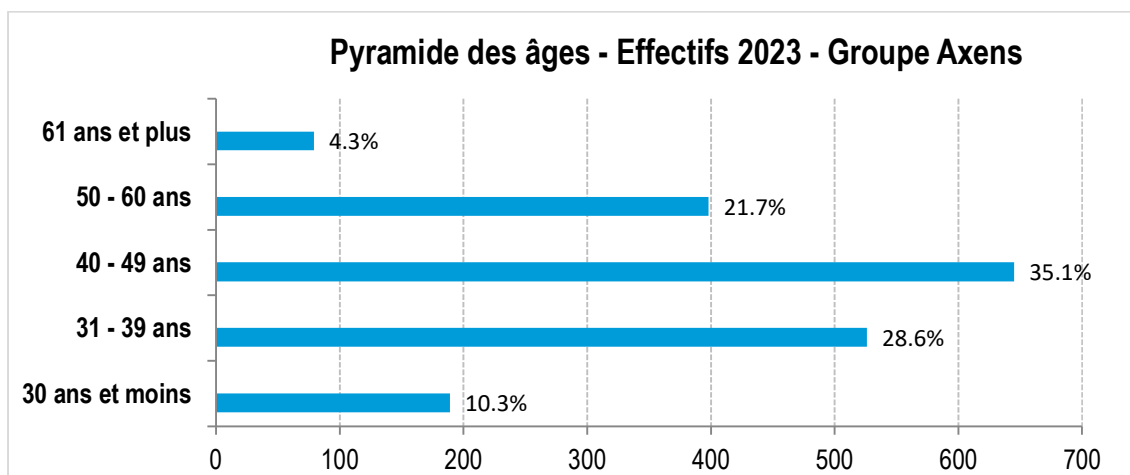
En 2023, l'effectif physique à fin d'année du Groupe Axens était de 1 926 salariés, répartis géographiquement comme suit :

Zone géographique	Effectif total 2023	Part de l'effectif total Axens groupe 2023	Effectif total 2022	Part de l'effectif total Axens Groupe 2022
Europe / CEI / Moyen-Orient	1351	70 %	1 443	74 %
Amériques	338	18 %	311	16 %
Asie / Océanie	237	12 %	200	10 %
TOTAL GROUPE AXENS	1926	100%	1 954	100 %

La baisse d'effectifs en 2023 est attribuable à la fermeture du site de production en Roumanie et de la non prise en compte de l'entité Russe de St Pétersbourg en cours de vente en raison des sanctions.

En 2023, les femmes représentaient 31,2 % de l'effectif global contre 28,8% en 2022.

Au 31 décembre 2023, les effectifs du Groupe Axens se répartissaient en âge comme suit



En 2023, pour le Groupe Axens, ont été observés les principaux mouvements de personnels suivants :

	Groupe Axens 2023	Groupe Axens 2022
Nombre d'embauches	343	175
Nombre de départs volontaires (démissions)	125	135
Nombre de licenciements	3	14
Turnover (base départs volontaires)	6,5 %	6,9 %

Afin de respecter les aspirations professionnelles et personnelles, et d'être aligné avec les pratiques du marché du travail, en France et à l'étranger, les salariés bénéficient d'horaires flexibles dans l'organisation de leur temps de travail ; de plus, Axens s'attache à faciliter la mise en place de travail à temps partiel, la prise de congés sabbatiques, y compris au-delà des délais légaux mais également le 9-80 aux États-Unis. Notre politique Télétravail toujours fondée sur la confiance et la responsabilité des acteurs est à présent stable. Enfin, Axens s'assure de l'équité salariale entre les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel.

En tant que membre du Groupe IFPEN, Axens a adhéré à la Charte de Mobilité du Groupe IFPEN. La mobilité interne au sein du Groupe et au sein du Groupe IFPEN est facilitée par la publication de la plupart des offres de poste à pourvoir sur un intranet dédié.

Depuis 2019, un nouvel indicateur relatif à l'absentéisme est calculé. Le suivi de l'absentéisme est important notamment pour les usines de production et pour l'ensemble des entités comme un indicateur de risques sociaux s'il se dégradait significativement. Pour Axens SA il s'établissait à 2,55 % en 2019, à 3,32 % en 2020, 2,69 % en 2021, à 4,63 % en 2022 et à 4,52 % en 2023. Le taux prend en compte les absences liées aux maladies, aux congés maternité et paternité. Le périmètre géographique de cet indicateur a vocation à être élargi dans les années futures.

2.5.2 Équité et Inclusion

Cultiver l'équité est un engagement fondamental de l'ambition Ressources Humaines d'Axens, et notamment l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, contribuant à la durabilité de la performance économique et sociale de l'entreprise. Axens a ancré cet engagement dans sa politique à travers l'accord Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes adopté en 2011, et sans cesse reconduit depuis. Cet accord pose les principes de l'égalité hommes-femmes principalement en termes de mobilité et d'évolution professionnelle, de rémunération et d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Comme l'exige la loi Rixain, Axens a fixé en 2023 un objectif de minimum 40% de femmes au sein de l'ExCo au 1er mars 2029 (2023 : 20 %), mais aussi un minimum 30% de femmes dans la Leadership Team au 1er mars 2029 (2023 : environ 20 %).

Cette équité se traduit aussi en termes de politique de rémunération à long terme. Au niveau d'Axens SA, les écarts de rémunération sont restés quasi inchangés, voire se réduisent. Ainsi, le ratio entre les 10 % des rémunérations les plus élevées et les 10 % des rémunérations les plus faibles n'a jamais été supérieur au niveau de 2017 comme le montre l'indice en base 100 (2017) présenté dans le tableau suivant. Depuis la mise en place de cet indicateur, celui-ci est même assez nettement orienté à la baisse. L'objectif de cet indicateur est d'apprécier l'écart de salaire entre les « mieux payés » et « les moins bien payés » et de suivre son évolution dans le temps afin d'apprécier si l'écart se creuse / diminue et s'il est important ou pas dans l'absolu. Il n'y a pas de ration cible de défini. Le calcul est fait sur le salaire de base + prime ancienneté des OETAM brut- et hors intéressement & participation, le tout calculé en équivalent temps plein ETP.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice base 100 Ratio entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés (Axens SA)	100	95,9	92,5	91,6	90,0	89,0	83,5

Depuis 2018, Axens SA est tenu de calculer un index relatif à l'égalité hommes/femmes aux bornes de l'entité française. En 2022 l'index était à 91 et en 2023 il est à 92.

Le taux de femmes manager d'Axens Rueil et Solaize est passé de 16 % en 2008 à 27 % en 2015, à 33% en 2021, 33% en 2022 et 34% en 2023. Cette augmentation a été majoritairement portée par les embauches régulières de femmes cadres dans les métiers opérationnels (*Business Divisions*). Cet engagement en faveur de l'équité se traduit donc aussi dans sa politique de recrutement en faveur des femmes, qui demeurent minoritaires dans les secteurs industriels.

La part des femmes cadres dans les effectifs cadres en France est de 31,2 % en 2022 (alors qu'elle était de 23 % en 2009, et que les femmes représentent en moyenne 29 % des étudiant(e)s diplômé(e)s des écoles d'ingénieurs en France en 2021-2022 (Source : [Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)).

Axens dispose d'un réseau interne professionnel féminin TW'In (**T**ogether **W**e are **I**nspired) au sein du Groupe, espace d'échange, de réflexion et d'inspiration pour favoriser la mixité à tous les niveaux de l'entreprise. Sponsorisé par des membres de l'ExCo de l'entreprise, il s'appuie sur des valeurs d'optimisme, d'ouverture d'esprit, de partage, de bienveillance et d'engagement et compte à ce jour plus de 260 membres. De plus, Axens prolonge son action en dehors de ses murs, en association d'une part avec Elles Bougent et d'autre part avec Femmes d'Ici et d'ailleurs. Cela lui permet d'aller à la rencontre de collégiennes et lycéennes afin de promouvoir les métiers techniques et scientifiques auprès des jeunes filles et promouvoir l'exposition itinérante « Découvreuses de Génie ».

Axens SA a initié en 2023 le calcul de son empreinte sociale par un cabinet indépendant, basée d'une part sur le diagnostic de documents et de datas et d'autre part sur la perception des collaboratrices et collaborateurs. Cette empreinte, établie sur les dimensions de genre, handicap, multiculturel, multigénérationnel et LGBT+ a généré un score honorable pour une 1^{ère} édition de 56/100 pour le diagnostic (score moyen du panel : 64/100) et 65/100 pour la perception des collaborateurs (score moyen du panel : 66/100).

Axens a mis en place plusieurs actions en faveur du travail de personnes handicapées, notamment en sous-traitant certaines activités auprès d'entreprises adaptées et d'Établissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT) et en faisant appel de manière ponctuelle à des prestataires de services (impression, services généraux). Axens a le souci, en cas de survenue d'un handicap, d'assurer le maintien des collaborateurs dans leur emploi le plus longtemps possible et s'investir désormais dans la Semaine du Handicap en France. Afin de briser les tabous et de progresser, Axens SA a accéléré ses actions: création d'une mission Handicap afin de se doter de moyens supplémentaires pour adresser plus proactivement les sujets de recrutement et d'inclusion des équipes en situation d'handicap, programme interne de sensibilisation au handicap de l'ensemble du personnel, partenariat avec 2 sportifs paralympiques, affichage systématique de sa position dans les campagnes de recrutement (« Chez Axens, nous menons la vie dure aux clichés et aux stéréotypes. C'est le même socle de notre engagement en matière de Diversité & Inclusion. Seuls vos talents et votre personnalité comptent pour nous ! »), conférence sur les biais cognitifs.

Par ailleurs, un réseau interne Entr'Aidants a également vu le jour, espace d'échange et de soutien entre les collaborateurs en situation d'aidants.

Enfin, Axens SA a mis en place en 2016 un dispositif de dons de jour(s) de repos afin de promouvoir la coopération au sein de ses équipes et car gage de cohésion sociale basée sur les valeurs prônées par l'entreprise. Il a été étendu au bénéfice des salariés aidants.

- La garantie et la promotion du dialogue social

Le Groupe Axens s'inscrit dans une démarche de dialogue social, qui au-delà de son cadre réglementaire, privilégie l'ouverture, l'échange constructif et la sincérité des débats avec les Organisations syndicales, les comités sociaux et économiques d'établissement, d'entreprise, les CSSCT, qui forment le tissu de la représentation du personnel au sein de l'entreprise. La richesse, réelle, de ce dialogue tient à la volonté commune de toutes les parties de progresser ensemble au bénéfice de l'entreprise et de ses collaborateurs. Dans cet esprit, l'entreprise a initié en 2019 son 1^{er} séminaire du dialogue social, réunissant membres de la Direction et partenaires sociaux. En renforçant la confiance mutuelle, en dépassant les postures et les à priori, en développant un esprit de co-construction et de co-initiative, nous avons fait le pari que ce séminaire nous permettrait d'encore mieux travailler ensemble et qu'il renforcerait également la cohésion entre les représentants du personnel.

Les filiales d'Axens, hors Axens North America qui dispose de sa propre représentation du personnel (« unions ») conformément à la réglementation américaine, ne disposent pas aujourd'hui d'une taille justifiant des instances représentatives, voire d'une réglementation permettant de l'encadrer.

L'entreprise est convaincue que la qualité et la richesse du dialogue social en son sein dépendent également de l'énergie que chacun acceptera de consacrer aux thématiques sociales et collectives qui animent la vie de l'entreprise. En ce sens, elle encourage ses collaborateurs à être acteur de ce dialogue en franchissant le cap de se présenter aux élections professionnelles.

La totalité des employés du Groupe Axens, sont couverts par la réglementation applicable du droit du travail local. Pour le cas spécifique de la France 100 % des salariés sont couverts par une convention collective. En 2023, les négociations entre la direction d'Axens SA et les instances représentatives du personnel ont abouti au niveau de l'établissement à l'accord lié au télétravail renouvelé, et un premier accord a signé sur le forfait mobilité durable.

Un avenant a été signé sur l'accord d'intéressement, et un accord a été signé sur le travail de nuit et les jours ouvrables habituellement non travaillés. Au niveau de l'Entreprise, un accord a été signé, qui vient modifier le règlement intérieur du régime de retraite d'une population fermée datant d'avant la création d'Axens.

2.5.3 Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs

Axens s'est engagé à toujours viser plus haut afin de mieux répondre aux ambitions de ses clients. Dans cette perspective d'excellence, Axens s'engage à permettre à chacun de ses collaborateurs d'accéder aux formations nécessaires à l'exercice de son métier, à l'élargissement de son domaine de compétences ou à l'accompagnement de son évolution professionnelle. Dans le respect du budget défini, le Groupe Axens déploie ses programmes de formation tout au long de la carrière et quels que soient l'âge et la fonction de chacun.

La formation est un des moyens d'acquérir, d'actualiser et de renforcer ses connaissances et compétences en cohérence avec les orientations et les valeurs de l'entreprise.

En cohérence avec les objectifs stratégiques du Groupe, les 3 axes prioritaires de notre politique formation sont :

- Axe HSE

Dans la lignée de notre politique de management, nous prendrons les actions nécessaires pour garantir la santé et la sécurité de toutes et tous ainsi que le respect de l'environnement. Une de nos priorités est de travailler en toute sécurité. Il s'agit là d'une responsabilité tant individuelle que collective. En conséquence, notre investissement sur la sécurité sur nos sites industriels et chez nos clients se poursuivra en lien avec les métiers de chacun. Cet axe englobe également les enjeux de cybersécurité, un programme de formation de l'ensemble des collaborateurs lui étant désormais dédié.

Nous poursuivrons et développerons de nouveaux programmes centrés sur la **transition énergétique** afin les collaborateurs acquièrent les compétences nécessaires pour adresser cet enjeu professionnellement mais également pour être acteur en tant que citoyen de l'évolution nécessaire de nos comportements.

- Axe Métiers

Cet axe englobe l'ensemble des formations métiers en lien direct avec les fonctions occupées, en adéquation avec les exigences de nos clients et les besoins de notre organisation. L'objectif est de proposer des formations adaptées, qu'elles soient créées et animées par des organismes externes ou par des équipes internes.

- Axe Culture managériale

Nous poursuivrons et développerons les programmes appropriés, collectifs ou dans le cadre de l'accompagnement individuel des managers, dans une perspective d'excellence managériale. Notre ambition est de continuer à déployer progressivement une culture managériale commune et de créer des espaces permettant de faire un pas de côté.

Nos valeurs d'Excellence, Responsabilité, Inventivité et Diversité sont sous-jacentes dans l'ensemble de nos programmes qui continueront donc à être adaptés, ajustés pour les refléter au mieux.

Enfin, après un lancement et décollage en 2020 d'Axens Academy, celle-ci s'enrichit progressivement de contenus : celle-ci a pour mission de fournir aux salariés des contenus pédagogiques répondant à leurs besoins de développement des compétences. Pour ce faire, la vision d'Axens Academy est de concevoir et de mettre à disposition des contenus courts, dynamiques, diversifiés et librement accessibles. À terme, l'ambition est de faire d'Axens Academy l'un des principaux leviers de l'entreprise pour tout ce qui concerne le développement des compétences des salariés, ce dans un esprit d'autonomie et de responsabilisation cohérent avec notre marque employeur « You've got the power ». Dans cette perspective, sur une durée de 4 jours, le Groupe a lancé son 1er Axens Learning Festival en 2023.

Depuis 2014, Axens déploie une démarche Performance Axens Compétences & Talents (PACT) qui a pour objectif d'établir un panorama précis des compétences techniques et non techniques dont dispose l'entreprise afin d'orienter les futurs recrutements et staffing interne, les programmes de formation mais également les besoins individuels et collectifs de développement de certaines compétences. La concrétisation de ce programme est fondée sur l'évaluation par les salariés de leurs compétences, et celle de leurs managers sur la base d'un « référentiel de compétences » pour les cœurs de métier de l'entreprise, référentiel établi nonobstant les choix

organisationnels de l'entreprise. PACT est donc à la fois un outil d'anticipation et de gestion, individuel et collectif. Cette démarche est progressivement étendue aux différentes entités d'Axens dans le monde.

Axens entretient son dispositif de gestion de carrière grâce aux entretiens professionnels, distincts de l'entretien annuel. De périodicité différente, ces entretiens, déployés dans l'ensemble des entités Axens dans le monde, sont complémentaires : l'entretien annuel s'inscrit dans une logique de performance et de gestion d'activité à court terme alors que l'entretien professionnel s'inscrit dans une logique de projection et de construction de l'avenir. De plus, en parallèle de la filière managériale, l'entreprise anime en France et aux États Unis la filière expertise.

En 2023, 98 % des effectifs totaux du Groupe Axens ont bénéficié de formation, taux supérieur à 2022 (90%). Chaque personne formée a suivi en moyenne 27,2 heures de formation contre 23,5 heures en 2022.

À noter aussi que des collaborateurs Axens interviennent dans des programmes dispensés à l'IFP School à hauteur de plus de 100 heures par an et s'investissent dans des écoles cibles afin d'attirer des talents et promouvoir les métiers du secteur de l'énergie.

2.6 Gouvernance et transparence

2.6.1 Anti-corruption

Axens dispose d'un département centralisé de la Conformité au siège social, rattachée à l'EVP General Counsel. Un programme complet de prévention de la corruption conformément à la loi française Sapin II est établi et applicable à toutes les opérations d'Axens dans le monde. Cela comprend des directives de gouvernance, notamment des rapports internes, cartographie des risques, des procédures et une évaluation tierce KYC/KYS/KYP (partenaires commerciaux) basée sur les risques. Ce processus de Compliance Check a été digitalisé avec un questionnaire en ligne à remplir par le commercial d'abord, puis par le client ensuite. Cela permet de le systématiser dès qu'une opportunité commerciale se présente et de les archiver dans une base de données ensuite.

Un code d'intégrité mondial (code de conduite) est publié et révisé périodiquement et est facilement disponible en anglais, français et chinois selon la région, pour les employés internes, les partenaires commerciaux ainsi qu'en externe via le site Web d'Axens. De même, une Hotline Éthique (lanceur d'alerte) est déployée conformément aux directives Sapin II et UE, et est également disponible en interne et en externe via la même page du site. De plus, des modules de formation en ligne plus spécifiques, notamment sur la manière de recevoir une alerte, ont été déployés auprès des encadrants à tous les niveaux. En 2023, une seule alerte a été reçue dans le système sécurisé (0 en 2022).

Une politique améliorée en matière de cadeaux et de divertissements ainsi que des contrôles de niveau 1, 2 et 3 plus étendus à l'échelle du programme ont été réalisés tout au long de 2023 afin de mieux surveiller l'efficacité des programmes établis. En parallèle, une politique sur le conflit d'intérêt a été rédigée en 2023 et sera déployée au cours de l'année 2024. Elle impliquera l'obligation de déclarer un conflit d'intérêt, lorsqu'il se présente, et cette déclaration sera enregistrée dans un outil digital pour en assurer la traçabilité dans le temps.

Le programme anti-corruption d'Axens comprend un programme de formation complet. Les premières formations ont suivi les recommandations de Sapin II ciblant les salariés jugés les plus exposés au risque de corruption, donc les groupes commerciaux et financiers. Celles-ci ont porté sur les aspects généraux de la corruption ainsi que sur les procédures mises en place pour atténuer ces risques et ont été réalisées en interne et en face à face, avec près de 100 % des collaborateurs identifiés. Cette initiative a ensuite été complétée par des formations mondiales en ligne relatives au Code d'intégrité. Avec une introduction personnelle par le PDG, les contenus se sont étendus à des questions de corruption plus détaillées, à la prise de parole et à d'autres questions d'éthique et ont été déployés à l'échelle du groupe à tous les employés. Fin 2023, de nouveaux modules de formation en ligne, plus actuels et toujours spécifiques, ont été acquis et seront déployés auprès des employés à tous les niveaux de l'Entreprise.

2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques

Présent dans 14 pays sur 4 continents, Axens commercialise ses technologies, produits et équipements à une diversité de partenaires commerciaux, sur des projets à réaliser partout dans le monde, avec des législations différentes d'un pays à l'autre.

Axens évolue dans un contexte international en constante évolution, qui l'expose à des réglementations fiscales complexes dont l'articulation et l'interprétation sont parfois susceptibles de générer des risques. Les risques fiscaux font partie intégrante du processus de gestion des risques au sein du groupe, à travers une cartographie globale des risques à laquelle s'intègre un état des risques et des litiges fiscaux, ainsi que les principaux changements à anticiper (veille fiscale).

Axens veille à respecter dans tous les pays où le Groupe est implanté les règles fiscales applicables à son activité conformément aux conventions internationales et aux lois nationales. En conformité avec son code d'intégrité, Axens s'engage à mener ses activités de manière responsable, éthique et légale. Axens attend de ses fournisseurs et de ses partenaires qu'ils conduisent leurs opérations selon les mêmes principes et en toute transparence.

Les équipes juridique et fiscale du Groupe conseillent et assistent quotidiennement les équipes opérationnelles afin de garantir la conformité fiscale. Axens s'efforce de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons. Axens n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale ni pour lui-même ou ni pour ses filiales.

Le taux effectif d'impôt du Groupe se situait à 23 et 21 % ces 2 dernières années, et à 11% en 2023 (21% en 2022).

Les transactions intragroupes respectent le principe de pleine concurrence et suivent les normes OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en matière de prix de transfert.

La déclaration pays par pays (CbCR) est déposée auprès de l'administration fiscale française pour l'ensemble du Groupe par sa société mère ultime, IFP Energies Nouvelles.

2.6.3 Sécurité de l'information

La vie privée des individus, comme l'information échangée au travers d'activités avec des tiers est importante pour Axens, et nous adaptons continuellement nos processus pour nous conformer aux réglementations et exigences de ces tiers.

En 2020, Axens a fait réaliser par un organisme tiers indépendant une évaluation de risques cybersécurité, y compris pour la sécurité de l'information. Un programme pluriannuel de cybersécurité dénommé EYES a été déclenché pour mettre sous contrôle les risques inhérents à la gestion de l'information, avec un accent sur les actions d'amélioration dans les domaines de la gestion et la protection des données, la gestion de crise y compris des exercices de simulation, la sensibilisation de nos collaborateurs à travers des formations. Depuis près de 3 ans, nous avons apporté des améliorations nettes là où elles étaient pertinentes et critiques, en augmentant les niveaux de sécurité pour atteindre celles du benchmark de l'industrie.

En 2023, nous décomptons près de 10 campagnes de formation à l'échelle globale avec un taux de participation avec succès de 95% (en 2022 5 campagnes avec taux de participation de 97%), y compris celles dédiées à la communauté de personnes sensibles de l'organisation pour laquelle la formation est renforcée. Des cybers brefs sont régulièrement affichés dans les sites du Groupe et postées sur nos réseaux de communication internes de l'entreprise, et des exercices de phishing sont envoyés par mail tous les mois pour sensibiliser le personnel du Groupe aux différentes menaces cybers. Le traitement des données se fait conformément à toutes les lois applicables telles que la RGPD et conformément aux politiques de l'entreprise en matière de confidentialité des données et de sécurité informatique.

Des technologies avancées telles que les systèmes de gestion des événements et des informations de sécurité (SIEM) combinés à des équipes en charge de gérer la sécurité des informations (SOC) sont utilisées pour la maîtrise des risques liés au traitement de l'information. Des outils de mises à jour automatique de nos outils informatiques sont utilisés à grande échelle pour combler les failles informatiques des éditeurs. Les réunions pluriannuelles avec notre Data Protection Officer (DPO) assurent la conformité avec la RGPD pour garantir la sécurité de l'information des tiers comme celles de nos employés, clients, fournisseurs et partenaires de confiance.

En 2023, des audits de sécurités de nos usines ont été effectués afin d'enclencher des chantiers d'amélioration de la protection des informations et des processus de fabrication au sein de nos sites de production, le tout visant à augmenter notre résilience cyber OT à l'échelle globale.

2.6.4 Système de gestion de crise et d'intervention d'urgence

L'intensification des crises, comme la pandémie, la rupture de la chaîne d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, le conflit Israélo Palestinien, les attaques cyber ou encore les risques liés à la nature des sites de production

exposent Axens à un risque de crise et à un besoin d'intervention d'urgence, les conséquences pouvant être humaines, environnementales, sociales, économiques... Afin d'y faire face, l'ensemble de la chaîne de valeur du Groupe Axens est prêt à gérer ces crises grâce à l'existence d'une politique et d'un cadre amélioré en 2023 de gestion de crise à l'échelle globale capable d'activer 24/7 un plan organisé autour d'une cellule de crise dédiée d'une part, et d'expertises opérationnelles locales et mondiales actionnables à tout moment d'autre part. Ce plan de gestion de crise a déjà été mis à l'épreuve au cours d'événements critiques, comme l'évacuation de notre personnel de sites sensibles et a montré sa robustesse et son agilité pour limiter sensiblement leurs impacts. Il est aussi régulièrement testé à travers des exercices en matière cyber par exemple, ou au cours de simulations d'incidents industriels au niveau de notre usine de production à Salindres classée SEVESO. Il prévoit aussi des actions de formation de notre personnel. Des actions de formation ont eu lieu en 2023 pour former notre Comité Exécutif et à de nouveaux templates de référence et les mettre en situation réelle en coordination avec la cellule de crise de l'usine de Salindres. Cela a permis également d'expérimenter les rôles de coordinateurs de crise et de tenir un registre à l'échelle du groupe.

APPENDIX 1 – Table de concordance DPEF

Thématiques	Chapitre
Présence des éléments constitutifs de la DPEF	
Modèle d'affaires	2.1.1 Description du Business Model d'Axens
Risques extra-financiers	2.2.1 Cartographie de risques RSE
Méthodologie d'identification des principaux risques extra-financiers	ANNEXE – Note méthodologique
Politiques et procédures de diligences raisonnables	2.3 Santé et Sécurité 2.4 Impacts Environnementaux
Indicateurs clés de performance	Au sein de chaque partie dédiée
Présence des thématiques obligatoires citées dans l'article L. 225-102-1	
Les conséquences sociales de l'activité	2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens
Les conséquences environnementales de l'activité	2.4 Impacts Environnementaux
Le respect des droits de l'homme	2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens
La lutte contre la corruption	2.6.1 Anti-Corruption
La lutte contre l'évasion fiscale	2.6.2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques
Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4.2.3 Stratégie Climat Scopes 1 & 2 2.4.3 Stratégie Climat Scope 3
Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2.4 Impacts Environnementaux
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.5.2 La garantie et la promotion du dialogue social
Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités	2.5.2 Équité et Inclusion
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	-
Les mesures prises en faveur des personnes handicapées	2.5.2 Équité et Inclusion
Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	-
Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	-
Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	-
Les engagements sociétaux en faveur de développement durable	2.5.3 Le développement et la valorisation des compétences des collaborateurs
Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	-
Émissions de GES	
Objectif de réduction des émissions de GES	2.4.2.3 Stratégie Climat Scopes 1 & 2 2.4.3 Stratégie Climat Scope 3
Revue des autres informations	
Note méthodologique	ANNEXE – Note méthodologique
Présentation du périmètre et éventuelles limites	2.1.2 Périmètre du reporting 2.4.2.1 Périmètre et poids des sites
Présentation des ICPE et SEVESO	2.4.2.4 Le site de Salindres

ANNEXE – Note méthodologique

Paragraphe 2.3 Santé et sécurité

TRIR : Nombre d'accidents de travail, pour 200 000 heures travaillées pour le personnel Axens (catégorie 1) et les sous-traitants présentant le même risque que les salariés d'Axens car travaillant sur un site industriel opéré par Axens avec les équipes Axens (catégorie 2).

Taux de gravité : Nombre de jours d'arrêt calendaires pour accident du travail, pour 1000 heures travaillées. Le jour de l'accident n'est pas comptabilisé dans le total des jours d'arrêt.

Pour ces deux indicateurs, la catégorie 3 (sous-traitants ne présentant pas les mêmes risques de santé-sécurité que les salariés d'Axens car ne travaillant pas sur des sites de production) est exclue.

Les accidents de travail pris en compte correspondent aux décès, aux accidents de travail avec arrêt, aux RWC (restricted work case ; événements ayant donné lieu à un poste aménagé) et aux Medical Treatment Care (événements ayant donné lieu à une hospitalisation ou une prise en charge médicale). Tous les accidents sont comptabilisés même s'ils sont requalifiés par la suite en maladie par la Sécurité Sociale.

Les heures travaillées sont des heures réelles issues du logiciel de gestion des temps pour les employés d'Axens et communiquées par les entreprises partenaires pour les sous-traitants.

Paragraphe 2.4.2 Performance environnementale interne

Paragraphe 2.6.4.1 L'optimisation des consommations de ressources naturelles

Définitions :

Indice de consommation de matières premières : L'indice de consommation de matières premières est obtenu en divisant la quantité totale des tonnes produites en 2023 par les tonnes de matières premières consommées.

Indice part de déchets acier recyclés : L'indice de la part de déchets acier recyclés est obtenu en divisant les déchets d'acier (recyclés) dans les usines BD POP (Roumanie et Inde) en tonnes par la consommation d'acier dans les usines BD POP.

Indice de génération de déchets : Les types de déchets pris en compte sont les dangereux et les non-dangereux.

Indice d'efficacité énergétique : Les types d'énergie pris en compte sont la vapeur, l'électricité et le gaz naturel. Les facteurs de conversion sont les suivants : Vapeur : 1 tonne = 0.7 MWh. Gaz naturel : 1 Nm³ = 0,01203 MWh. Source : Natural Gas Conversion Guide. L'indice de consommation d'énergie est obtenu en divisant la consommation totale d'énergie (MWh) / tonnes de catalyseurs et adsorbants produits dans l'année.

Indice de consommation d'eau : L'indice de consommation d'eau est obtenu en divisant la consommation d'eau (m³) / tonnes de catalyseurs et adsorbants produits dans l'année.

Émissions de GES : Les sources des facteurs d'émissions sont les suivantes : DEFRA 2021 - set for advanced users, IEA 2021 (2019 data) - including N₂O & CH₄, Canada National reporting 2019, et EPA 2019.

Périmètre :

Pour les données relatives aux consommations d'énergie, les bureaux sont exclus du périmètre car les consommations sont jugées non significatives à l'échelle du groupe.

Les données concernant les consommations d'eau et la production de déchets qui sont présentées dans ce paragraphe concernent uniquement les sites qui sont directement opérés par Axens. Par ailleurs, le site de St Louis dont la consommation d'eau ou la production de déchets est jugée au global non significative (moins de 5 % du total du Groupe Axens), est exclu du périmètre de reporting RSE. Ne sont pas inclus dans le périmètre les sites non opérés directement par Axens (Calvert City et Savannah) et les sites dont la consommation d'eau est considérée non significative (ex : bureaux, siège).

Concernant les émissions de GES, les émissions des bureaux ont été exclues du calcul car elles sont non significatives comparées aux émissions des sites de production. Les fuites de fluides frigorigènes ne font pas l'objet d'un suivi actuellement et ne sont pas comptabilisées dans le Scope 1.

Source listant Axens comme le « 3^{ème} employeur du bassin alsésien » (information de 2012)

<http://www.alescevennes.fr/resources/medias/journal.du.grand.ales/journal.grand.ales.-mai.2012.pdf>

Paragraphe 2.5 Les équipes, la première richesse d'Axens

Effectif total : effectif physique à fin d'année en CDI et CDD (apprentis et stagiaires Tuck inclus) pour le périmètre du Groupe. Cette donnée n'intègre pas les personnes dont le contrat de travail est suspendu (environ 2 % des effectifs du Groupe).

Effectif dans la pyramide des âges : sont considérés les CDI sur l'ensemble du Groupe.

Répartition hommes / femmes des effectifs : sont considérés les CDI et CDD sur l'ensemble du Groupe.

Certaines formes d'entrées et de sorties ne sont pas considérées comme des embauches et des départs (exemples : mutation groupe, suspension contrat...).

Taux de femmes managers : La définition de manager est un salarié qui a des responsabilités hiérarchiques avec des N-1.

Embauches : elles concernent les embauches en CDD et en CDI.

Départs volontaires : ils concernent uniquement les départs suite à une démission des salariés en CDI.

Taux de turnover : le taux de turnover correspond au nombre de départs volontaires par rapport à l'effectif total au 31.12.

Taux d'absentéisme : le taux d'absentéisme correspond au nombre de jours d'absences ouvrés par rapport au nombre de jours théoriques travaillés.

Les motifs d'absences pris en compte dans le calcul sont les suivants : maladie, congés maternité et paternité. Ces absences sont extraites en heures du logiciel de gestion des temps puis converties en jours en divisant par 8.

Les jours théoriques sont calculés en multipliant l'effectif fin de mois par le nombre de jours ouvrés dans le mois.

Indice base 100 Ratio entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins payés : L'indice est calculé en divisant le salaire de base moyen mensuel des 10% les salaires les plus élevés avec le salaire de base moyen mensuel des 10% les salaires les plus bas, avec un indice de base à 100 en 2010.

Indice relatif à l'égalité hommes/femmes : L'Indice, sur 100 points, est composé de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Part des effectifs totaux du Groupe Axens ont bénéficié de formation : Le part des effectifs ayant bénéficié de formation est obtenu en divisant le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation avec les effectifs totaux du groupe en 2023.


Nombre d'heures moyen de formation par collaborateur : le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur est obtenu en divisant le nombre total d'heures de formation par le nombre de collaborateurs ayant eu au moins une formation en 2023.

Paragraphe 2.6 Gouvernance et transparence

Part des collaborateurs formés à l'anticorruption : Formation en ligne, le taux de participation correspond au nombre des nouveaux embauchés formés à l'anticorruption divisé par le nombre total de nouveaux embauchés.

ANNEXE 1 - Table de concordance DPEF

Les thématiques marqués « - » sont exclues car jugées non pertinentes au regard de l'activité et des risques d'Axens.

DocuSigned by:

6B00FBCB740432...

AXENS: RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133, 135 et 149 du décret sur les Sociétés Commerciales)

	2019	2020	2021	2022	2023
1) Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	156 285 689.85	156 285 689.85	156 285 689.85	161 417 374.80	163 317 871.80
b) Nombre d'actions émises	2 277 885	2 277 885	2 277 885	2 352 680	2 380 380
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
2) Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	632 158 707.03	517 807 593.14	465 415 619.71	513 891 090.98	672 844 878.29
b) Résultat avant impôts, participation, ats. & provisions	85 609 626.70	109 333 460.95	71 752 565.57	65 646 523.41	67 689 198.74
c) Impôts sur les bénéfices	9 535 441.94	7 999 248.25	7 685 091.01	7 853 000.38	-1 815 823.00
d) Résultat après impôts, amortissements, provisions	25 517 664.18	35 421 624.80	46 856 262.63	42 520 890.20	27 271 631.84
e) Montant des bénéfices distribués	30 614 774.40	30 068 082.00	35 307 217.50	35 760 736.00	
3) Résultat des opérations réduit à une action					
a) Résultat après impôts, avant participation, ats. & provisions	33.40	44.49	28.13	24.56	29.20
b) Résultat après impôts, amortissements, provisions	11.20	15.55	20.57	18.07	11.46
c) Dividende versé à chaque action	13.44	13.20	15.50	0.00	0.00
4) Personnel					
a) Nombre de salariés inscrits au 31 décembre	1 327	1 356	1 323	1 274	1 345
b) Montant de la masse salariale	89 971 077.83	82 784 051.57	83 672 036.47	86 433 160.75	91 173 029.66
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (SS, Oeuvres sociales, etc.)	43 096 787.93	40 874 237.46	37 143 422.27	43 977 860.87	48 694 116.00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Axens

Société anonyme
89, boulevard Franklin Roosevelt
92508 Rueil-Malmaison Cedex

Grant Thornton

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de 2 297 164 €
632 013 843 RCS Nanterre B
Société de commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de commissariat aux comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Axens

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Axens,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Axens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de

commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Le principe de suivi de la valeur des écarts d'acquisition est exposé au paragraphe « Ecarts d'acquisition » de la note 1 « Méthodes et règles d'évaluation » et à la note 3 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, et à vérifier que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les engagements de retraite sont évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe « Engagement de retraite, gratification d'ancienneté, autre passif social » de la note 1 « Méthodes et règles d'évaluation » et de la note 14 « Passifs sociaux » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs ; nous nous sommes par ailleurs assurés que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière

prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement

professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 20 mars 2024

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés

 Laurent BOUBY



Laurent BOUBY

Philippe CORIAT

Comptes consolidés 2023



Axens
Powering integrated solutions

SOMMAIRE

États financiers consolidés au 31 décembre 2023	2
Bilan consolidé	2
Compte de résultat consolidé	3
Tableau de flux de trésorerie consolidé	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Notes annexes aux comptes consolidés 2023	6
Faits marquants	14
Notes sur bilan	15
Information sectorielle	26
Notes sur le compte de résultat	28
Notes sur le tableau de flux de trésorerie	32
Autres informations	33

États financiers consolidés au 31 décembre 2023

Bilan consolidé

(milliers d'euros)	Notes	31/12/23	31/12/22
Immobilisations incorporelles	2	258 833	278 875
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	65 660	74 210
Immobilisations corporelles	4	179 365	203 839
Immobilisations financières	5	33 153	24 450
Titres mis en équivalence	6	2 915	3 900
Actif Immobilisé		474 266	511 064
Stocks et en-cours	7	257 992	291 518
Clients et comptes rattachés	8	296 619	320 413
Autres créances et comptes de régularisation	9 & 10	90 041	91 469
Valeurs mobilières de placement	11	8 198	4 037
Disponibilités	11	119 876	119 432
Actif Circulant		772 726	826 869
ACTIF		1 246 992	1 337 933

(milliers d'euros)		31/12/23	31/12/22
Capital	12	163 318	161 417
Primes		81 235	74 826
Réserves et résultat consolidés		370 644	354 226
Autres		3 749	12 195
Capitaux Propres Part du Groupe		618 946	602 664
Intérêts minoritaires		12 393	12 038
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		631 339	614 702
Autres fonds propres		2 779	2 779
Provisions	13 & 14	40 270	34 316
Emprunts et dettes financières	15	14 546	57 093
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	184 336	201 763
Autres dettes et comptes de régularisation	10 & 17	373 722	427 280
Dettes		572 604	686 136
PASSIF		1 246 992	1 337 933

Compte de résultat consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	18 & 19	1 076 519	876 964
Autres produits d'exploitation	20	38 244	158 747
Achats consommés	21	(456 516)	(362 268)
Charges de personnel	22	(223 618)	(217 113)
Autres charges d'exploitation	23	(269 424)	(288 570)
Impôts et taxes	24	(13 297)	(10 916)
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	25	(74 516)	(78 455)
Résultat d'exploitation avant amort. des écarts d'acquisition	18	77 392	78 389
Dotation aux amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition	2	(9 317)	(9 354)
Résultat d'exploitation après amort. des écarts d'acquisition		68 075	69 035
Résultat financier	26	110	11 372
Résultat exceptionnel	27	(1 427)	(3 110)
Impôts sur les résultats	28	(8 694)	(18 483)
Résultat net des entités intégrées		58 064	58 814
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	6	(11)	398
Résultat net de l'ensemble consolidé		58 053	59 212
dont Intérêts minoritaires		1 082	1 866
dont résultat net part du Groupe		56 971	57 346
Résultat par action		23.93	24.37
Résultat par action dilué		23.93	24.37

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Résultat net des entités intégrées		58 064	58 814
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		66 835	42 369
Plus et moins-values de cession	27	2 482	415
Impôts différés	10	(4 141)	(446)
Change latent et intérêts courus sur emprunt		(145)	150
Autres produits / charges calculés		321	513
QP Subventions virée au résultat		(5 213)	(1 723)
Marge brute d'autofinancement des entités intégrées		118 203	100 092
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6		276
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾		2 648	(44 033)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	29	120 851	56 335
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(35 837)	(25 736)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	27	177	103
Acquisition et cession d'immobilisations financières		(1 727)	484
Subventions reçues		706	583
Incidence des variations de périmètre		(6 566)	(17 884)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'Investissement (B)	30	(43 247)	(42 450)
Augmentation de capital	12	8 499	
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	12	(35 761)	(35 307)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(300)	(651)
Variation des autres fonds propres			391
Emissions d'emprunts	15	5 000	20 000
Remboursement d'emprunts	15	(30 426)	(16 755)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de Financement (C)	31	(52 988)	(32 322)
Variation de trésorerie (A+B+C)		24 616	(18 437)
Trésorerie à l'ouverture	11	106 818	121 450
Incidence des variations de taux de change		(3 947)	3 805
Trésorerie à la clôture	11	127 487	106 818
⁽¹⁾ Dont			
Variation de stocks		28 687	(53 111)
Variations des créances clients et dettes fournisseurs		6 119	(33 501)
Variation dette licence cadre IFP Energies nouvelles		(16 141)	(21 358)
Variation avances et acomptes		(33 426)	26 374
Variation des autres dettes et créances		17 409	37 563

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2023

(milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Total capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres 2021 (décembre)	156 286	49 687	266 734	53 915	3 747	530 369	10 217	540 586
Affectation résultat			53 915	(53 915)				
Résultat consolidé				57 346		57 346	1 866	59 212
Dividendes distribués			(35 307)			(35 307)	(509)	(35 816)
Variation des écarts de conversion			1 286		8 448	9 734	450	10 184
Subventions d'investissement			10 252			10 252	14	10 266
Augmentation de capital	5 131	25 139				30 270		30 270
Capitaux propres 2022 (décembre)	161 417	74 826	296 880	57 346	12 195	602 664	12 038	614 702
Affectation résultat			57 346	(57 346)				
Résultat consolidé				56 971		56 971	1 082	58 053
Dividendes distribués			(35 761)			(35 761)	(227)	(35 988)
Variation des écarts de conversion			(475)		(8 446)	(8 921)	(498)	(9 419)
Subventions d'investissement			(4 506)			(4 506)	(2)	(4 508)
Augmentation de capital	1 901	6 409	189			8 499		8 499
Capitaux propres 2023 (décembre)	163 318	81 235	313 673	56 971	3 749	618 946	12 393	631 339

Les réserves consolidées incluent 5.2m€ de subventions d'investissement au 31 décembre 2023.

Notes annexes aux comptes consolidés 2023

Le Groupe Axens propose une gamme complète de solutions pour la conversion du pétrole et de la biomasse en carburants plus propres, la production et la purification des principaux intermédiaires pétrochimiques, le recyclage chimique des plastiques, les options de traitement et de conversion du gaz naturel, le traitement de l'eau et le captage du carbone.

Axens est consolidée par le Groupe IFPEN dont elle est une filiale détenue à 98.8%.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont établis selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Comparabilité des exercices

Ces comptes sont établis selon les mêmes règles et principes comptables utilisés pour les comptes consolidés des exercices précédents.

Règles de consolidation

Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont intégrés globalement. Les comptes des sociétés, dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont intégrés proportionnellement. Les titres des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire supérieure ou égale à 20 % ou exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Date d'arrêt des comptes

La consolidation des sociétés du groupe Axens est établie à partir des comptes établis au 31 décembre 2023.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- À l'exception des capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont appliqués, les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture,
- Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de change de la période,
- L'écart de conversion en résultant est porté au poste "Écarts de conversion" inclus dans les capitaux propres.

Les taux de change utilisés sont les suivants :

	€/BHD	€/CAD	€/CNY	€/INR	€/JPY	€/MYR	€/RON	€/RUB	€/SAR	€/USD	€/KRW
Taux de clôture 2023	0.42	1.46	7.85	91.90	156.33	5.08	4.98	101.75	4.17	1.11	1433.66
Taux moyen 2023	0.41	1.46	7.66	89.32	151.94	4.93	4.95	92.63	4.07	1.08	1413.26
Taux de clôture 2022	0.40	1.44	7.36	88.17	140.66	4.70	4.95	72.62	3.99	1.07	1344.09
Taux moyen 2022	0.40	1.37	7.08	82.71	138.01	4.63	4.93	69.97	3.94	1.05	1358.07

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises est portée au bilan en « écart de conversion ».

Ce compte transitoire figure :

- à l'actif lorsqu'il s'agit d'une perte latente,
- au passif lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Dans le cas d'une perte latente de change, une provision pour risque de change est constituée.

Les différences de change constatées lors de la réévaluation des comptes bancaires en devises, sont directement comptabilisées en résultat financier.

Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises relatives à des prêts et emprunts qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère et qui sont comptabilisées dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôts.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2015-05 « relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs financiers sont comptabilisés en résultat financier tandis que les gains et pertes de change afférents à des actifs et passifs opérationnels sont reconnus au résultat d'exploitation (autres produits et autres charges d'exploitation). Les effets des couvertures de composantes de l'activité courante sont enregistrés au compte de résultat d'exploitation.

Note 1. Méthodes et règles d'évaluation

Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition de titres ou d'activités et la quote-part de la société Axens dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à la date d'acquisition à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation et à leur valeur de marché pour les autres, est inscrite sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortis sur cette durée, ou exceptionnellement, lorsqu'elle ne peut être déterminée de façon fiable, sur 10 ans. L'analyse de la durée d'utilisation est faite écart d'acquisition par écart d'acquisition. Les écarts sans durée de vie limitée font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les écarts d'acquisition acquis antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2015-07 (Hydrocat, CSA, Eurecat et Heurtey Petrochem) sont amortis sur une durée comprise entre 10 et 15 ans.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition. Par exception, la licence d'exploitation

IFP Énergies nouvelles fait l'objet d'une évaluation basée sur les flux futurs de trésorerie.

Les règles d'amortissement par type d'immobilisation sont détaillées ci-après :

▪ Frais de développement	5 à 10 ans	linéaire
▪ Savoir-faire industriel	8 ans	linéaire
▪ Carnet de commande	2 ans	linéaire
▪ Licence de fabrication de gel d'alumine	10 ans	linéaire
▪ Marques	- -	non amortie
▪ Licence d'exploitation des brevets IFP Énergies nouvelles	10 ans	Amortie concomitamment aux ventes éligibles

Les frais de développement immobilisés correspondent à des frais d'industrialisation des produits et procédés, à des frais de normalisation et à des frais de conception de nouveaux programmes. Les projets retenus sont ceux qui satisfont aux 6 conditions suivantes :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Durées usuelles d'amortissement :

▪ Constructions industrielles	10 à 30 ans	linéaire
▪ Agencements	10 à 15 ans	linéaire
▪ Installations, matériel et outillage industriel	8 à 20 ans	linéaire
▪ Matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire

Dépréciation des actifs immobilisés

Déclenchement du test de dépréciation

Les actifs (amortis et non amortis) sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur nette comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur actuelle de l'actif. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les groupes d'actifs auxquels ont été affectés des écarts d'acquisition non amortis font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Niveau de réalisation du test de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs.

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immobilisation à sa valeur actuelle.

Valeur actuelle

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs

actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Comptabilisation

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition. Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

Titres des sociétés mis en équivalence

Les titres des sociétés mis en équivalence figurent au bilan pour la quote-part de situation nette détenue par le Groupe Axens dans chacune des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une provision pour charge est constituée dans le cas où cette quote-part de situation nette devient négative et où le Groupe a l'obligation ou l'intention de ne pas se désengager financièrement.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur valeur historique. Elles font l'objet de dépréciations si leur juste valeur s'avère être inférieure à leur valeur historique.

Stocks

Les stocks de catalyseurs sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré et les stocks industriels selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production incluant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur de réalisation estimée des stocks est inférieure au coût de revient, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

Par ailleurs, une provision à 100 % est constituée pour les matières ou produits :

- Non conformes,
- Agés de plus de 4 ans,
- Ou sortis du catalogue commercial
- Une provision pour dépréciation des fournitures industrielles est aussi enregistrée pour 100 % de la valeur des fournitures âgées de plus de 10 ans.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Lorsqu'une créance est définitivement irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation

pour les titres non cotés.

Impôts différés

La méthode de traitement des impôts différés est celle du report variable. Les impôts différés sont calculés sur l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable consolidée des actifs et des passifs et portent notamment sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable des entités composant le groupe de consolidation. Ils apparaissent au bilan pour leur valeur nette calculée par entité légale à l'actif en « autres créances et comptes de régularisation » et au passif en « provision pour charge ».

Le cas échéant, les déficits fiscaux donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur des IDP qui se reverseront sur la même période ou, à défaut, lorsque l'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est probable.

Subventions d'investissement ou d'équipement

Les subventions d'investissement ou d'équipement, sont inscrites en capitaux propres. Les produits afférents sont reconnus en tant que produits d'exploitation.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées relatives aux amortissements dérogatoires, ainsi que les provisions pour hausse des prix, dont les constitutions ne répondent pas à l'application d'un principe économique, ont été éliminées du bilan consolidé et du résultat de l'exercice le cas échéant.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux obligations existants à la clôture et dont il est probable qu'elles génèrent des sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes et, pour les provisions pour garanties clients en prenant le plus souvent de 50 à 100 % des garanties contractuelles.

Provisions sur obligations liées aux contrats de construction (fours et modules) :

Les obligations liées aux contrats de construction en cours d'exécution sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison.

A la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts en particulier celles existant dans le cadre des garanties légales et/ou contractuelles concernant les chantiers livrés.

Engagement de retraite, gratification d'ancienneté, autre passif social

Le coût des indemnités de départ à la retraite ainsi que les autres éléments constitutifs du passif social, est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, de l'âge de départ et les tables de mortalité Hommes / Femmes les plus récentes. Les engagements acquis par les salariés sont couverts pour partie par des cotisations auprès d'assurances externes et pour le solde par des provisions comptables portées dans la rubrique « provisions pour passif social ». Un impôt différé est calculé sur le montant brut de la provision déterminée.

Pour la France, les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- **Indemnités de départ à la retraite**

	31/12/23	31/12/22
Age du départ	Taux plein sécurité sociale à 100% sur le volontariat	
Turnover siège	Par tranche d'âge	
Turnover Salindres		
Taux de progression des salaires	2.25% à 2.5%	2.25% à 2.5%
Taux d'actualisation annuel	3.15%	3.75%
Tables de mortalité	TGH/TGF 2005	

A noter que le 5 novembre 2021, l'ANC a introduit un choix de méthodes comptables pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, consistant :

- Soit à maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié de sa date d'embauche à la date estimée de son départ en retraite ;
- Soit à adopter la méthode consistant à constater l'engagement sur les dernières années précédant immédiatement l'âge de retraite et qui lui permettent d'atteindre le montant maximal plafonné.

Le groupe a opté pour maintenir la méthode consistant à constater l'engagement sur la durée d'emploi du salarié pour les comptes clos au 31 décembre 2023.

- **Les Gratifications d'Ancienneté et les congés de fin de carrières** sont comptabilisées selon les mêmes principes que les engagements de retraite en application de la recommandation 2003 – R.01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les congés de fin de carrières représentent le droit à 15 jours de congés dont bénéficient les salariés à compter de l'âge de 59 ans.

Pour les autres filiales, l'engagement de retraite est externalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance à cotisation définie et / ou fait l'objet de programmes pris en charge par les États. Seule la dette nette est constatée au bilan.

Prestations réciproques

Conformément aux principes généraux, les opérations réciproques et les marges associées entre les sociétés du groupe sont éliminées du bilan et du compte de résultat consolidés.

Contrat de location financement

Il n'existe pas de contrat de location financement significatif dans le groupe.

Chiffre d'affaires

Les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Ventes de produits :

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'expédition.

Les ventes de métaux précieux réalisées dans le cadre de contrats d'achat revente pour compte des clients sont déclarées en chiffre d'affaires. Des stocks de métaux sont ainsi détenus pour leur compte, ce qui crée

pour Axens une obligation de restitution.

À l'inverse, les ventes de métaux précieux effectuées dans le cadre d'un contrat de mandats ne sont reconnues au compte de résultat que pour la part des commissions perçues à cette occasion.

- Ventes d'équipements :

Les ventes d'équipements font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement technique des travaux. Les factures fournisseurs en excès par rapport à l'avancement effectif sont reconnues en stocks.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée pour son montant total.

- Ventes de services :

Les ventes au forfait font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement technique. En application du principe de prudence dans l'estimation du résultat à terminaison, les produits sont pris en compte dans la limite des coûts correspondants jusqu'à ce que l'avancement technique atteignent 25%. Ce principe entraîne la constatation de factures à établir ou de produits constatés d'avance quand la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Dès lors que le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision est constatée.

Les ventes de prestations en régie sont enregistrées au même rythme que les prestations sont fournies.

- Redevances :

Le Groupe sous licence à ses clients le droit d'utiliser des procédés de raffinage ou de pétrochimie et perçoit à ce titre des redevances.

Celles-ci sont enregistrées en résultat au fur et à mesure des facturations prévues contractuellement.

- Contrats de construction (fours et modules) :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont reconnus sur la base d'un avancement physique pour l'ensemble des affaires.

L'avancement physique est mesuré en fonction de l'avancement prorata temporis des différentes étapes de la réalisation du projet. L'avancement ainsi mesuré sur chacune de ces étapes est ensuite pondéré par les coûts attachés à chaque étape pour donner l'avancement global de l'affaire.

Le chiffre d'affaires à terminaison d'un contrat comprend :

- Le prix de vente initial ;
- Les avenants, réclamations, incitations et modifications au contrat dans la mesure où ils peuvent être mesurés de façon fiable et dès lors qu'ils sont acceptés par les clients ;

Le coût à terminaison estimé des contrats est essentiellement constitué :

- Des achats de matériels, et autres prestations nécessaires à la réalisation des contrats ;
- Des coûts des heures de personnel directement affectés au contrat, y compris les charges sociales;
- Le cas échéant, des autres coûts spécifiquement refacturables aux clients tels que spécifiés dans les clauses contractuelles.

Le montant du chiffre d'affaires et des charges prévues au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation du Management des avantages et obligations futures attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles évaluées pour chaque contrat.

Pour les affaires déficitaires, une provision pour perte à terminaison est systématiquement constituée, anticipant la perte à venir sur le ou les exercices futurs.

Une provision pour garantie est constituée pour chaque projet en cours d'exécution dans le coût à terminaison.

L'excédent des facturations émises sur les encaissements reçus figure en créances clients.

Le stade de 100% d'avancement est atteint lors de la réception provisoire (ou événement équivalent). Les dépenses qui restent, le cas échéant, à encourir pour obtenir la levée des réserves font l'objet d'une provision pour charges. Les coûts prévisionnels de garantie font, quant à eux, l'objet d'une provision pour risques. Le

solde de la provision non utilisée est repris à l'issue de la période de garantie

Autres produits

Le poste principal, « production immobilisée », inclut les dépenses industrielles immobilisées ainsi que le retraitement de consolidation des frais de développement.

Charges de personnel

La participation des salariés et l'intéressement sont présentés dans le poste charges de personnel.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances à reverser sur les revenus du Groupe pour ses activités de ventes de produits et de procédés.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Il n'existe pas à ce jour d'instruments dilutifs.

Information sectorielle

L'information sectorielle est fournie de la manière suivante :

Le niveau primaire est l'activité. Ainsi, les trois secteurs définis sont « Produits », « Licences » et « Equipements ». Cette segmentation est conforme à celle qui prévaut en matière d'organisation interne du groupe.

Le niveau secondaire correspond aux zones géographiques. Le chiffre d'affaires est présenté par zone géographique de vente, tandis que les actifs et investissements sectoriels sont présentés par zone géographique de production.

Les produits, charges, actifs et passifs sectoriels sont déterminés avant élimination des soldes et transactions intragroupe, sauf si ces soldes et transactions intragroupe se situent à l'intérieur d'un même secteur.

Les actifs sectoriels comprennent :

- Écarts acquisition
- Immobilisations corporelles et incorporelles nettes
- Stocks nets,
- Clients nets,
- Autres actifs circulants à l'exclusion des créances d'impôt société et des actifs d'impôts différés

Les actifs à caractère financier ne sont pas inclus dans les actifs et passifs sectoriels.

Faits marquants

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Une augmentation de capital d'Axens SA a été réalisée le 29 décembre 2023 au profit de ses salariés.

27 700 actions nouvelles ont été souscrites, soit 1% du capital, pour un montant de 8.5m€ (dont 1.9m€ de capital social et 6.6m€ de prime d'émission).

PERIMETRE

EURECAT

Pour la gestion de leur budget, les agences de l'état ont demandé à leurs participations, dont le groupe IFPEN, de réduire les délais des remontées financières. En tant que filiale du groupe IFPEN, les délais de clôture du groupe Axens ont par conséquent également été contraints.

Afin de sécuriser sa capacité à respecter ces délais, le groupe Axens a effectué une revue de son périmètre pour en exclure les sociétés administrativement lourdes à gérer sans être pour autant significativement contributrices.

En raison de leur complexité les groupes de sociétés Tricat (3 sociétés) et Petroval (4 sociétés) ainsi que la participation de 30% dans AL Bilad Catalyst ont été déconsolidés au 1er janvier 2023.

L'ensemble des sociétés déconsolidées représente :

- 1% du chiffre d'affaires 2022 du groupe Axens
- 2% du résultat net 2022 du groupe Axens
- 1% de l'actif total du groupe Axens au 31 décembre 2022

Conformément au Règl. ANC 2020-01 art. 242-11 :

- Les titres sont repris et figés à l'actif du bilan consolidé pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent à la date de déconsolidation, augmentée de l'écart d'acquisition résiduel ;
- L'opération de déconsolidation n'entraîne en elle-même ni plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres.

La déconsolidation de ces participations a généré une hausse des titres de participation pour 4m€ (cf note 5).

HP RUSSIE

Suite à la crise Ukrainienne et à la limitation des mouvements de capitaux avec la Russie, une analyse du contrôle des filiales Russes a été nécessaire.

HP Russie est une filiale de fabrication et de vente de fours pour le marché russe. La société sous traitait historiquement sa fabrication à la filiale roumaine HP Manufacturing et dorénavant à des fournisseurs russes. Etant donné que :

- La filiale est en cours de cession à son management (opération soumise à une autorisation de l'administration Russe),
- Son directeur n'a plus de rattachement hiérarchique direct dans l'organigramme du groupe,
- L'activité de la filiale est uniquement en provenance et à destination de clients russes,
- La filiale est autonome dans ses relations avec les tiers,
- Il n'y a plus de transactions financières ni commerciales possibles avec le reste du groupe.

En conclusion, les restrictions sévères en Russie ont remis substantiellement en cause le contrôle et l'influence exercés par le groupe sur cette entité.

En conséquence, la filiale est déconsolidée sans plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres au 1er janvier 2023, jusqu'à la finalisation de la cession.

Les titres ont été reconnus pour 1.6m€ puis intégralement dépréciés.

Notes sur bilan

Note 2. Immobilisations incorporelles

(milliers d'euros)	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Concessions, brevets, licences	Autres	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er janvier 2022	122 266	44 422	247 142	21 716	435 546
Augmentations	25 582	8 511	179	545	34 817
Diminutions		(2 736)	(438)	(4)	(3 178)
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			774	(649)	125
Écarts de change	469		1 114	788	2 371
Valeur brute au 31 décembre 2022	148 317	50 197	248 771	22 396	469 681
Augmentations	1 122	9 479	522	536	11 659
Diminutions		(3 030)	(466)	(30)	(3 526)
Mouvement de périmètre	(1 124)		(349)	(1)	(1 474)
Reclass, transfert, mise en service			250	(552)	(302)
Écarts de change	(279)		(751)	(489)	(1 519)
Valeur brute au 31 décembre 2023	148 036	56 646	247 977	21 860	474 519
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	(64 370)	(21 714)	(61 945)	(12 839)	(160 868)
Augmentations	(9 354)	(6 306)	(15 403)	(406)	(31 469)
Diminutions		2 736	438	3	3 177
Mouvement de périmètre					
Reclass, transfert, mise en service			(216)	243	27
Écarts de change	(382)	(10)	(642)	(639)	(1 673)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 106)	(25 294)	(77 768)	(13 638)	(190 806)
Augmentations	(9 317)	(7 090)	(13 158)	(1 084)	(30 649)
Diminutions		2 880	466	30	3 376
Mouvement de périmètre	807			26	833
Reclass, transfert, mise en service			243	182	425
Écarts de change	240	6	495	394	1 135
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(82 376)	(29 498)	(89 722)	(14 090)	(215 686)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	74 211	24 903	171 003	8 758	278 875
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	65 660	27 148	158 255	7 770	258 833

- Les écarts d'acquisition sont détaillés à la note 3.
- Les concessions, brevets et licences s'élevant à la valeur nette de 158,3m€ comprennent :

(milliers d'euros)	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
Savoir-faire industriel	15 016	15 016	
Licence cadre IFP Energies nouvelles	180 596	39 244	141 352
Droit d'utilisation et brevets	12 739	9 814	2 925
Logiciels et autres	39 626	25 648	13 978
Total concession brevets et licences	247 977	89 722	158 255

- Le renouvellement de la convention de licence cadre avec IFP Energies nouvelles couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2030 a été reconnue pour 181m€ sur la base des flux financiers futurs en 2021. L'actif incorporel a été amorti pour 11,5m€ au cours de la période.
 - Droits d'utilisation et brevets : Le droit d'exploiter sur sol d'autrui acquis pour 10 m\$ soit 9,5m€ porte sur une durée de 20 ans (jusqu'au 31 décembre 2030) et concerne le site de Savannah aux États-Unis.
 - Le poste « logiciels et autres » comprend les logiciels, les marques, brevets et actifs incorporels acquis.
- Les autres immobilisations incorporelles (net : 7,8m€) comprennent, à hauteur de 3m€ la clientèle acquise auprès de Rhodia et de IFP Énergies nouvelles en 1996 et le droit d'exploitation d'AdvAmine identifié à l'occasion de la prise de contrôle du Groupe Heurtey pour 2,6m€.

Note 3. Écarts d'acquisition

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Au 1er janvier		
Valeur brute	148 317	122 266
Amortissements et dépréciations cumulés	(74 107)	(64 371)
Valeur nette	74 210	57 895
Variations		
Variation de périmètre *	806	25 582
Amortissement et dépréciation	(9 317)	(9 354)
Ecarts de conversion	(39)	87
Total des variations de la période	(8 550)	16 315
A la clôture		
Valeur brute	148 036	148 317
Amortissements et dépréciations cumulés	(82 376)	(74 107)
Valeur nette	65 660	74 210

* Les 0.8m€ de variation de périmètre correspondent :

- À la réévaluation de l'écart d'acquisition d'HydroThane pour +1.1m€
- A la sortie des paliers Tricat et Petroval pour -0.3m€

Les écarts d'acquisition sont les suivants :

(milliers d'euros)	Durée d'amortissement	31/12/23			31/12/22
		Valeurs Brutes	Amort et dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
L'activité reforming de Criterion (Axens NA)	10 ans	4 910	(4 910)		
Hydrocat (Axens North America)	10 ans	1 212	(969)	243	376
CSA	15 ans	6 521	(5 760)	761	1 196
FlowVision	Illimité	3 582		3 582	3 582
Eurecat	10 ans	1 646	(906)	740	1 169
Eurecat US	Illimité	7 607		7 607	7 607
HydroThane	Illimité	26 704		26 704	25 582
Heurtey Petrochem	10 ans	95 854	(69 831)	26 023	34 698
Total		148 036	(82 376)	65 660	74 210

Le groupe a réalisé un test de dépréciation sur l'écart d'acquisition du groupe Heurtey Petrochem, matérialisé par une partie de l'activité Equipements au 31 décembre 2023.

Les principales caractéristiques étant :

- Un plan d'activité sur 5 ans de 2024 à 2028
- Une croissance à l'infini de 1,5%
- Un taux d'actualisation de 10,8%
- Un taux d'imposition de 24%
- Un test de sensibilité du taux d'actualisation de +/- 1 point
- Un test de sensibilité des revenus de -10%

Ce test a permis de conclure à une valeur des actifs supérieure à leur valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été réalisée.

Sensibilité :

- Un taux d'actualisation de 11,8% n'aurait pas conduit à une dépréciation
- Une baisse des revenus de 10% n'aurait pas conduit à une dépréciation

Note 4. Immobilisations Corporelles

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations tech, mat et outillages	Autres	En cours et avances versées	Total immobilisations corporelles
Valeur brute au 1er janvier 2022	126 469	269 931	35 781	52 289	484 470
Augmentations	892	4 638	487	20 127	26 144
Diminutions	(42)	(295)	(2 124)		(2 461)
Mouvement de périmètre		170	182		352
Reclass, transfert, mise en service	17 579	25 741	250	(43 683)	(113)
Ecart de change	1 783	4 807	681	475	7 746
Valeur brute au 31 décembre 2022	146 681	304 992	35 257	29 208	516 138
Augmentations	2 164	5 350	1 525	6 860	15 899
Diminutions	(498)	(2 534)	(4 572)	(15)	(7 619)
Mouvement de périmètre	(2 897)	(17 550)	(1 239)	(438)	(22 124)
Reclass, transfert, mise en service	2 519	16 262	1 238	(19 717)	302
Ecart de change	(1 654)	(3 541)	(611)	(244)	(6 050)
Valeur brute au 31 décembre 2023	146 315	302 979	31 598	15 654	496 546
Amortissements cumulés au 1er janvier 2022	(67 742)	(191 033)	(26 131)		(284 906)
Augmentations	(5 643)	(16 333)	(2 926)		(24 902)
Diminutions	97	231	2 020		2 348
Mouvement de périmètre		(106)	(109)		(215)
Reclass, transfert, mise en service	(10)	(15)	(4)		(29)
Ecart de change	(1 050)	(2 952)	(593)		(4 595)
Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	(74 348)	(210 208)	(27 743)		(312 299)
Augmentations	(6 029)	(22 843)	(3 404)		(32 276)
Diminutions	495	2 348	4 560		7 403
Mouvement de périmètre	2 314	12 950	1 031		16 295
Reclass, transfert, mise en service	(111)		(30)		(141)
Ecart de change	874	2 467	496		3 837
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	(76 805)	(215 286)	(25 090)		(317 181)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	72 333	94 784	7 514	29 208	203 839
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	69 510	87 693	6 508	15 654	179 365

Les mouvements de périmètres sont relatifs aux sorties des paliers Tricat et Petroval.

Note 5. Immobilisations Financières

(milliers d'euros)	Titres de participation non consolidés	Prêts	Autres immobilisations financières	Total immobilisations financières
Valeur brute au 1er janvier 2022	25 523	1 463	2 330	29 316
Augmentations	682		104	786
Diminutions	(325)	(18)	(1 310)	(1 653)
Reclassement	34			34
Ecart de change	7	13	(18)	2
Valeur brute au 31 décembre 2022	25 921	1 458	1 106	28 485
Augmentations	1 337		140	1 477
Diminutions	(2 230)	302	(66)	(1 994)
Mouvement de périmètre	7 651	3 363	(42)	10 972
Ecart de change	(13)	(57)	(42)	(112)
Valeur brute au 31 décembre 2023	32 666	5 066	1 097	38 829
Dépréciations au 1er janvier 2022	(3 876)	(506)	(26)	(4 408)
Augmentations				
Diminutions	451	56		507
Reclassement	(125)			(125)
Ecart de change	(10)			(10)
Dépréciations au 31 décembre 2022	(3 560)	(450)	(26)	(4 036)
Augmentations	(14)			(14)
Diminutions	2 230			2 230
Mouvement de périmètre	(3 862)			(3 862)
Ecart de change	6			6
Dépréciations au 31 décembre 2023	(5 200)	(450)	(26)	(5 676)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	22 361	1 008	1 081	24 450
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	27 466	4 616	1 071	33 153

Les titres non consolidés correspondent principalement à des participations dans :

- Arol Energy (1m€)
- Plastic Energy (20.2m€)
- Petroval et Tricat (4m€)

Les participations dans Petroval et Tricat ont été valorisées à leur quote-part dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022.

Les dépréciations de titres non consolidés concernent principalement la société sans activité ITS GmbH et HP Russie.

Le poste « Autres immobilisations financières » comprend principalement des dépôts.

Note 6. Titres des sociétés mises en équivalence

(milliers d'euros)	2023			2022		
	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés	Valeur des titres	Part dans les capitaux propres consolidés	Quote-part dans les résultats consolidés
G.I.E. Chimie Salindres	2 985	2 926	59	2 928	2 814	114
Nacre	(70)		(70)			
Al Bilad Catalyst Co Ltd				972	688	284
Total	2 915	2 926	(11)	3 900	3 502	398

Note 7. Stocks et en-cours

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Matières premières	74 430	75 505
Produits finis et intermédiaires	157 461	183 979
Marchandises	38 320	45 802
Valeur brute des stocks	270 211	305 286
Matières premières	(1 464)	(2 380)
Produits finis et intermédiaires	(9 640)	(11 008)
Marchandises	(1 115)	(380)
Dépréciations des stocks	(12 219)	(13 768)
Valeur nette	257 992	291 518

Note 8. Clients et comptes rattachés

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Valeur brute des créances clients	334 340	356 683
Provision pour dépréciation des clients	(37 721)	(36 270)
Valeur nette	296 619	320 413

Note 9. Autres créances et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/23			31/12/22
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
Avances versées	11 043		11 043	9 612
Créances sociales	263		263	56
Créances fiscales	42 807		42 807	49 081
Débiteurs divers	5 258	(320)	4 938	7 323
Créances fiscales IS	20 760		20 760	16 046
Charges constatées d'avance	7 047		7 047	6 037
Compte courant (MEE, IP et IFPEN)	180		180	192
Impôt différé actif	3 003		3 003	3 122
Total autres créances	90 361	(320)	90 041	91 469

Les créances fiscales sont essentiellement des créances de TVA. Elles incluent la TVA relative à la dette pour la licence cadre vis-à-vis d'IFP Énergies nouvelles pour 29,9m€ au 31 décembre 2023 (32,6m€ fin 2022).

Les créances fiscales IS sont pour l'essentiel constituées des créances de CIR et d'acomptes d'impôts versés.

Note 10. Analyse des impôts différés

(milliers d'euros)	31/12/22	Impact résultat (charge) produit	Ecart de conversion et autre	31/12/23
Engagements de retraite	2 874	664	(59)	3 479
Participation des salariés	458	(382)		76
Stocks	2 617	(454)	(63)	2 100
Pertes reportables	2 465	(379)	(410)	1 676
Provisions réglementées	(6 140)	(87)		(6 227)
Frais de R&D	(6 667)	(772)		(7 439)
Immobilisations	(12 909)	4 385	395	(8 129)
Autres différences temporaires	3 881	1 166	(541)	4 506
Impôt différé net	(13 421)	4 141	(678)	(9 958)
Impôt différé actif	3 122			3 003
Impôt différé passif	(16 543)			(12 961)
Taux d'impôt retenu chez la société mère	25.83%			25.83%

Le montant total des déficits non activés s'élève à 18,9m€ (principalement en Inde).

Note 11. Trésorerie nette

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Valeurs mobilières de placement à court terme	8 198	4 037
Disponibilités	119 876	119 432
Trésorerie active	128 074	123 469
Concours bancaires courants	(587)	(16 651)
Total trésorerie nette	127 487	106 818

Les placements effectués par le Groupe sont de plusieurs ordres :

- En Euros, sur des comptes rémunérés, dans des fonds communs de placement (FCP) monétaires de trésorerie, ou dans des dépôts à terme auprès de banques de premier rang,
- En US Dollars, par des comptes rémunérés et des FCP à des taux proches de ceux du marché monétaire,
- Dans les autres monnaies, en comptes bancaires bloqués (dont le blocage ne remet pas en cause le caractère disponible)

Note 12. Capitaux propres

Nombre d'actions composant le capital social :

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions composant le capital social de la société Axens est de 2 380 380 actions d'un montant nominal de 68,61 €. Le capital est composé d'une seule catégorie d'actions et s'élève à 163 317 872 €.

Une augmentation de capital de 27 700 actions nouvelles a été réalisée le 29 décembre 2023 au bénéfice des salariés pour un montant de 8.5m€ (dont 1.9m€ de capital social).

Dividendes à verser :

Sur décision de l'assemblée générale, le montant des dividendes versé aux actionnaires au cours de l'exercice 2023 a été de 35 760 736€. Ce montant a été payé au second semestre.

Note 13. Provisions

(milliers d'euros)	Litiges	Garanties données	Perte à terminaison	Passif social	Autres charges	Total
Provisions pour risques et charges au 1er janvier 2022	1 667	20 396	1 026	20 553	4 784	48 426
Dotation	355	13 215	1 515	213	800	16 098
Reprise utilisée	(47)	(12 855)	(1 410)	(5 019)	(2 504)	(21 835)
Reprise non utilisée		(8 031)				(8 031)
Autres variations						
Ecart de change	93	84	70	(620)	31	(342)
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2022	2 068	12 809	1 201	15 127	3 111	34 316
Dotation	2 312	2 973	919	3 939	2 756	12 899
Reprise utilisée	(1 008)	(2 098)	(806)	(963)	(1 089)	(5 964)
Reprise non utilisée	(39)	(31)	(185)		(553)	(808)
Autres variations	(60)	(104)			(136)	(300)
Ecart de change	(93)	(30)	(23)	301	(28)	127
Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2023	3 180	13 519	1 106	18 404	4 061	40 270

Note 14. Passifs sociaux

(milliers d'euros)	Indemnité départ à la retraite nette	Gratifications d'ancienneté	Total
Engagements sociaux au 1er janvier 2022	12 973	7 580	20 553
Dotation	213		213
Reprise	(3 815)	(1 204)	(5 019)
Change et/ou autres variations	(620)		(620)
Engagements sociaux au 31 décembre 2022	8 751	6 376	15 127
Dotation	3 391	548	3 939
Reprise	(844)	(119)	(963)
Change et/ou autres variations	301		301
Engagements sociaux au 31 décembre 2023	11 599	6 805	18 404

(milliers d'euros)	Retraite	Ancienneté	Fonds retraite	Total
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2022	14 665	6 376	(5 914)	15 127
Prestations	(756)	(301)	571	(486)
Droits acquis	968	452	(297)	1 123
Ecart actuariels (expérience)	752	(378)		374
Ecart actuariels (financier)	1 246	425	27	1 698
Coût financier de l'exercice	506	231	(177)	559
Change et/ou autres variations	(146)		155	9
Engagements comptabilisés au 31 décembre 2023	17 234	6 805	(5 635)	18 404

Note 15. Emprunts et dettes financières

(milliers d'euros)	31/12/22	Souscription	Remboursement	Ecarts de change	Autres variations	31/12/23
Emprunts auprès des établissements de crédit	40 261	5 000	(30 426)	(4)	(926)	13 905
Dettes financières diverses	134				(134)	
Intérêts courus non échus	47			(1)	8	54
Concours bancaires courants	16 651			(95)	(15 969)	587
Total emprunts et dettes financières	57 093	5 000	(30 426)	(100)	(17 021)	14 546

Le groupe a souscrit en janvier 2017 un emprunt de 65m€ pour une durée de 7 ans afin de financer l'acquisition et le développement du Groupe Heurtey Petrochem. Le taux est variable sur la période et la dette afférente s'élève à 7m€ à la clôture. Cet emprunt est soumis à des covenants qui sont remplis au 31/12/2023. L'échéance du prêt est en mai 2024.

En 2020, Eurecat a eu recours au dispositif français du Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour une valeur de 3,7m€. L'ensemble des PGE a été remboursé au 31/12/2023.

En décembre 2023, Eurecat a souscrit un prêt participatif Relance (PPR) pour 5m€ afin de financer ses projets de diversification. Ce prêt est remboursable en 4 ans à compter de 2028.

Échéancier des dettes financières

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 339	1 817	3 750
Dettes financières diverses			
Intérêts courus non échus	54		
Concours bancaires courants	587		
Total emprunts et dettes financières	8 980	1 817	3 750

Analyse des dettes par devise

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Dettes libellées en Euros	13 959	50 656
Dettes libellées en US Dollars		303
Dettes libellées dans d'autres devises	587	6 134
Total emprunts et dettes financières	14 546	57 093

Analyse des dettes par nature de taux

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Dettes à taux fixe		
Dettes à taux variable	14 546	57 093
Total emprunts et dettes financières	14 546	57 093

Une hausse de l'Euribor 3 mois de 1% serait sans impact significatif sur le coût de la dette.

Note 16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs présentent une échéance inférieure à un an.

Note 17. Autres dettes et comptes de régularisation

(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Dettes sociales	50 551	50 642
Dettes fiscales (hors impôt société)	9 671	5 591
Dettes d'impôt société	6 831	7 082
Avances et acomptes reçus	25 767	59 896
Dettes licence cadre	179 216	195 357
Fournisseurs d'immobilisations	9 814	21 856
Dettes diverses	9 919	18 369
Impôts différés passifs	12 961	16 543
Produits constatés d'avance	68 992	51 944
Total autres dettes	373 722	427 280

Échéancier

(milliers d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes sociales	50 551		
Dettes fiscales (hors impôt société)	9 671		
Dettes d'impôt société	6 831		
Avances et acomptes reçus	25 767		
Dettes licence cadre	25 602	102 409	51 205
Fournisseurs d'immobilisations	5 378	4 436	
Dettes diverses	9 919		
Impôts différés passifs	12 961		
Produits constatés d'avance	68 843	149	
Total autres dettes	215 523	106 994	51 205

La dette sur licence cadre est une dette vis-à-vis d'IFPEN qui se décrémente au fil des années sur la période 2021 – 2030.

Information sectorielle

Les segments d'activité constituent le premier niveau d'information sectorielle du Groupe. Le second niveau d'information sectorielle suit un découpage par grandes zones géographiques.

Note 18. Chiffre d'affaires et résultat exploitation par secteur d'activité

Les segments d'activité ont été définis comme une composante distincte d'une entité qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou d'un groupe de services liés qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente.

Afin d'améliorer le suivi des performances de ses activités, le Groupe a organisé le reporting de ses performances opérationnelles selon trois segments :

- Le segment Produits
- Le segment Licences
- Le segment Equipements

Le résultat sectoriel utilisé par le groupe Axens dans ses présentations par segment d'activité est le résultat d'exploitation.

Ventilation du **Chiffre d'affaires** par activité

(milliers d'euros)	2023	2022	var.% 2023/2022
Produits	727 307	516 392	41%
Licences	123 158	129 870	-5%
Equipements	226 054	230 702	-2%
Chiffre d'affaires de gestion et consolidé	1 076 519	876 964	23%

Analyse du **résultat d'exploitation** par activité

(milliers d'euros)	2023	2022	var.% 2023/2022
Produits	78 004	48 772	60%
Licences	(10 940)	4 207	N/A
Equipements	10 655	26 079	-59%
Résultat d'exploitation de gestion	77 719	79 058	-2%
Amortissement des actifs réévalués (PPA)	(327)	(669)	
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	77 392	78 389	-1%
Résultat en % du chiffre d'affaires consolidé	7.2%	8.9%	

Note 19. Secteurs géographiques

Le chiffre d'affaires est présenté par zone de vente tandis que les actifs et investissements sont présentés par zone de production :

(milliers d'euros)	2023				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	309 545	313 374	283 687	169 913	1 076 519
Actifs sectoriels	803 933	232 499	26 589	19 829	1 082 850
Investissements actifs sectoriels	(29 005)	(6 155)	(537)	(140)	(35 837)

(milliers d'euros)	2022				Total
	Europe et CEI	Amériques	Asie Océanie	Afrique et Moyen Orient	
Chiffre d'affaires	226 984	261 971	268 178	119 831	876 964
Actifs sectoriels	881 609	237 447	46 567	20 491	1 186 114
Investissements actifs sectoriels	(21 307)	(3 797)	(555)	(78)	(25 737)

Notes sur le compte de résultat

Note 20. Autres produits d'exploitation

(milliers d'euros)	2023	2022
Production stockée	(21 051)	33 634
Production immobilisée	24 956	31 505
Reprises d'amortissements et provisions	13 906	65 341
Gains de change d'exploitation	4 649	10 311
Autres	15 784	17 956
Total autres produits d'exploitation	38 244	158 747

Note 21. Achats consommés

(milliers d'euros)	2023	2022
Achats de marchandises	(129 919)	(105 069)
Achats de matières	(213 495)	(175 480)
Variations de stocks	(8 933)	23 116
Achats de sous-traitance	(43 545)	(32 229)
Achats non stockés	(60 624)	(72 606)
Total achats consommés	(456 516)	(362 268)

Note 22. Charges de personnel

(milliers d'euros)	2023	2022
Salaires	(157 966)	(153 050)
Charges sociales	(63 691)	(59 429)
Intéressement	(1 749)	(2 854)
Participation	(212)	(1 780)
Total charges de personnel	(223 618)	(217 113)

Note 23. Autres charges d'exploitation

(milliers d'euros)	2023	2022
Autres charges externes	(129 995)	(122 957)
Services extérieurs	(85 441)	(83 899)
Redevances	(44 415)	(33 992)
Pertes de change d'exploitation	(6 333)	(7 371)
Autres charges d'exploitation	(3 240)	(40 351)
Total autres charges d'exploitation	(269 424)	(288 570)

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les pertes sur créances irrécouvrables et les indemnités commerciales versées aux clients dans le cadre des garanties données. Le cas échéant, les reprises de provisions ont été effectuées.

Note 24. Impôts et taxes

(milliers d'euros)	2023	2022
Taxes sur les salaires	(3 035)	(2 981)
CVAE, CFE, Taxe foncière	(3 737)	(4 373)
Autres impôt et taxes	(6 525)	(3 562)
Total impôts et taxes	(13 297)	(10 916)

Note 25. Dotations aux amortissements et provisions

(milliers d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortissements	(52 482)	(46 342)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(9 735)	(19 166)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(8 360)	(12 734)
Dotation aux provisions pour passif social	(3 939)	(213)
Total dotation aux amortissements et provisions	(74 516)	(78 455)
Reprises de provisions pour dépréciation	8 215	39 070
Reprise de provisions pour risques et charges	4 728	21 252
Reprises de provisions pour passif social	963	5 019
Total reprises de provisions	13 906	65 341

Les dotations aux amortissements concernent notamment la licence cadre (11.5m€ en 2023 et 27.8m€ en 2022).

Les dotations aux provisions pour risques et charges concernent principalement les provisions pour garanties (Note 13).

Note 26. Résultat financier

(milliers d'euros)	2023	2022
Produits des équivalents de trésorerie	661	306
Charges d'intérêts	(2 282)	(1 426)
Coût de la dette	(1 621)	(1 120)
Résultat de change à caractère financier	778	(2 181)
Autres produits financiers	1 461	15 742
Autres charges financières	(508)	(1 069)
Résultat financier	110	11 372

Le Groupe place exclusivement ses disponibilités sur des horizons court terme.

Le résultat de change à caractère financier correspond aux pertes nettes dégagées sur les actifs et passifs financiers.

Note 27. Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2023	2022
Prix de cession	177	103
Valeur nette comptable des actifs cédés ou rebutés	(2 659)	(518)
Résultat sur sortie d'éléments d'actifs	(2 482)	(415)
Autres produits exceptionnels	2 752	545
Reprise exceptionnelle autres provisions pour risques et charges	569	379
Dotations exceptionnelles aux amortissements de l'actif immobilisé	(1 178)	(1 163)
Dotations exceptionnelles aux provisions pour risques et charges	(100)	(100)
Autres charges exceptionnelles	(988)	(2 356)
Autres produits et charges exceptionnels	1 055	(2 695)
Résultat exceptionnel	(1 427)	(3 110)

Le résultat exceptionnel correspond principalement à une provision pour remise en état du siège en France étalée sur la durée résiduelle du bail.

Note 28. Preuve d'impôt

(milliers d'euros)	2023	2022
Résultat courant avant impôt	77 392	78 389
Résultat financier	110	11 372
Résultat exceptionnel	(1 427)	(3 110)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	76 075	86 651
Taux d'imposition de la mère	25.83%	25.83%
Impôt théorique (1)	19 650	22 382
Impôt sur les résultats courant	12 835	18 929
Charge (Produit) d'impôt différé	(4 141)	(446)
Total impôt constaté (2)	8 694	18 483
Taux d'impôt constaté	11.43%	21.33%
Ecart (1) - (2) à expliquer : produit (charge)	10 956	3 899
Incidence des différences permanentes (dividendes)	(193)	(570)
Déficits non activés et dépréciations d'actifs d'impôts différés	1 037	(556)
Crédit d'impôt (recherche notamment)	7 306	4 169
Différence avec les taux d'imposition étrangers	2 514	1 312
Retenues à la source non utilisées	(2 501)	
Autres	2 793	(456)
Total expliqué : produit (charge)	10 956	3 899

Notes sur le tableau de flux de trésorerie

La trésorerie nette du groupe qui s'élève à 127,5m€ est en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (106.8m€).

Note 29. Flux de trésorerie générés par l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement est positive de 2.6m€ en 2023, contre une variation négative de (44,0)m€ en 2022.

Note 30. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les dépenses d'investissement sont de 35,8m€, en hausse par rapport à 2022 (25,7m€), réparties en :

- Actifs incorporels (dont R&D) 10,5m€
- Actifs corporels 25,3m€

L'incidence des variations de périmètre comprend principalement :

- le montant décaissé pour l'earn out d'acquisition d'HydroThane de 3.3m€,
- la trésorerie des sociétés déconsolidées pour 3.2m€

Note 31. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le groupe a remboursé 30,4m€ de dettes auprès des établissements de crédit au cours de l'exercice 2023 et souscrit un nouvel emprunt à hauteur de 5m€ (PPR souscrit par Eurecat).

Autres informations

Note 32. Effectif moyen du groupe

Effectif équivalent temps plein	2023	2022
Salariés du groupe	2 034	2 177
Intérimaires et détachés	146	139
Total	2 181	2 316
Charges de personnel (en milliers d'euros)	223 618	217 113

Les effectifs ont sensiblement diminué, notamment en raison :

- De la fermeture de la filiale HPM en Roumanie (145 personnes en 2022),
- De la sortie du périmètre des entités Tricat et Petroval (91 personnes en 2022),
- De la sortie du périmètre de la filiale HP Russie (37 personnes en 2022).

Note 33. Recherche et développement

Le Groupe a comptabilisé 25.4m€ en développement et en industrialisation de procédés et de produits pour 2023 (2.4% du chiffre d'affaires), contre 18.1m€ en 2022.

Note 34. Engagements hors bilan

Engagements donnés	(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
	Cautions en douane	239	75
Garanties bancaires	Garanties Seveso	11 718	10 519
	Garanties données aux clients	185 184	163 278
	Garanties données aux fournisseurs	1 209	1 209
Instruments financiers	Engagement d'achats de titres	3 967	4 338
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Retraite, gratifications d'ancienneté	3 697
Loyers restants à payer	Locaux	26 665	32 535
Contrat de liquidité FCPE	Engagement de rachat d'actions Axens	10 978	
Autres engagements	Garanties données à des tiers pour le compte des filiales	61 446	64 865
Total des engagements donnés		294 124	280 461

Engagements reçus	(milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
Garanties bancaires	Cautions en douane		
	Garanties reçues des clients	33 251	20 960
	Garanties reçues des fournisseurs	7 577	4 249
Instruments financiers	Lignes de crédit non utilisées	75 000	63 934
	Fonds externalisés finançant l'engagement de passif social	Etablissements financiers	3 697
Autres engagements			
Total des engagements reçus		119 525	92 785

Note 35. Rémunération allouée aux organes de direction

Cette information n'est pas donnée car elle conduit à communiquer des rémunérations individuelles.

Note 36. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des auditeurs, est présenté ci-après :

(milliers d'euros)	Total		Deloitte		Grant Thornton		Autres	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit (Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés)								
Emetteur	334	381	166	174	153	207	15	
Filiales intégrées (IG et IP)	287	234	73	76	207	144	7	14
Total	621	615	239	250	360	351	22	14

Note 37. Société consolidant les comptes du Groupe Axens

Les comptes consolidés du Groupe Axens sont eux-mêmes consolidés par intégration globale par IFP Énergies nouvelles, maison mère d'Axens, enregistrée sous le code S.I.R.E.T. numéro 775 729 155 00017. Son siège social est établi au 4, avenue de bois Préau à Rueil-Malmaison.

Note 38. Parties liées

L'ensemble des transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

Note 39. Événements post clôture

Sans objet

Note 40. Passifs éventuels

Sans objet.

Note 41. Périmètre de consolidation

Entreprises consolidées

Entreprises consolidées	Siège social	31/12/23		31/12/22	
		% intérêt	Méthode	% intérêt	Méthode
Axens	Rueil-Malmaison, France	100%	IG	100%	IG
Axens (Beijing) Trading Co Ltd.	Pékin, Rép. Pop. de Chine	100%	IG	100%	IG
Axens Canada Specialty Aluminas Inc	Brockville, Ontario, Canada	100%	IG	100%	IG
Axens Catalyst Arabia Ltd	Kobhar, Arabie Saoudite	75%	IG	75%	IG
Axens Far East	Tokyo 106, Japon	100%	IG	100%	IG
Axens India PLC	New Delhi, Inde	100%	IG	100%	IG
Axens Middle East SPC	Manama, Bahrein	100%	IG	100%	IG
Axens North America Inc	Princeton, New Jersey, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Hydrocarbon Technology and Innovation (HTI)	Laurenceville, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Axens South East Asia	Kuala Lumpur, Malaisie	100%	IG	100%	IG
Axens Vostok	Moscou, Russie	100%	IG	100%	IG
GIE Chimie Salindres	Salindres, France	50%	MEE	50%	MEE
Axens LATAM	Rio de Janeiro, Brésil	100%	IG	100%	IG
Heurtey Petrochem India PrivLtd	Mumbai, Inde	100%	IG	100%	IG
PetroChem Korea Co Ltd	Séoul, Corée	95%	IG	95%	IG
Prosernat Malaysia	Kuala Lumpur, Malaisie		N/C	100%	IG
Heurtey Petrochem Manufacturing	Buzau, Roumanie	100%	IG	100%	IG
LLC Heurtey Petrochem Russia	St Petersburg, Russie		N/C	100%	IG
PetroChem Development CoInc	New-York USA, Etats-Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Engineering	Los Angeles, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
PFR Technologies LLC	Wilmington, Etats Unis	100%	IG	100%	IG
Flowvision	Odense, Danemark	100%	IG	100%	IG
HydroThane Holding B.V.	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG	100%	IG
HydroThane STP B.V	's-Hertogenbosh, Pays-Bas	100%	IG	100%	IG
Nacre	Pau, France	23%	MEE		
Nectis	Rueil-Malmaison, France	51%	IP		
Tricat Management GmbH	Bitterferld, Allemagne		N/C	50%	IP
Tricat Catalysts Services GmbH	Hemslingen, Allemagne		N/C	50%	IP
Eurecat SA	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Eurecat France SAS	La Voulte sur Rhône, France	50%	IP	50%	IP
Petroval SA	St Romain de Colbosc, France		N/C	30%	IP
Eurecat India Catalyst Services Pvt Ltd	Jhagadia, Inde	50%	IP	50%	IP
Eco-Rigen SRL	Gela, Italie	35%	IP	35%	IP
Tricat Europe SA	Luxembourg, Luxembourg		N/C	50%	IP
Al Bilad Catalyst Co Ltd	Jubail Industrial City, Saudi Arabia		N/C	15%	MEE
Petroval Asie Pacifique	Singapour		N/C	30%	IP
Eurecat US	Houston, USA	43%	IP	43%	IP
Petroval INC	Houston TX, Etats-Unis		N/C	30%	IP
Eurecat Services Inc	New-York NY, Etats-Unis	50%	IP	50%	IP
Eurecat Services AP Pte Ltd_USD	Singapour	50%	IP	50%	IP
Petroval Middle East	Manama, Barhein		N/C	30%	IP


Nota : IG, IP, MEE et NC signifient respectivement intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence et non consolidé

Entreprises non consolidées

Axens détient des participations de :

- 2,9 % dans la société Bionext, créée en décembre 2009 pour développer un processus de fabrication de carburant de 2ème génération issu de la biomasse.
- 31.63% dans la société Française Arol Energy dont l'objet est la conception, la réalisation et la maintenance d'installations de traitement et de valorisation énergétique des gaz de biomasse et du

- biogaz en particulier.
- 2,4% dans la société Plastic Energy spécialisée dans le recyclage du plastique.
 - Une participation dans un fonds commun de placements à risques, « Circular Innovation Fund ». Le montant souscrit à fin décembre 2023 s'élève à 1.1k€ et s'élèvera au maximum à 5m€.
 - Une participation dans les sociétés du projet Biotjet

DocuSigned by:

6B00FBCEB740432...